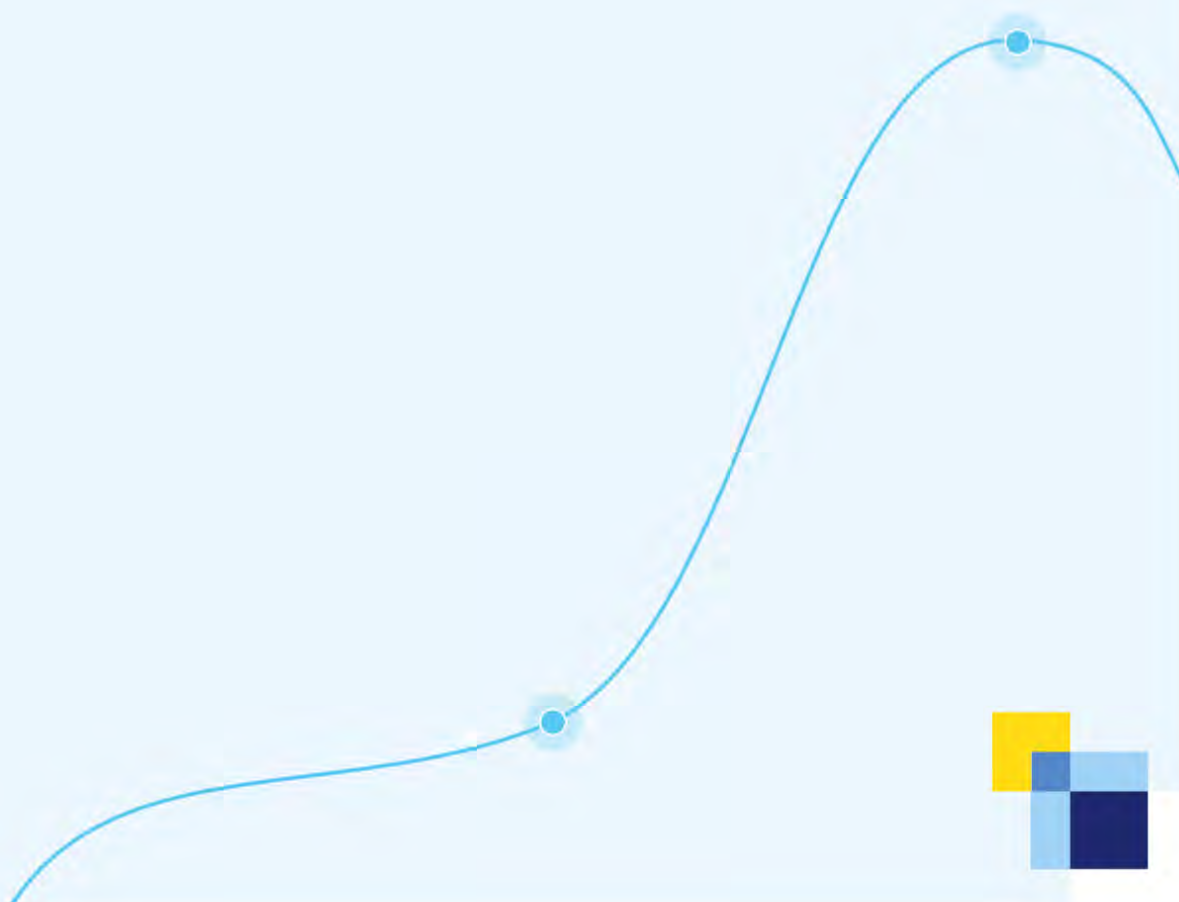


## OBSERVATOIRE

# ANALYSE DES EFFETS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & ÉNERGÉTIQUE

Sociétés d'Expertise et d'Evaluation

Mai 2026



## INTRODUCTION

**Le présent document constitue une analyse de ce qu'est la transition écologique et énergétique (TEE) pour les activités du périmètre de la branche professionnelle des sociétés d'expertise et d'évaluation. Il constitue le premier livrable de l'étude « l'analyse des effets de la transition écologique sur la branche professionnelle des sociétés d'expertise et d'évaluation, réalisée par OPCO EP dans le cadre de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) « Transition écologique et énergétique » avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du travail.**

La transition écologique et énergétique s'impose désormais comme une dynamique structurante qui redéfinit en profondeur les conditions d'exercice des métiers de l'assurance, et tout particulièrement ceux des sociétés d'expertise et d'évaluation (SEE). Loin d'un simple ajustement réglementaire ou technique, la TEE redessine le périmètre et l'ampleur du risque, transforme les modalités d'indemnisation, modifie les attentes des assurés et impose aux professionnels du secteur une évolution stratégique.

La multiplication des événements climatiques extrêmes – inondations, sécheresses, incendies de grande ampleur, submersions – fait basculer l'aléa dans une logique de « normalité ». Ces sinistres de masse provoquent une saturation des dispositifs de réponse classiques et exigent des organisations expertes qu'elles se structurent pour une mobilisation rapide, territorialisée, et parfois continue dans des zones chroniquement exposées. L'essor des matériaux biosourcés, des systèmes énergétiques complexes ou des installations photovoltaïques induit de nouvelles vulnérabilités, peu connues ou encore mal maîtrisées, auxquelles l'expertise doit s'adapter.

Parallèlement, la montée en puissance des obligations extra-financières (CSRD, SFDR, loi Climat et Résilience) et les engagements ESG portés par les compagnies d'assurance transforment les attentes vis-à-vis des SEE. Celles-ci ne sont plus évaluées uniquement à l'aune de leur efficacité opérationnelle, mais aussi à leur capacité à contribuer à des trajectoires bas-carbone d'une filière, à formuler des prescriptions de réparation sobre, à intégrer des critères de durabilité dans leurs rapports. La notion même de réparabilité – désormais portée par la loi AGECE et soutenue par la demande sociétale – devient un facteur important du traitement des sinistres.

Les SEE se trouvent donc à la croisée de trois dynamiques systémiques :

- L'accroissement de l'aléa climatique, qui rend « l'exception » et l'urgence plus fréquentes,
- L'accélération normative, qui transforme chaque prescription en enjeu de conformité, voire de responsabilité juridique,
- La montée des exigences ESG, qui redéfinit les critères de qualité opérationnelle au regard de l'impact global des pratiques.

Cette étude vise à identifier avec précision les zones de transformation des métiers d'expertise, en croisant analyse environnementale, tendances assurancielles, mutations technologiques et réalités opérationnelles.

Elle repose sur un double socle : une analyse documentaire des données techniques, juridiques et réglementaires, des entretiens qualitatifs auprès de professionnels de terrain, pour faire émerger les pratiques, tensions, arbitrages et innovations qui structurent la transition, ainsi qu'une enquête statistique pour évaluer comment les managers traitent les sujets RH en réponse à ces enjeux.

L'objectif est d'outiller la branche professionnelle dans sa capacité à anticiper, former, accompagner et reconfigurer les compétences clés des SEE à horizon 2026-2030.

# SOMMAIRE

|                                                                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION.....                                                                                                                 | 2         |
| SOMMAIRE .....                                                                                                                    | 4         |
| <b>1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE .....</b>                                                                              | <b>6</b>  |
| <b>1.1. Périmètre de l'étude.....</b>                                                                                             | <b>6</b>  |
| 1.1.1. Les activités de la branche professionnelle .....                                                                          | 6         |
| 1.1.2. Exemple de titre de niveau 3.....                                                                                          | 6         |
| 1.1.2. Introduction générale de contexte .....                                                                                    | 7         |
| 1.1.3. Métiers couverts.....                                                                                                      | 7         |
| 1.1.4. Quel horizon de prospective ?.....                                                                                         | 9         |
| 1.1.5. Historique économique du secteur .....                                                                                     | 9         |
| <b>1.2. Méthodologie de l'étude .....</b>                                                                                         | <b>10</b> |
| 1.2.1. Les 4 phases de l'étude .....                                                                                              | 10        |
| 1.2.2. Les moyens de l'étude .....                                                                                                | 10        |
| <b>2. ANALYSE PROSPECTIVE DES EFFETS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE .....</b>                                         | <b>11</b> |
| <b>2.1. Une analyse prospective portant sur les facteurs directs et indirects de la transition écologique et énergétique.....</b> | <b>11</b> |
| 2.1.1. Facteurs directs.....                                                                                                      | 12        |
| 2.1.2. Facteurs indirects.....                                                                                                    | 58        |
| 2.1.3. Synthèse prospective des impacts RH .....                                                                                  | 73        |
| <b>3. CARTOGRAPHIE DES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER.....</b>                                                                          | <b>77</b> |
| <b>3.1. Méthodologie de la cartographie des compétences à développer.....</b>                                                     | <b>77</b> |
| <b>3.2. Compétences des experts.....</b>                                                                                          | <b>77</b> |
| <b>3.3. Compétences des gestionnaires de sinistres.....</b>                                                                       | <b>79</b> |
| <b>3.4. Compétences des assistants administratifs.....</b>                                                                        | <b>80</b> |
| <b>4. PERCEPTION DES IMPACTS PAR LES PROFESSIONNELS : ANALYSE DE L'ENQUÊTE STATISTIQUE .....</b>                                  | <b>82</b> |
| <b>4.1. Méthodologie de l'enquête et profil des répondants.....</b>                                                               | <b>82</b> |
| <b>4.2. Enjeux actuels des sociétés d'expertise .....</b>                                                                         | <b>84</b> |
| <b>4.3. Impacts du changement climatique sur l'activité des sociétés d'expertise .....</b>                                        | <b>85</b> |

|      |                                                                                                 |     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 4.4. | Impacts du changement climatique sur les recrutements .....                                     | 89  |
| 4.5. | Sensibilisation et formation liées au changement climatique et à l'évolution des sinistres..... | 91  |
| 5.   | RÉPONSE DE L'OFFRE DE FORMATION AUX BESOINS EN COMPÉTENCES .....                                | 95  |
| 5.1. | Méthodologie d'analyse de l'offre de formation .....                                            | 95  |
| 5.2. | Analyse de l'offre de formation initiale.....                                                   | 96  |
| 5.3. | Synthèse de l'analyse de l'offre de formation initiale et continue.....                         | 100 |
| 6.   | SYNTHÈSE ET PISTES D'ACTIONS .....                                                              | 101 |
| 6.1. | Synthèse des enjeux et stratégie proposée.....                                                  | 101 |
| 6.2. | Une stratégie déclinée en 8 pistes d'actions opérationnelles .....                              | 103 |
| 7.   | ANNEXES : GLOSSAIRE ET SOURCES DOCUMENTAIRES.....                                               | 114 |
| 7.1. | Glossaire .....                                                                                 | 114 |
| 7.2. | Sources documentaires exploitées .....                                                          | 116 |

# 1. Périmètre et méthodologie de l'étude

## 1.1. Périmètre de l'étude

### 1.1.1. Les activités de la branche professionnelle

Les sociétés d'expertises et d'évaluations interviennent principalement pour le compte des assureurs après un sinistre (et parfois des assurés dans une démarche contradictoire), afin d'estimer les dommages, analyser les risques et évaluer les demandes d'indemnisation. Elles peuvent également intervenir dans le cas d'une expertise judiciaire, aux côtés des assureurs.

Leurs principaux domaines d'intervention sont :

- La construction (dommage ouvrage, responsabilité du maître d'œuvre),
- IARD (incendies, accidents et risques divers),
- La responsabilité civile (gestion des dommages causés à autrui),
- Protection juridique (l'assureur vient proposer l'intervention d'un conseil juridique ou d'un expert sur des petits conflits)
- L'évaluation des réclamations d'assurance (experts d'assurés)<sup>1</sup>

Le périmètre d'assurance sur lequel portent les prestations d'expertise concerne environ ~32 Mds d'€ d'indemnisations, soit ~15% des prestations d'assurances. Parmi ces prestations, la sinistralité pour des raisons climatiques augmente tendanciellement depuis 2008, même si 2024 a été plus contenue par rapport à 2022 qui a cumulé plusieurs événements exceptionnels de grande ampleur.

**Tableau 1 : Cotisations et prestations en 2024<sup>1</sup>**  
(en milliards d'euros et variation par rapport à 2023)

Périmètre de l'expertise

|                                         | Cotisations  |                | Prestations  |               |
|-----------------------------------------|--------------|----------------|--------------|---------------|
|                                         | En Md€       | Var.           | En Md€       | Var.          |
| <b>Ensemble</b>                         | <b>283,3</b> | <b>+12,0 %</b> | <b>226,6</b> | <b>+0,8 %</b> |
| Assurance vie et capitalisation         | 174,9        | +14,7 %        | 146,4        | -3,1 %        |
| Assurance santé et prévoyance           | 33,4         | +11,6 %        | 25,7         | +18,3 %       |
| Assurance de biens et de responsabilité | 75,0         | +6,3 %         | 54,5         | +4,6 %        |

**Tableau 3 : Cotisations, prestations et ratios combinés en assurance de biens et de responsabilité<sup>2</sup>**

|                                           | 2023        | 2024        | Évolution     |
|-------------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| <b>Cotisations (en milliards d'euros)</b> | <b>70,5</b> | <b>75,0</b> | <b>+6,3 %</b> |
| Automobile                                | 26,2        | 28,1        | +7,3 %        |
| Habitation <sup>3</sup>                   | 15,3        | 16,4        | +7,5 %        |
| Autres branches                           | 29,1        | 30,5        | +4,8 %        |
| <b>Prestations (en milliards d'euros)</b> | <b>52,1</b> | <b>54,5</b> | <b>+4,6 %</b> |
| Automobile                                | 20,4        | 22,2        | +8,7 %        |
| Habitation <sup>3</sup>                   | 14,1        | 11,7        | -17,1 %       |
| Autres branches                           | 17,6        | 20,6        | +17,2 %       |

<sup>1</sup> Opco EP, 2023 - Panorama de la branche : Sociétés d'expertises et d'évaluations

### 1.1.2 Introduction générale de contexte

La transition écologique et énergétique impacte fortement la branche professionnelle des sociétés d'expertises et d'évaluations. L'augmentation des événements climatiques extrêmes entraîne une hausse des demandes d'expertise, concentrées sur de courtes périodes et souvent dans des zones rendues plus difficiles d'accès (notamment inondations).

Trois défis majeurs se dégagent pour les entreprises de la branche :

- Gérer l'intensité et la temporalité de l'activité : les pics de sinistres concentrés sur de courtes périodes mobilisent fortement les équipes et exigent des organisations plus souples et réactives, capable d'absorber des volumes importants en peu de temps.
- Intervenir dans des zones sinistrées difficiles d'accès, ce qui suppose une logistique adaptée.
- Garantir la résilience des bâtiments et infrastructures face aux futurs événements climatiques : les experts doivent désormais non seulement chiffrer les dommages, mais aussi contribuer à garantir la durabilité des bâtiments et infrastructures, en intégrant des critères environnementaux et énergétiques.

Le métier d'expert est le plus touché : il doit désormais intégrer l'évaluation de sinistres liés aux énergies renouvelables, à la sécheresse ou aux constructions durables. Ces évolutions exigent de nouvelles compétences techniques (systèmes d'énergies renouvelables, normes BBC/BEPOS, matériaux durables, etc.) et comportementales (gestion de crise, accompagnement des assurés) et favorisent l'émergence de profils hybrides mêlant expertise, analyse de données et durabilité<sup>2</sup>.

### 1.1.3. Métiers couverts<sup>3</sup>

#### EXPERT EN ASSURANCES

Autres appellations métier : expert, expert sinistre, expert dommages, expert technique, expert évaluateur

#### Définition du métier :

L'expert intervient dans l'analyse des sinistres subis ou causés par des particuliers ou des entreprises, pour le compte d'une compagnie d'assurance ou d'un assuré. Il enquête sur les circonstances, les causes, estime le montant des dommages et des litiges, qui peuvent être matériels ou non (notamment dans le cadre d'une expertise financière). Il peut intervenir à distance ou par visio-expertise. Il peut intervenir sur des sinistres courants ou liés à des événements de grande ampleur (EGA). Par ailleurs, un expert peut intervenir dans le cadre d'évaluation des biens avant sinistre.

#### Activités principales :

- Évaluation préalable en valeur d'assurance
  - Estimation de la valeur des biens / capitaux à assurer
- Investigations après sinistre
  - Analyse des dommages subis

<sup>2</sup> Opco EP, 2024, Analyse des effets de la transition écologique et énergétique des sociétés d'expertise et d'évaluations

<sup>3</sup> Source : FSE, Fédération des Sociétés d'Expertise – Fiches métiers

- Recherche des causes et des recours possibles
- Interview des personnes sinistrées
- Évaluation des sinistres
  - Chiffrage des dommages subis
  - Évaluation des indemnisations
- Communication de l'expertise
  - Élaboration du rapport d'expertise à destination de la compagnie d'assurance
  - Contribution à la qualité de la relation client

### **GESTIONNAIRE DE SINISTRES (INTERVIENT UNIQUEMENT EN CAS DE GESTION DÉLÉGUÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE)**

Autres appellations métier : l'intitulé métier peut varier selon les spécialisations (gestionnaire de sinistre responsabilité civile, gestionnaire de sinistre dommage)

#### **Définition du métier :**

Le gestionnaire de sinistre intervient lors de missions de gestion déléguée : la compagnie d'assurance délègue à la société d'expertise l'ensemble des actes liés à la gestion de sinistre (constatation des dégâts, affectation de l'expert, règlement du sinistre).

#### **Activités principales :**

- Gestion administrative :
  - Gestion de sinistre, post déclaration de l'assuré
  - Ouverture et instruction de dossiers selon les garanties d'un contrat d'assurance
- Réalisation de missions de gestion déléguée :
  - Conseil et accompagnement de l'assuré vers des solutions adaptées
  - Orientation vers des prestataires partenaires
  - Gestion de recours conventionnels ou de droit commun
- Suivi de clients :
  - Analyse des demandes client
  - Coordination des missions clients
  - Proposition de règlements d'indemnisation et opérations de clôture du dossier.

### **ASSISTANT ADMINISTRATIF**

Autres appellations métier : assistant d'expert

#### **Définition du métier :**

L'assistant administratif intervient sur l'ensemble d'une mission d'expertise, de sa qualification à sa clôture. Il qualifie le type de sinistre rencontré, affecte le dossier à un expert et organise la prise de rendez-vous. Il accompagne l'expert dans la finalisation administrative du rapport d'expertise et dans sa transmission à la compagnie d'assurance. Il contribue également à la facturation de la mission.

#### **Activités principales :**

- Qualification d'une mission d'expertise :
  - Analyse de l'environnement juridique et contractuel de l'expertise
  - Orientation des dossiers vers de l'expertise terrain ou de la télé-expertise
- Accompagnement administratif :

- Organisation des plannings et planification des rendez-vous des experts ou des télé-experts
- Sauvegarde des pièces nécessaires à l'expertise sur une base de données interne
- Clôture des missions d'expertise :
  - Vérification de la cohérence et de la qualité des rapports d'expertise
  - Envoi et suivi du rapport d'expertise à la compagnie d'assurance commanditaire
  - Facturation des missions.

#### 1.1.4. Quel horizon de prospective ?

Les impacts sur les métiers sont analysés jusqu'à 2030. Cet horizon permet d'avoir un équilibre entre réalisme des tendances de prospective et capacités d'actions sur l'offre de formation en cas de besoin.

#### 1.1.5. Historique économique du secteur

Le métier d'expert en assurance, dans les risques matériels et techniques, remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la nécessité d'évaluer objectivement les pertes commerciales et industrielles. L'essor des assurances incendie et transport au XIX<sup>e</sup> siècle structure la profession. Puis l'industrialisation et les sinistres majeurs du XX<sup>e</sup> siècle entraînent une forte spécialisation : bâtiment, risques industriels, construction, responsabilité civile, pertes d'exploitation, récolte agricole etc. Progressivement, les grands événements de grande ampleur (ex : catastrophes naturelles), ainsi que le besoin de rationaliser l'explosion de la gestion des sinistres, stimulent la création de réseaux et de groupes d'expertise internationaux.

En effet, la manière d'acheter et d'appréhender l'expertise a beaucoup évolué. D'abord ponctuelle et locale, la mission d'expert devient contractualisée : accords-cadres fixant honoraires, délais et exigences de reporting. Depuis les années 2000, les assureurs privilégient des appels d'offres nationaux ou internationaux, confiant leurs flux à un nombre limité de réseaux ou cabinets référencés, évalués selon des indicateurs de qualité et de productivité. Les plateformes numériques de lancement et gestion des missions apportent pilotage en temps réel. Le modèle du TPA (Third Party Administrator ou « gestion déléguées ») se développe, intégrant expertise, gestion et reporting sous un même contrat.

Désormais, l'inflation, la hausse des coûts de réparation et la sinistralité (notamment d'origine climatique) renforcent le besoin d'expertise mais aussi la pression sur les marges de l'expertise. Le secteur, désormais concentré et digitalisé, reste étroitement lié aux cycles économiques, climatiques et à la disponibilité d'autres ressources spécialisées, comme les entreprises de rénovation des bâtiments par exemple.

## 1.2. Méthodologie de l'étude

### 1.2.1. Les 4 phases de l'étude

1. Le cadrage pour définir les facteurs de prospective, les métiers et type d'activités analysés, ainsi que les moyens méthodologiques de l'étude (enquête statistique, entretiens téléphoniques, etc.).
2. L'analyse prospective des effets de la Transition écologique et énergétique (TEE) sur les métiers et les compétences.
3. Les cartographies et l'outillage des entreprises de la branche professionnelle des Sociétés d'expertise et d'évaluation.
4. L'élaboration de fiches actions, rassemblant toutes les analyses pour lister des actions concrètes et séquencées jusqu'à 2030.

### 1.2.2. Les moyens de l'étude

- Une recherche documentaire approfondie, guidée par les facteurs de prospective de Transition écologique et énergétique (TEE).
- Une note de cadrage structurée en 8 rubriques (entretiens, enquête Ipsos BVA, recherche de formations, etc.).
- 26 entretiens (téléphoniques ou en visioconférence), dont 5 exploratoires, réalisés à partir d'un guide structuré autour des besoins de compétences et de formations par thème de la TEE.
- 3 groupes de travail (GT), 2 sur la prospective et l'offre de services, et 1 sur les pistes d'action.
- Une recherche de formations réalisée en s'appuyant sur les compétences de TEE identifiées
- Une enquête statistique conduite avec une trame ciblant les évolutions d'activités induites par la TEE, l'évolution des recrutements et les pratiques de formation..
- Des fiches actions incluant les acteurs potentiels, les étapes de réalisation et une estimation des délais de réalisation.
- Un rapport d'étude, une synthèse et un kit de communication.

Pour faciliter la lecture du rapport, un glossaire des sigles et acronymes utilisés est fourni en annexe. Elle comporte également les sources utilisées dans le cadre de l'analyse documentaire.

## 2. Analyse prospective des effets de la transition écologique et énergétique

### 2.1. Une analyse prospective portant sur les facteurs directs et indirects de la transition écologique et énergétique

L'analyse vise à identifier les effets de la transition écologique et énergétique sur l'activité et les ressources humaines des sociétés d'expertise et d'évaluation, d'ici à 2030.

Elle est structurée selon les facteurs directs et indirects suivants :

#### FACTEURS DIRECTS

- Facteurs liés au changement climatique
  - Multiplication des événements climatiques extrêmes : une intensité structurelle
  - Sécheresse et Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)
  - Sécheresse, augmentation des températures, feux de forêt ou de végétation
  - Évolution de la pluviométrie et inondations
  - Risque Tempête – Grêle – Neige (TGN)
  - Hausse des températures moyennes et augmentation des nuisances parasites
  - Pertes agricoles
- Facteurs liés aux énergies
  - Complexification et multiplication des systèmes énergétiques dans le bâtiment
  - Risques batteries lithium-ion : prévention et diagnostic
  - Anticipation réglementaire et GES : intégration des trajectoires bas-carbone
  - Matériaux biosourcés & nouvelles pathologies du bâti
  - Réparabilité prioritaire : bascule culturelle et économie circulaire
  - Augmentation des risques sur les panneaux photovoltaïques et autres sources de production et de stockage d'énergie
- Facteurs liés à l'eau et aux ressources naturelles
  - Petit cycle de l'eau
  - Grand cycle de l'eau

#### FACTEURS INDIRECTS

- Facteurs liés à la géographie
  - Focalisation géographique de certains phénomènes (ex : DROM, mouvements de terrain)
  - Différences d'impacts entre les milieux ruraux et urbains (habitat individuel/collectif, agriculture et forêts...)
- Facteurs liés à l'économie générale

- Assurabilité du risque et solvabilité du secteur de l'assurance
- IA, télé-expertise et sobriété numérique : leviers d'efficacité et de durabilité
- Evolution du marché BTP : un impact plus nuancé
- Approche économique de la GRH
- Mutualisation des ressources : pour une meilleure réponse à la variabilité de charge sur le territoire
- Unification inter-assureurs : réponse systémique aux catastrophes massives
- Critères ESG : un nouveau cadre d'évaluation des pratiques expertes

## 2.1.1. Facteurs directs

### A. Facteurs liés au changement climatique

#### **Multiplication des événements climatiques extrêmes : une intensité structurelle**

La multiplication des événements climatiques extrêmes (événements de grande ampleur ou EGA) constitue l'une des évolutions les plus marquantes du dérèglement climatique et représente un défi central pour les sociétés d'expertise et d'évaluation (SEE). Tempêtes violentes, inondations répétées, submersions littorales et intérieures, sécheresses prolongées, feux de forêt difficilement contrôlables ou mouvements de terrain de grande ampleur sont devenus des réalités récurrentes, qui affectent l'ensemble du territoire national, y compris des régions historiquement peu exposées. La normalisation de ces sinistres dits « majeurs » transforme le volume, le rythme et les modalités d'exercice du métier d'expert.

Le coût des dommages liés aux catastrophes naturelles est passé, selon France Assureurs, de 1,5 Mds d'€ par an en moyenne entre 1982 et 1989 à 6 Md€ entre 2020 et 2023. L'année 2023 est devenue la 3<sup>e</sup> la plus coûteuse, avec 6,5 Md€ d'indemnisations et 2024 la 9<sup>e</sup> avec 5 Md€. Pour exemple, dans le Pas-de-Calais, les inondations de novembre 2023 ont touché plus de 20 000 habitations et 240 communes, générant un préjudice estimé à plus de 550 millions d'euros.

En parallèle, la CCR (Caisse Centrale de Réassurance) note que le nombre de communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour cause de retrait-gonflement des argiles a fortement augmenté, avec près de 10 000 communes concernées en 2022.

Ces chiffres traduisent une bascule dans le fonctionnement du risque : l'aléa climatique n'est plus un phénomène marginal, mais une contrainte structurelle. Il impose aux SEE une capacité de réaction massive et rapide face à des sinistres concentrés dans le temps et dans l'espace, parfois sur des territoires étendus. Ces événements, qualifiés de « sinistres de masse », nécessitent des organisations adaptées, une expertise technique pointue et un fort engagement humain face à des assurés en situation de vulnérabilité.

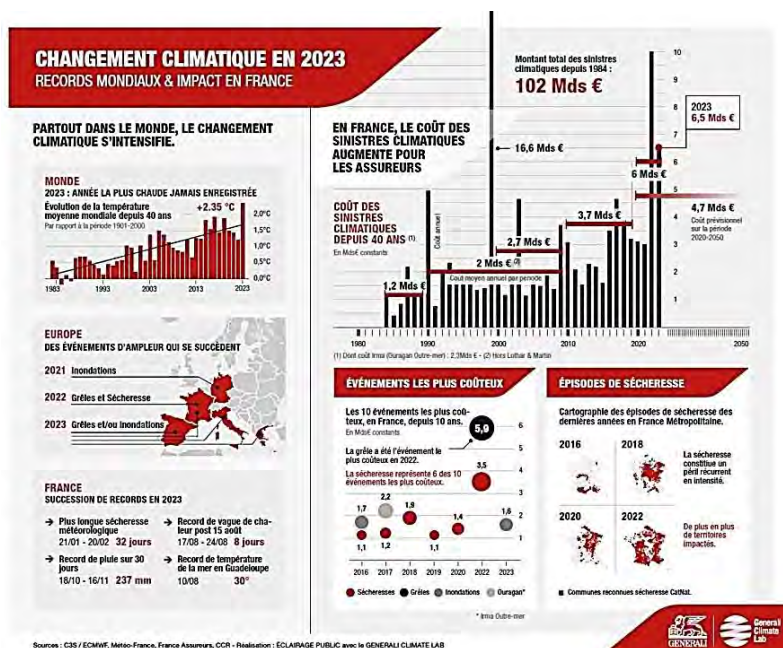
### Depuis 1982, 99% des communes ont été au moins une fois reconnues en état de catastrophe naturelle

Les représentations cartographiques ci-dessous indiquent le nombre cumulé de reconnaissances « Cat Nat » tous périls confondus depuis le début du régime, avec un détail par type d'événement : inondations, sécheresses et séismes.

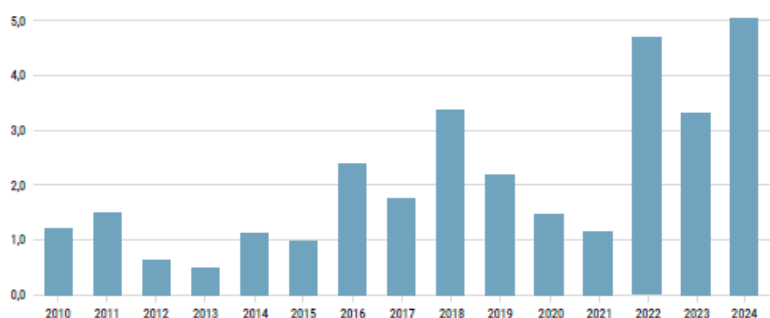
Concernant la sécheresse, les données sont traitées sur la période 1989 à 2023, car ce péril n'est pris en compte par le régime « Cat Nat » que depuis 1989.

Les avis de reconnaissance pour l'année 2024 seront intégrés à partir des décisions rendues par la Commission interministérielle au cours de 2025.

Ces cartes interactives sont accessibles sur le portail [catastrophes-naturelles.ccr.fr](https://catastrophes-naturelles.ccr.fr), dans l'onglet « Localiser ».



Évolution de la fréquence de sinistres tous périls (unité 1/1 000)



## Sécheresse et Retrait Gonflement Argile

La grande majorité des indemnisations « sécheresse » recensées dans les bilans de la CCR ou de France Assureurs concernent le risque RGA (retrait-gonflement des argiles) : les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols provoquent des fissures importantes sur les bâtiments, dues à la contraction puis au gonflement des argiles du sol.

Ce phénomène naturel exceptionnel est expressément rattaché au régime des catastrophes naturelles (CatNat) depuis la loi du 13 juillet 1982.

Depuis 2016, les épisodes de sécheresses de grande ampleur se succèdent et la sinistralité connaît une forte croissance : le coût annuel moyen est désormais d'environ ~1 Mds d'€, contre 400 millions sur la période 1989-2015, et l'année 2022 a atteint un niveau record de 3,5 Mds d'€ (Source : CCR), soit près d'1,5 Md€ de plus que lors du précédent record de 2003.

La sécheresse et le RGA représentent une part croissante et le risque le plus coûteux du régime CatNat : 60 % sur la période 2016-2022 contre 37 % sur la période 1989-2015. (cf. graphique ci-dessous « La sinistralité au titre de la sécheresse RGA de 1989 à 2022 »).

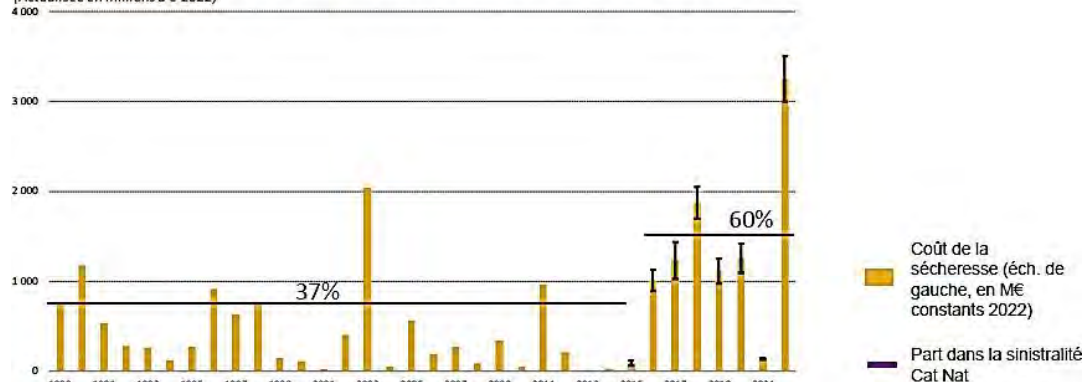
Ce phénomène devrait encore s'aggraver : en effet, selon une étude de la CCR sur l'impact du changement climatique à horizon 2050, le coût de la sécheresse pourrait presque tripler (selon le scénario RCP 8.5, le plus pessimiste du GIEC).

La sécheresse s'étend progressivement à tout le territoire français, notamment les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes qui concentrent près de 60 % des communes reconnues CatNat sécheresse pour la 1ère fois depuis 2016, soit +150 communes par an. Sur ces 3 régions, le nombre moyen annuel de reconnaissances « CatNat sécheresse » a été multiplié par 10 sur la période 2016-2021. (Cf. graphique ci-dessous « Comparaison des charges moyennes annuelles par département avant / depuis 2016 »).

Enfin, depuis 2016, ce sont 16 % des communes reconnues CatNat qui subissent des sécheresses successives, avec à nouveau la Bourgogne-Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes, et le Grand-Est qui se démarquent.

### La sinistralité au titre de la sécheresse RGA de 1989 à 2022

(Actualisée en millions d'€ 2022)

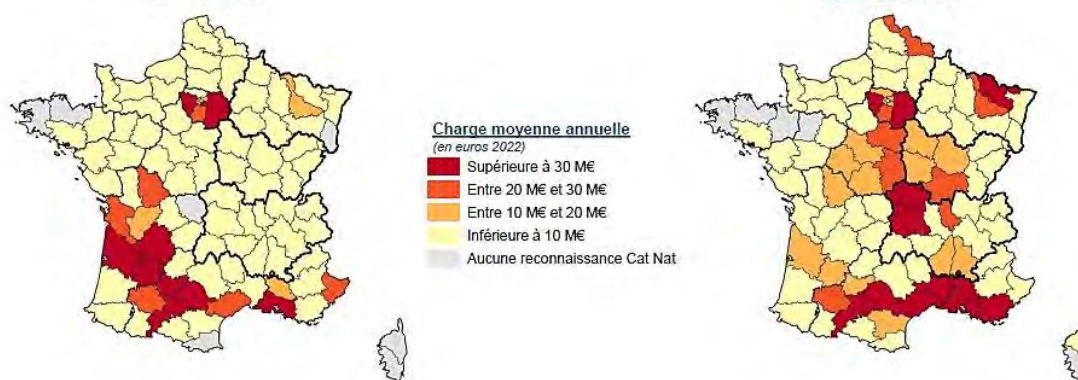


Source : CCR

### Comparaison des charges moyennes annuelles par département avant / depuis 2016

1989 - 2015

2016 - 2021



© MRN, 2023 - Sources : : BD SILECC MRN, France Assureurs

La majorité des périls concerne les maisons individuelles : on estime qu'en France, plus de 10 millions sont potentiellement exposées à un risque RGA, dont environ 3,3 millions en zones à aléa fort (CCR), et près de 160 000 nouvelles maisons sont construites chaque année (SDES, 2021).

L'enjeu d'anticipation est donc double :

- Adapter le parc existant exposé au RGA
- Promouvoir des pratiques constructives adaptées aux sols argileux

### Actions de prévention

Le projet « Initiative sécheresse » lancé en 2023 par la CCR, la MRN (Mission Risques Naturels) et France Assureurs, vise à protéger les maisons d'aujourd'hui et de demain face à la sécheresse. Il expérimente et suit les pratiques de prévention et de réparation sur un échantillon de 300 maisons sur une durée de 5 ans. Il comporte 2 volets d'action :

- La prévention RGA sur les maisons non sinistrées
- La réparation RGA sur les maisons sinistrées

| OBJECTIF   | TYPE                   | ACTION À MENER                                                                                                      | APPROCHE                                                                                                | SOLUTIONS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention | Maisons non sinistrées | Agir avant l'apparition de dommages pour réduire la vulnérabilité                                                   | Définir une démarche de prévention et renforcer l'adhésion des particuliers à cette démarche            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie de diagnostic et mesures d'adaptation préventives :</li> <li>- Diagnostic d'exposition et vulnérabilité RGA (état du bâti, sol, environnement)</li> <li>- Mesures d'aménagement autour du bâtiment (gestion de l'eau, végétation, drainage, limitation des variations d'humidité)</li> <li>- Recommandations de conception des fondations adaptées dès la construction</li> </ul>                                                            |
| Réparation | Maisons sinistrées     | Intervenir après ou en parallèle pour renforcer la résilience des bâtiments déjà exposés ou potentiellement exposés | Identifier et déployer les bonnes pratiques de réparation et de prévention pour renforcer la résilience | <p>4 familles de solutions de protection additionnelle aux méthodes de réparation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhydratation des sols (injection d'eau près des fondations en période sèche)</li> <li>- Protection des sols (géomembrane, écran anti-racine, drainage périphérique)</li> <li>- Traitement des sols (injections chimiques ou stabilisants autour des fondations)</li> <li>- Reprise en sous-œuvre (micropieux, longrines, renforcements de fondations)</li> </ul> |

### Qui indemnise le risque RGA ?

Pour une maison dont les fondations ne présentent aucun vice de construction (aucun défaut de conception ou d'adaptation à la nature du sol), mais qui subit les effets d'une sécheresse exceptionnelle, c'est la garantie catastrophes naturelles (CatNat) intégrée au contrat multirisques habitation qui s'enclenche, sous réserve qu'un arrêté CatNat "sécheresse /

réhydratation des sols” soit publié pour la commune concernée. L’assureur indemnise l’assuré après expertise et accord. L’assureur est réassuré par la CCR, qui peut elle-même être soutenue par l’État.

### **Processus d’expertise et d’indemnisation (sur 3 an en moyenne)**

1. L’ASSURÉ constate des dommages sur sa maison
2. LA COMMUNE réalise une demande d’arrêté
3. MÉTÉO FRANCE remet son rapport d’analyse annuel
4. LA COMMISSION émet un avis de reconnaissance favorable pour la commune
5. L’ASSURÉ est informé de la reconnaissance et déclare le sinistre à son assureur
6. L’ASSUREUR analyse la déclaration et missionne une expertise
7. LA SOCIÉTÉ D’EXPERTISE contacte l’assuré, définit le mode d’expertise et fixe le 1er rendez-vous
8. L’EXPERT communique un 1er compte rendu et demande une étude géotechnique spécifique
9. LE GÉOTECHNICIEN remet son étude d’investigation
10. L’EXPERT propose une solution réparatoire (2<sup>e</sup> compte rendu) et fait réaliser les offres de travaux
11. L’EXPERT transmet le rapport final avec estimation du coût des travaux
12. L’ASSUREUR recueille l’accord de l’assuré et procède à l’indemnisation
13. LE PRESTATAIRE DE SOLUTION répare le sinistre et met en œuvre la solution retenue

### **SYNTHESE DES IMPACTS RH**

- ❑ Pour les sociétés d’expertise, cela se traduit par une augmentation importante du volume et de la complexité des missions : l’instruction d’un sinistre RGA s’étale sur plusieurs années (3 ans en moyenne) et nécessite une coordination étroite entre l’assuré, l’assureur, l’expert, le géotechnicien et les entreprises de travaux. Cela engendre une pression accrue sur les équipes de gestion de sinistres et sur la capacité d’instruction.
- ❑ Au-delà de la constatation et du chiffrage des dommages, les experts pourront être mobilisés pour accompagner l’adaptation des logements, de leur usage en sécurité, et sensibiliser les propriétaires, ce qui élargirait leur rôle vers la prévention et la résilience face au risque RGA.
- ❑ Le risque RGA pourrait progressivement devenir mieux traité (sans être en baisse) grâce à la prise en compte du phénomène dans la conception des constructions neuves et l’adaptation progressive du parc bâti existant par des actions de prévention et de réparation, bien que l’on se situe ici probablement au-delà de 2030.

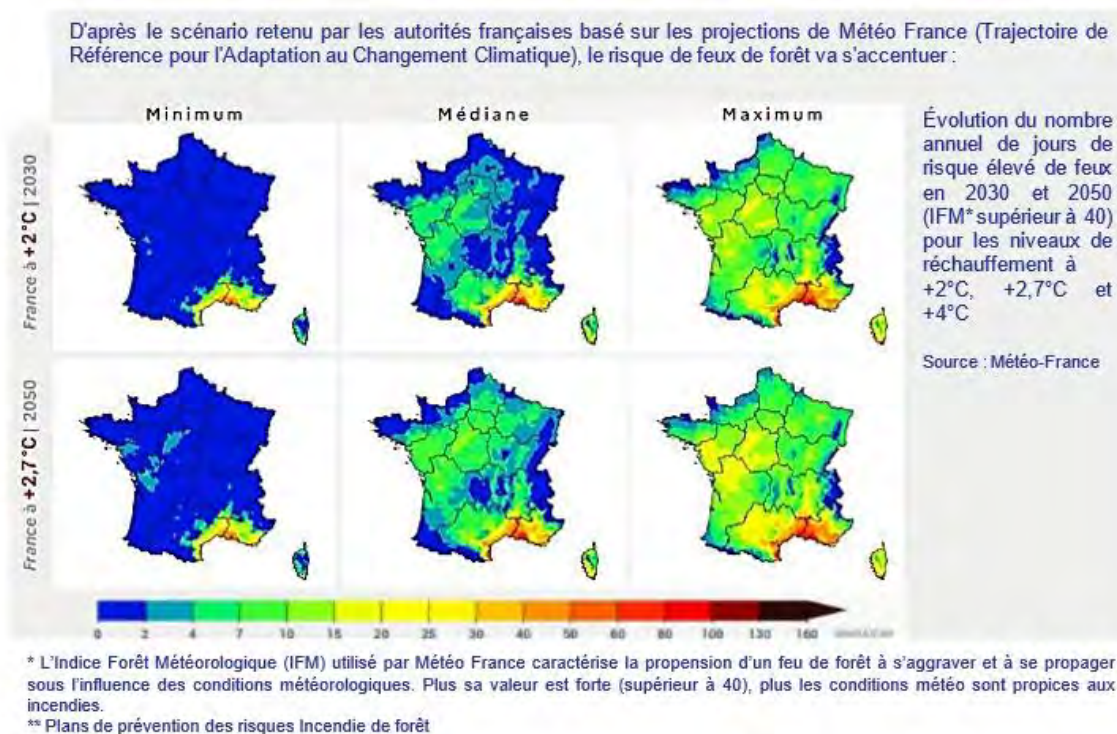
## Sécheresse, augmentation des températures, feux de forêt ou de végétation

Selon la BDIFF, en France métropolitaine, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine (chantiers BTP, activités agricoles, câbles électriques, mégots de cigarettes, barbecues, etc.), et 1 feu sur 10 est causé par la foudre.

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation :

- Des températures plus élevées, des épisodes de sécheresse prolongés, et des vents forts créent un environnement propice.
- La période à risque s'allonge, elle commence désormais dès le début du printemps et se prolonge jusqu'à l'automne, à la faveur d'épisodes de canicule tardifs.

En 2022, 6 870 communes ont été déclarées exposées au risque feu de forêt par les préfets, et cinq régions concentrent à elles seules 90 % de ces communes : l'Occitanie, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Le pourtour méditerranéen reste la zone la plus exposée, où la végétation et le climat favorisent les départs de feu, cependant le risque s'étend progressivement à de nouvelles régions jusque-là relativement épargnées.



Sinistralité - Selon France Assureurs, « en 2024, bien que les incendies n'aient compté que pour 4 % des sinistres, ils ont généré 25 % des coûts des assurances, soit la seconde charge la plus élevée ». Il s'agit cependant des sinistres incendie « tous confondus ». Par ailleurs, les feux de forêts et de végétation les plus importants ne sont pas forcément les plus coûteux pour les assureurs, même s'ils ravagent des milliers d'hectares de forêt qui, bien souvent, ne sont pas assurées. Ce sont les incendies atteignant un grand nombre d'habitations et de biens qui génèrent les dépenses les plus élevées pour les assureurs.

L'urbanisation croissante à proximité des massifs forestiers multiplie les zones d'interface « habitat-forêt », où naissent de nombreux incendies. Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque est essentiel, comme l'a montré en juillet 2025 l'incendie de Marseille dans le quartier de l'Estaque bâti sur les collines.

Lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie - À la suite des incendies de l'été 2022, qui ont ravagé près de 70 000 hectares de forêt et de végétation, l'État a annoncé un plan d'action en trois axes : reboisement, renforcement de la prévention et des moyens de lutte contre les incendies. Cela a conduit notamment à la publication le 05 juin 2025 de la Stratégie Nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies qui vise 3 objectifs majeurs :

- Gérer les territoires de façon résiliente pour éviter les départs de feu (par la connaissance du risque, l'aménagement des territoires, la culture du risque)
- Réduire les superficies brûlées (maîtriser les éclosions),
- Limiter les conséquences humaines, matérielles, environnementales et économiques des incendies.

 **Zoom sur les PPRIF – Plans de Prévention des Risques Incendie de forêt** : élaborés à l'échelle communale ou intercommunale, ils cartographient le risque d'incendie de forêt et définissent des mesures pour prévenir, protéger et sauvegarder les territoires exposés. Ils encadrent l'occupation du sol, imposent des règles de construction adaptées au niveau de risque et fixent des obligations pour les bâtiments existants (choix d'espèces peu combustibles, débroussaillage, réserves d'eau, accès adaptés).

Un peu plus de 200 communes sont couvertes par un PPRIF, principalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (près de la moitié), ainsi qu'en Occitanie (21,8 %), Nouvelle-Aquitaine (19,3 %) et Corse (8,9 %) - Source : Ministère de la transition écologique, chiffre clés des risques naturels, édition 2023.

 **Zoom sur le Fonds Vert** : ce dispositif financier de l'État est destiné à aider les collectivités à accélérer leur transition écologique. Il finance des projets locaux liés à l'adaptation au changement climatique, comme la prévention des risques de feux de forêt (ex : travaux d'aménagement pour la protection des zones urbanisées ou habitées à proximité de massifs forestiers).

 **Zoom sur l'obligation légale de débroussaillage** : 90% des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés (Ministère de la transition écologique).

Afin de créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt, dans les zones particulièrement exposées, les propriétaires d'habitations situées à moins de 200 mètres d'un massif forestier doivent débroussailler sur 50 mètres de profondeur, cette distance pouvant être portée à 100 mètres par décision du maire ou du préfet.



En 2025, l'incendie historique qui a touché 16 communes dans l'Aude, a ravagé près de 16 000 ha, dont 2 000 ha de terres agricoles, incluant plus de 1 000 ha de vignes et environ 200 exploitations.

## Catégories d'assurances

| CATÉGORIE                          | TYPES DE BIENS                                                                                                                             | TYPE D'ASSURANCE                                            |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>Particuliers</b>                | Habitations, dépendances, mobilier, équipements, etc.                                                                                      | Multirisques habitation (MRH)                               |
| <b>Entreprises/<br/>commerces</b>  | Locaux, entrepôts, machines, stocks, mobilier, matériel, etc.                                                                              | Multirisques professionnelle (MRP)                          |
|                                    | Perte d'exploitation due à l'arrêt de l'activité                                                                                           | MRP incluant une garantie optionnelle perte d'exploitation  |
| <b>Exploitants agricoles</b>       | Bâtiments agricoles et leur contenu (mobilier, matériel agricole etc.) stocks (foin, engrais, grains, etc.), récoltes                      | Multirisques agricole                                       |
| <b>Collectivités territoriales</b> | Voiries, ponts et réseaux (eau, assainissement, électricité) bâtiments publics, infrastructures, installations techniques Forêts publiques | Contrats collectivités (assureurs ou mutuelles spécialisés) |
| <b>Véhicules</b>                   | Voitures, deux-roues, engins agricoles ou de chantier                                                                                      | Tous-risques auto                                           |
| <b>Propriétaires privés</b>        | Forêts privées (80 % de la forêt française métropolitaine appartient à des propriétaires privés)                                           | Assurance forestière                                        |

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

À 5 ans, même si les incendies de forêt et de végétation devraient augmenter avec le changement climatique, le volume de dossiers ne devrait pas croître significativement pour les sociétés d'expertises et d'évaluations, en partie car la forêt est de moins en moins assurée et en partie grâce aux efforts importants engagés par l'État et les collectivités pour la prévention et le renforcement des moyens de lutte contre les feux, en particulier à l'interface forêt-habitation qui est la plus exposée à la multiplication des dossiers.

## Évolution de la pluviométrie et inondations

**Fréquence :** Les travaux récents de la CCR, de Météo-France et du Sénat (2024) montrent que le changement climatique modifie les régimes de précipitations.

L'accentuation de la variabilité pluviométrique se traduit par des épisodes de pluie plus intenses, plus localisés et plus fréquents, sans pour autant que la pluviométrie moyenne annuelle n'augmente de manière significative.

La fréquence des sinistres d'inondation est désormais quatre fois plus élevée qu'avant 2015, conséquence directe de la hausse de l'intensité des épisodes pluvieux extrêmes (notamment lors des événements méditerranéens ou cévenols), de l'artificialisation des sols, de l'urbanisation dans des zones à risque, et de la réduction de la capacité d'infiltration des sols due aux périodes de sécheresse intense (lors des pluies intenses, ces sols desséchés favorisent le ruissellement et aggravent les inondations rapides).

Les périodes de fortes précipitations s'allongent en hiver et au printemps, tandis que les épisodes méditerranéens deviennent plus violents. Cette évolution entraîne une hausse du risque d'inondation, notamment par ruissellement rapide et débordement de cours d'eau.



Répartition géographique du nombre de communes sinistrées par une inondation de 1982 à 2023  
Sources : CCR, Journal Officiel, situation du fichier des arrêtés catastrophes naturelles au 13 décembre 2024

**Régions :** La carte ci-dessus, extraite du rapport de France assureurs « L'assurance des événements naturels en 2023 », illustre la répartition du nombre de communes sinistrées par une inondation entre 1982 et 2023 et traduit une forte hétérogénéité spatiale du risque inondation en France. Les zones les plus touchées sont le Nord et le Nord-Ouest, le Sud-Est méditerranéen, le Sud-Ouest atlantique, régulièrement frappées par des épisodes pluvieux extrêmes. À l'inverse, les zones centrales et montagneuses restent moins sinistrées.

Selon les modélisations de la CCR (2023), la sinistralité moyenne liée aux inondations pourrait augmenter de

6 % à 19 % d'ici 2050, mais avec fortes disparités régionales (hausse dans le nord, l'ouest et l'arc méditerranéen, stabilité voire baisse ailleurs).

**Régions/Coût** : Le rapport sinistres/primes (S/P), indicateur du déséquilibre économique du régime, est très variable selon les territoires : la moyenne nationale est de 34 %, mais dépasse 200 % dans le Gard, illustrant une exposition exceptionnelle.

**Coût** : Historiquement, les inondations constituaient le premier poste de sinistralité du régime Cat Nat, représentant 49 % des dommages non automobiles depuis 1982, contre 41 % pour la sécheresse RGA. Cependant, au cours de la dernière décennie, la tendance s'est inversée : la sécheresse représente désormais 52 % de la sinistralité, contre 30 % pour les inondations, sous l'effet de la multiplication des épisodes de sécheresse.

Ainsi, le changement climatique n'entraîne pas mécaniquement plus d'inondations partout, mais accroît la probabilité d'événements extrêmes et coûteux, notamment lorsque l'urbanisation, l'artificialisation et la sécheresse aggravent le ruissellement. Cette évolution appelle à renforcer les politiques locales de prévention, d'aménagement et d'adaptation.

Le régime CatNat, instauré par la loi du 13 juillet 1982, couvre les dommages matériels directs causés aux biens assurés lorsqu'un arrêté interministériel reconnaît l'état de catastrophe naturelle. L'assurance CatNat est une extension obligatoire des contrats d'assurance dommages (habitation, entreprise, etc.) L'indemnisation est assurée par les compagnies d'assurance, mais les risques sont réassurés par la CCR. Les inondations d'origine naturelle affectent une grande diversité de biens :

| CATÉGORIE                          | TYPES DE BIENS                                                                                                                                                                                                                 | ASSURANCE SOUSCRITE                                         | CATNAT |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Particuliers</b>                | Habitations, dépendances, mobilier, équipements, etc.                                                                                                                                                                          | Multirisque habitation (MRH)+CatNat                         | Oui    |
| <b>Entreprises/commerces</b>       | • Locaux, entrepôts, machines, stocks, mobilier, matériel, etc.                                                                                                                                                                | Multirisque professionnelle (MRP)                           | Oui    |
|                                    | • Perte d'exploitation due à l'arrêt de l'activité                                                                                                                                                                             | MRP incluant une garantie optionnelle perte d'exploitation  | Non    |
| <b>Exploitants agricoles</b>       | Bâtiments agricoles et leur contenu (mobilier, matériel agricole etc.) approvisionnements (semences, aliments des animaux, etc.), récoltes (garanties distinctes de l'assurance des récoltes contre les aléas climatiques)     | Multirisques agricole                                       | Oui    |
|                                    | Grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), cultures industrielles, cultures viticoles, arboricoles et légumières                                                                                                 | Assurance multirisque climatique des récoltes               | Non    |
| <b>Collectivités territoriales</b> | Voiries, ponts et réseaux (eau, assainissement, électricité) bâtiments publics, (écoles, mairie) infrastructures (stades, salles polyvalentes, espaces verts) installations techniques (éclairage public, stations de pompage) | Contrats collectivités (assureurs ou mutuelles spécialisés) | Oui    |

Véhicules

Voitures, deux-roues, engins agricoles ou de chantier

Tous-risques auto

Au tiers

Oui

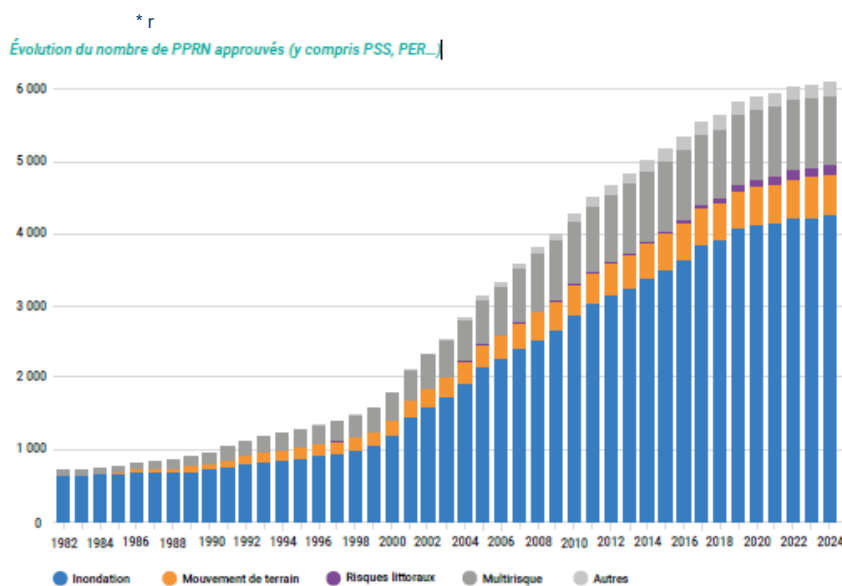
Non

### Politiques de prévention

Différentes actions de prévention des inondations sont actuellement mises en œuvre en France, à l'échelle nationale et locale. Elles contribuent à préserver l'équilibre du régime CatNat et à limiter la multiplication des catastrophes liées aux inondations.

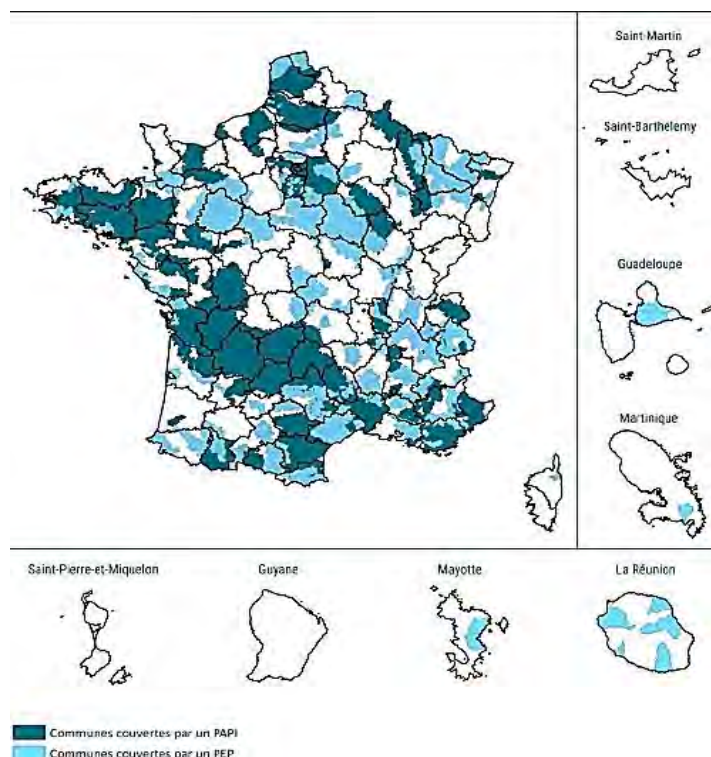
#### Zoom sur les PPRI – Plans de Prévention du Risque Inondation :

Institués par la loi du 02 février 1995, leur réalisation est financée à 100 % par le FPRNM\*. Ils sont élaborés par le préfet pour chaque commune exposée et délimitent : les zones rouges (interdiction de construire), les zones bleues (construction possible sous conditions), et les zones blanches (non exposées). Ils imposent des règles d'urbanisme pour limiter la vulnérabilité (ex : interdiction de caves, réduction des surfaces imperméabilisées, etc.). Environ 13 000 communes françaises sont aujourd'hui couvertes par un PPRI.



FPRNM : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit Fonds Barnie

Communes couvertes par au moins un PAPI (source DGPR)



### Zoom sur le Fonds Barnier (FPRNM – Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs)

Instauré par la loi du 2 février 1995 (dite *loi Barnier*), il est alimenté par une fraction des primes d'assurance CatNat (environ 12 % de la surprime CatNat payée par chaque assuré) et vise à financer les actions de prévention et de réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels majeurs : travaux de prévention via les PAPI, élaboration des PPRI, expropriation ou rachat des biens exposés à un risque grave et récurrent (délocalisation), etc. (Cf graphique ci-contre).

Le FPRNM a été très principalement mobilisé pour des projets de prévention du risque d'inondation et de submersion marine. Cela s'explique en partie par l'exposition d'une large partie du territoire français à ce phénomène. Ainsi, entre 2009 et 2023, les projets destinés à réduire les conséquences dommageables des inondations et submersions marines ont bénéficié de 2,1 Md€, soit les trois-quarts des financements totaux du FPRNM. (Cf graphique ci-contre).

Source : CCR, bilan CatNat 1982-2024

**Zoom sur les PAPI – Programmes d'Actions de Prévention des Inondations :** Outils opérationnels portés par les collectivités locales, cofinancés par l'État via le Fonds Barnier, ils financent : les travaux de protection (digues, bassins de rétention, requalification de berges), les actions de sensibilisation, et les plans de gestion de crise. Près de 19 000 communes ont été intégrées à au moins un Programme d'actions de prévention des inondations entre 2011 et 2024. Ces communes concentrent 80 % de la sinistralité Cat Nat inondations de tous types entre 1995 et 2021. Le montant total des actions labellisées entre 2011 et 2024 s'élève à plus de 3,7 milliards d'euros financés à 40 % par l'État (principalement via le FPRNM), les co-financements étant abondés pour l'essentiel par les collectivités territoriales.



Délégations nettes FPRNM 2009-2023 : part du montant total par aléa



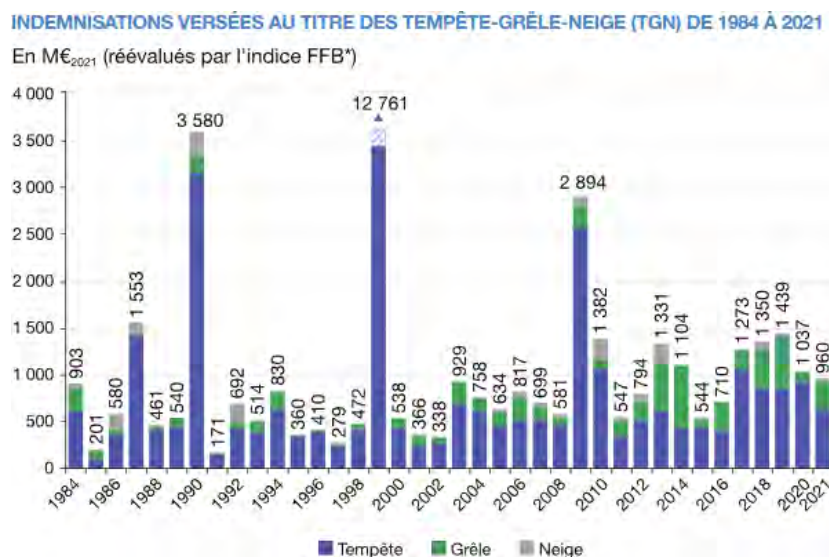
Répartition des délégations nettes FPRNM par thématiques

## SYNTHÈSE DES IMPACTS RH

- ☐ L'évolution des aléas inondations impose aux sociétés d'expertise une transformation RH : renforcement des compétences techniques liées au risque hydrologique, digitalisation accrue, développement des soft skills de gestion de crise, formation sur les politiques de prévention et d'adaptation, etc.
- ☐ L'expert, à la fois technicien, coordinateur et médiateur, est soutenu par des assistants et gestionnaires formés à l'urgence et à la communication post-catastrophe.
- ☐ L'aspect systémique des inondations répétées (plusieurs types de biens et de contrats d'assurance à la fois), rend l'organisation par grands projets locaux nécessaire dans de nombreux cas.
- ☐ Les sociétés d'expertise adaptent leur organisation (ex : mise en place d'un dispositif d'astreinte hebdomadaire de plusieurs experts afin d'assurer réactivité et disponibilité immédiate en cas d'événement climatique majeur).

## Risque Tempête-Grêle-Neige (TGN)

Les tempêtes et épisodes de grêle constituent des aléas climatiques majeurs pour le territoire français. Selon France Assureurs, les événements climatiques survenus en 2024 ont représenté un coût global d'environ 5 Mds, dont 2,2 Md€ pour les seuls aléas TGN. En 2023, pour les particuliers, sur 1,7 Md€ d'indemnités liées aux TGN, 80,2 % concernent la tempête, 19,7 % la grêle, et 0,1 % le poids de la neige.



Source : France assureurs, 2023  
Garantie TGN sur bâtiment (hors assurances automobile et récoltes)  
\* Indice de la Fédération française du bâtiment.

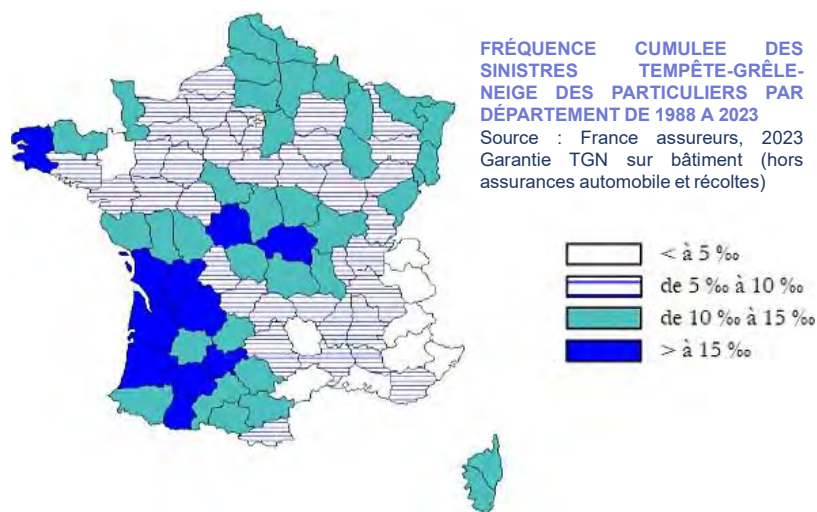
**Coût :** Hors tempêtes Lothar et Martin de 1999, une augmentation constante de la sinistralité assurantielle liée aux Tempêtes-Grêle-Neige (TGN) est observée depuis 1984. Le montant des indemnités moyennes annuelles liées à ces aléas est passé de 706 M€ (1984-1989), à plus de 1,1 milliard € depuis 2016 (source : SDES, 2024). Sur les trente dernières années, parmi les différents aléas naturels indemnités chaque année, les TGN représentent systématiquement les montants annuels les plus élevés.

**Fréquence :** Météo-France et le GIEC soulignent que si la fréquence des grandes tempêtes n'affiche pas encore de tendance claire à long terme, leur intensité augmente et leurs impacts économiques augmentent du fait de la densification des zones urbanisées et de la vulnérabilité accrue des infrastructures.

Concernant la grêle, plusieurs travaux récents indiquent que le changement climatique influence ce phénomène : selon une étude publiée dans Nature Communications, bien que la fréquence globale des tempêtes de grêle pourrait diminuer en Europe, l'intensité des épisodes augmenterait, avec des grêlons plus gros et potentiellement plus destructeurs (catnat.net).

**Régions :** Les tempêtes frappent surtout les façades Manche et Atlantique (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine (surtout littoral : Charente-Maritime, Vendée, Landes), Hauts-de-France (littoral Manche/mer du Nord)), exposées aux dépressions

atlantiques et vents violents. Ces événements peuvent également provoquer des phénomènes de vagues-submersion (submersion marine), aggravés par la hausse du niveau de la mer et l'artificialisation des zones côtières. La grêle affecte davantage la diagonale Sud-Ouest–Massif central (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes (Massif central), où se concentrent les épisodes les plus intenses et fréquents.



Bien que la fréquence des tempêtes et épisodes de grêle pourrait rester stable ou légèrement diminuer, la sinistralité augmentera en raison de l'intensité des phénomènes.

Les tempêtes, grêle et neige ne relèvent pas du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles : elles sont couvertes par les garanties contractuelles des assurances de biens (MRH, MRP, agricole, auto...).

Le risque Tempête-Grêle affecte une grande diversité de biens :

| CATÉGORIE                                            | TYPES DE BIENS                                                                                                                                                                                                             | ASSURANCE SOUSCRITE                                         |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <b>Particuliers</b>                                  | Habitations, dépendances, toitures, vérandas, clôtures, etc.                                                                                                                                                               | Multirisque habitation (MRH)                                |
| <b>Entreprises/commerces/</b>                        | Bâtiments professionnels, entrepôts, stocks, matériels, vitrines, etc.                                                                                                                                                     | Multirisque professionnelle (MRP)                           |
|                                                      | Perte d'exploitation due à l'arrêt de l'activité                                                                                                                                                                           | MRP incluant une garantie optionnelle perte d'exploitation  |
| <b>Exploitants agricoles</b>                         | Bâtiments agricoles et leur contenu (mobilier, matériel agricole etc.) approvisionnements (semences, aliments des animaux, etc.), récoltes (garanties distinctes de l'assurance des récoltes contre les aléas climatiques) | Multirisques agricole                                       |
|                                                      | Grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), cultures industrielles, cultures viticoles, arboricoles et légumières                                                                                             | Assurance multirisque climatique des récoltes               |
| <b>Collectivités territoriales</b>                   | Bâtiments publics, (écoles, mairie, etc.) infrastructures (salles polyvalentes, etc.) installations techniques (éclairage public, etc.)                                                                                    | Contrats collectivités (assureurs ou mutuelles spécialisés) |
| <b>Véhicules</b><br>(particuliers ou professionnels) | Voitures, deux-roues, engins agricoles ou de chantier                                                                                                                                                                      | Tous risques auto                                           |

## Prévention des risques

Face à l'intensification des phénomènes, la prévention repose sur une combinaison de mesures d'anticipation, de protection et d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité des territoires et à renforcer leur résilience.

- Surveillance, alerte :

Le renforcement de la veille météorologique (Météo-France, Copernicus, EUMETSAT) et des systèmes d'alerte comme FR-ALERT — qui informe automatiquement les personnes situées dans une zone menacée — permet d'anticiper les épisodes de Tempête-Grêle-Neige, et ainsi de limiter l'exposition des biens et des personnes.

Les collectivités peuvent également activer leur plan communal de sauvegarde (PCS) et diffuser des alertes locales (SMS, sirènes, haut-parleurs, etc.) afin de permettre une réaction rapide avant l'arrivée du phénomène. En cas d'alerte météorologique, des mesures temporaires permettent de réduire les risques (mise à l'abri des véhicules, mise à l'abri des objets extérieurs, fermeture des ouvrants, ouverture des volets roulants en lamelles ou pvc, limitation des déplacements, etc.).

- Protection, réduction de la vulnérabilité, reconstruction durable :

La protection du bâti repose sur un ensemble de mesures destinées à renforcer la résistance des constructions face aux tempêtes et à la grêle (ex : sécurisation des toitures à l'aide de crochets anti-soulèvement et d'écrans sous toiture).

Dans le secteur agricole, la pose de filets anti-grêle au-dessus des serres et cultures permet de protéger les cultures et le matériel.

Les actions de sensibilisation menées auprès des assurés favorisent l'adoption de comportements préventifs et l'installation d'équipements de protection.

Au niveau des collectivités, les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) permettent d'identifier les zones les plus exposées et d'encadrer l'urbanisation ainsi que l'usage du sol afin de réduire leur vulnérabilité. L'artificialisation des zones côtières tend à ralentir, sous l'effet des politiques publiques : plans littoraux et documents d'urbanisme (PLU, SCoT) intègrent des zones de retrait stratégique et des restrictions d'urbanisation dans les zones à risque et certaines collectivités littorales privilégient même la désartificialisation (renaturation, recul du bâti).

Les infrastructures publiques peuvent également faire l'objet d'adaptations structurelles, telles que l'enfouissement des lignes électriques, le renforcement des réseaux essentiels (eau, énergie, télécommunications) et la réalisation d'aménagements côtiers (digues, restauration des dunes, etc.) afin de protéger durablement les territoires exposés.

**SYNTHESE DES IMPACTS RH**

- ❑ Les événements climatiques extrêmes provoquent des pics d'activité massifs suivis de périodes de sous-charge (selon les professionnels interviewés, « La variation mensuelle des missions a été multipliée par quatre en dix ans »).
- ❑ Pression sur les délais : les assureurs, et les assurés attendent une réponse rapide après un événement de grêle ou tempête, rendant indispensable une gestion efficace des dossiers.
- ❑ Plusieurs spécialités d'experts sont mobilisées simultanément (habitations, professionnels, agriculture, etc.)
- ❑ Malgré la hausse des sinistres, il est essentiel de maintenir la qualité de service et la rapidité d'intervention.
- ❑ La prévention constitue un axe stratégique majeur pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience face aux phénomènes tempêtes, grêle et neige.

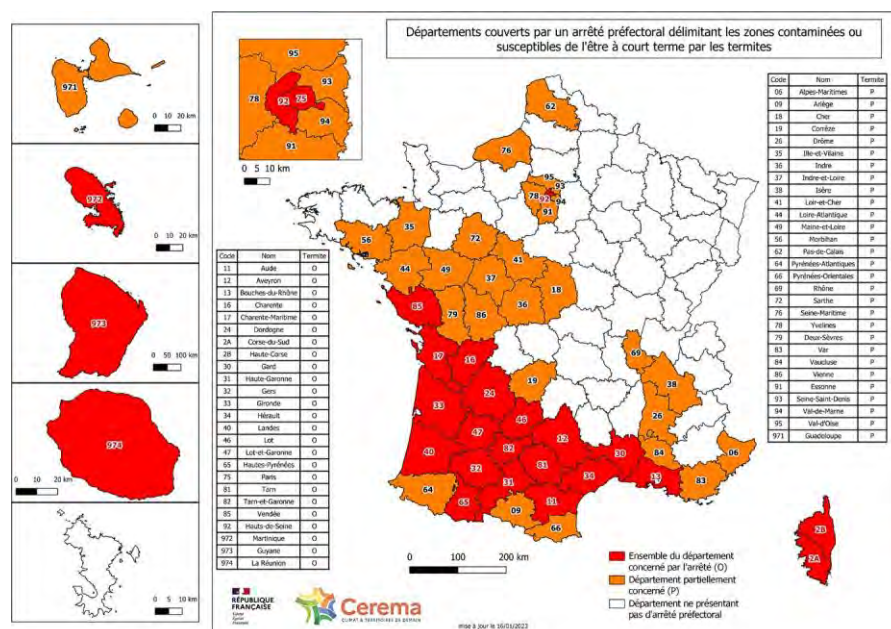
## Hausse des températures moyennes et augmentation des nuisances parasites

La hausse des températures moyennes crée un contexte particulièrement favorable à la prolifération des insectes xylophages. Les hivers plus doux et humides créent des conditions idéales pour leur développement car leur cycle biologique n'est plus interrompu. Leur période d'activité s'allonge, leur reproduction s'accélère et leurs zones d'implantation s'étendent. Ainsi, des espèces autrefois limitées au sud de la France progressent vers le nord (ex : termites, capricorne des maisons), et l'on observe une intensification des infestations dans les zones historiquement concernées. Selon les professionnels du traitement du bois les cas d'infestation d'insectes xylophage ont doublé en cinq ans, un phénomène coïncidant avec la multiplication des vagues de chaleur.

D'autres facteurs contribuent également à la prolifération : la densification urbaine, l'augmentation de l'humidité après des travaux de rénovation énergétique (déséquilibre entre l'étanchéité accrue du bâti et une ventilation inadaptée), une ventilation insuffisante ou encore l'absence de traitements préventifs du bois.

Régions : Bien qu'aucune région ne soit totalement épargnée, certaines zones se révèlent plus vulnérables aux infestations. La façade atlantique et le bassin méditerranéen où l'humidité est naturellement plus élevée, offrent un environnement favorable au développement de ces nuisibles.

Le réchauffement climatique a également intensifié les risques dans les zones montagneuses et le nord-est de la France, autrefois relativement préservés grâce à leurs hivers rigoureux. Les vallées comme celle de la Loire, connaissent également une hausse notable des infestations liée à leur microclimat humide.



En 2023, environ 50 départements français sont classés infestés par les termites, contre moins de 20 il y a 30 ans.

### Zoom sur les scolytes : un autre symptôme du changement climatique

Depuis 2018, les scolytes ravagent les forêts d'épicéas et de sapins affaiblis par la sécheresse. Initialement déclenchée en région Grand Est, l'épidémie s'étend désormais sur la quasi-totalité des forêts d'épicéas, de la moitié nord de la France à l'Auvergne Rhône-Alpes.

Entre 2018 et 2024, près de 37 millions de m³ de bois ont été touchés entraînant un effondrement du marché du bois résineux et de lourdes pertes pour la filière forêt-bois.

Le plan national "Scolytes et bois de crise" (2024) vise à renforcer la surveillance, la lutte, la prévention, ainsi que la valorisation du bois scolyté utilisable en construction ou en biomasse après traitement. En effet, dans le contexte du changement climatique, de telles crises ont vocation à se répéter et s'accroître.

### Prévention des risques

Dans ce contexte de réchauffement climatique, l'adoption de stratégies préventives est indispensable :

- Le traitement préventif du bois, devient crucial et constitue une barrière efficace contre les infestations.
- La surveillance régulière par une inspection annuelle (charpentes, etc.) permet de détecter toute trace d'infestation.
- La ventilation des espaces confinés (combles, caves, etc.) est essentielle, car la chaleur et l'humidité offrent des conditions favorables au développement des insectes xylophages.

Les propriétaires, les professionnels du bâtiment et les experts en assurance doivent s'adapter à cette évolution en intégrant la prévention des infestations dès la conception ou la rénovation des habitations.

Tous les types de bâtiments peuvent être concernés par les insectes xylophages, dès lors qu'ils contiennent du bois, mais l'intensité et la nature du risque varient selon la structure, l'âge et l'entretien du bâti. Les bâtiments anciens sont les plus vulnérables car les bois y sont souvent non traités et déjà fragilisés, et les maisons anciennes ou à charpente bois apparente constituent la principale catégorie touchée.



| TYPE DE BÂTI                                                     | NIVEAU DE RISQUE | ZONES TOUCHÉES                                     | ESPÈCES CONCERNÉES                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maisons individuelles anciennes</b>                           | Élevé            | Charpente, planchers, poutres                      | Capricorne des maisons, vrillette, lyctus, termites                                                         |
| <b>Immeubles collectifs anciens / haussmanniens</b>              | Moyen            | Ossatures de toits, charpentes, planchers          | Vrillette, capricorne, termites dans les zones urbaines infestées (Bordeaux, Paris, Nantes, Toulouse, Nice) |
| <b>Bâtiments tertiaires à structure bois</b>                     | Moyen            | Ossatures bois, menuiseries                        | Capricorne, lyctus, termites (zones sud-ouest et littorales)                                                |
| <b>Bâtiments agricoles, ateliers, entrepôts à structure bois</b> | Moyen            | Ossature, bardage, planchers                       | Vrillette, termites                                                                                         |
| <b>Constructions récentes à ossature bois</b>                    | Faible           | Zones confinées et mal ventilées (sous-sols, etc.) | Lyctus, termites (dans les zones déclarées infestées)                                                       |

### Couverture assurantielle

Les contrats d'assurance multirisques habitation ne couvrent pas les dommages causés par les parasites et les frais de traitement associés, qui sont à la charge du propriétaire.

### SYNTHÈSE DES IMPACTS RH

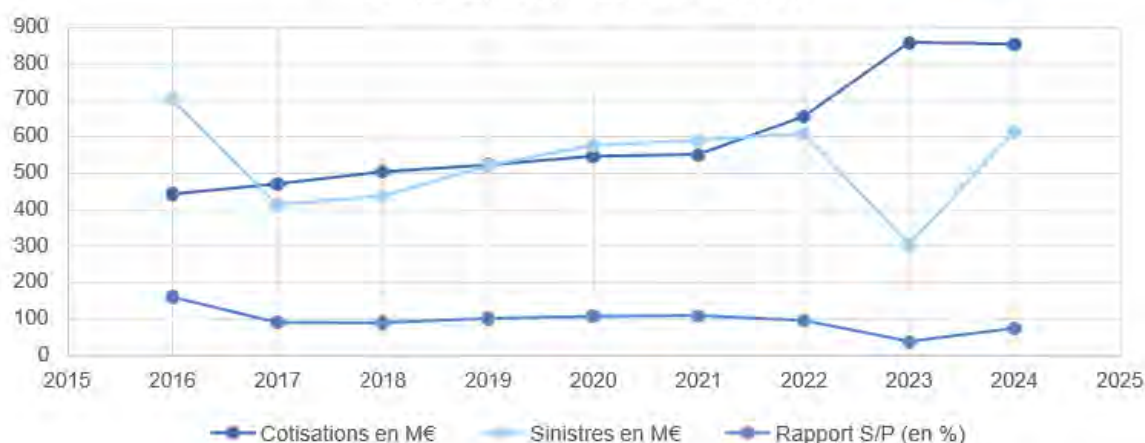
- ❑ Les experts en assurance interviennent peu dans le cadre d'une indemnisation, mais peuvent intervenir en évaluation ou en conseil technique autour de ces sinistres, et notamment lors des rénovations : expertise de cause, contentieux, adaptation du bâti aux risques biologiques liés au changement climatique.
- ❑ Besoin croissant de profils formés aux pathologies biologiques du bois, capables de diagnostiquer et caractériser les dégradations liées aux nuisibles.

## Pertes agricoles

Le changement climatique accroît la fréquence et l'intensité des périls agricoles, notamment les excès de chaleur, la sécheresse, les pluies intenses, la grêle, les tempêtes et les incendies. Bien qu'aucun territoire ne soit totalement épargné, les régions PACA, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté figurent parmi les plus touchées, car elles cumulent des sécheresses récurrentes, des épisodes extrêmes plus fréquents (orages violents, vagues de chaleur, feux), et une pression sur la ressource en eau.

La sinistralité agricole reste globalement élevée entre 2016 et 2024, avec plusieurs années où le ratio S/P (sinistres / primes) dépasse 100 %. La forte baisse du S/P en 2023 (35 %) reflète à la fois une année climatique plus favorable et les premiers effets de la réforme de l'assurance récolte (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) avec une nette augmentation des cotisations. Le rebond à 72 % en 2024 confirme que l'amélioration reste fragile face à la variabilité des aléas climatiques (cf. graphique ci-dessous).

Évolution des contrats sur cultures (MRC + Grêle)  
(Source : France assureurs - L'assurance agricole en 2020, 2022, 2024, Traitement Model RH)

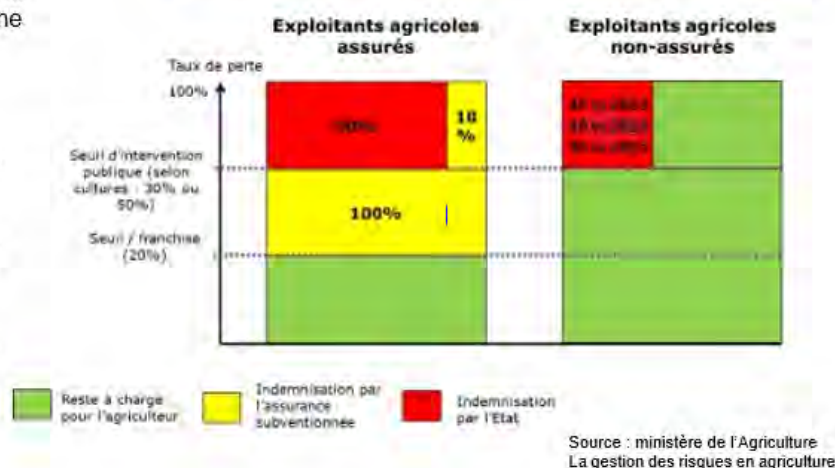




**Zoom sur l'assurance multirisque climatique des récoltes – MRC** (dont la réforme est entrée en vigueur le 1er janvier 2023) est un dispositif à trois étages qui repose sur la solidarité nationale et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les assureurs

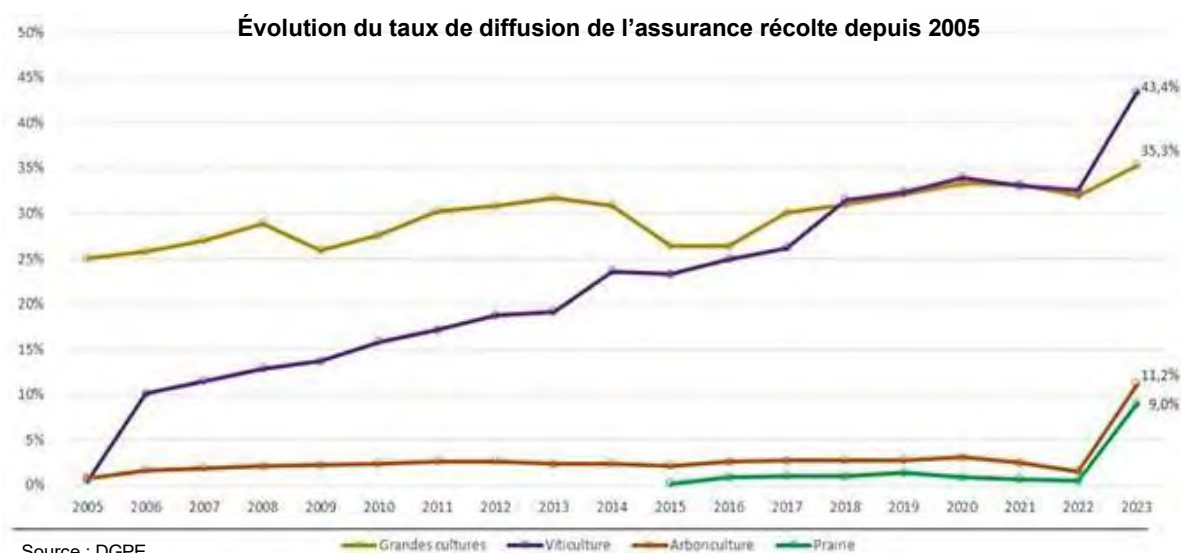
- ☑ Risque de faible intensité : prise en charge par l'agriculteur
- ☑ Risque d'intensité moyenne : prise en charge par l'assureur si l'agriculteur a souscrit une assurance récolte
- ☑ Risque d'ampleur exceptionnelle : indemnisation de solidarité nationale (ISN) partagée entre l'État et l'assureur :
  - Agriculteur assuré :
    - L'État couvre 90 % du 3<sup>e</sup> étage
    - Les 10 % restants sont pris en charge par l'assureur
  - Agriculteur non assuré :
    - L'État ne couvre plus que 35 % en 2025
    - Le reste est à la charge de l'agriculteur

#### Schéma de fonctionnement du dispositif à 3 étages



L'assurance récolte réformée se veut plus attractive, avec un taux de subvention publique à 70 % et une possibilité d'être indemnisé dès 20 % de pertes. Cette évolution a permis une légère hausse de la souscription (24 % d'exploitations assurées en 2023, contre 13,3 % en 2020) mais la progression est irrégulière : Groupama, qui avait observé une croissance de 37 % des surfaces assurées en 2023, a enregistré en 2024 un recul de 4 %. L'État vise 60 % de surfaces assurées en 2030 contre 23 % en 2023.

La diffusion de l'assurance récolte est également très hétérogène selon les secteurs : elle s'est développée en grandes cultures (35,3 % de surfaces assurées en 2023), en viticulture (43,4 %) mais reste peu utilisée en arboriculture (11,2 %) où les cotisations sont élevées pour ces productions à haute valeur ajoutée (cf. schéma ci-après « Évolution du taux de diffusion de l'assurance récolte depuis 2005 »).

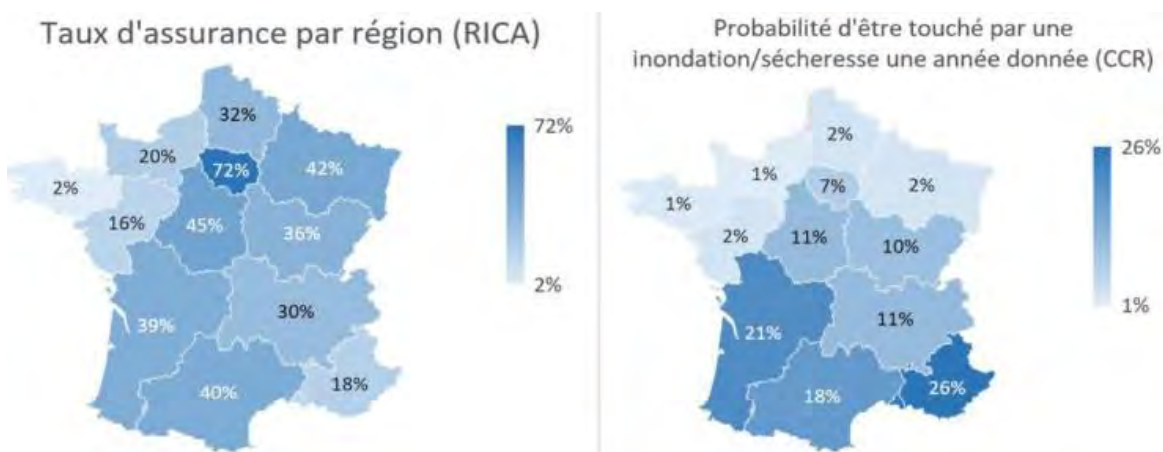


Plusieurs freins peuvent expliquer ce développement limité :

Selon la Banque de France, les subventions ont peu d'impact sur la demande d'assurance. Elle suggère de travailler davantage sur l'information et la simplification administrative car des freins comportementaux significatifs demeurent : la complexité administrative des démarches, le manque d'informations et de sensibilisation sur les avantages et les modalités de l'assurance récolte, la référence aux années antérieures pénalisante dans les zones où les aléas sont fréquents, une offre inexistante pour certains risques ou dans certaines régions, ainsi qu'une méfiance envers les assureurs.

Le réseau des Chambres d'agriculture France souligne également une forte hétérogénéité des taux de couverture d'assurance selon les régions sans lien systématique avec leur niveau d'exposition aux aléas climatiques : par exemple en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le taux de couverture n'est que de 18 %, alors que la probabilité de subir un aléa climatique est de 26 %. A l'inverse, le taux de couverture dans le Grand-Est est de 42 %, alors que les probabilités d'aléas climatiques ne sont que de 2 % (cf. cartes ci-après).

**Souscription à l'assurance récolte et exposition au risque par région – Source : Banque de France, 2024**



### Catégories d'assurances agricoles (liste non exhaustive)

Le tableau ci-dessous récapitule les principales assurances agricoles, les biens concernés ainsi que leur caractère obligatoire ou non.

| TYPES DE BIENS ASSURÉS                                                                                                                                                                                                                | ASSURANCE SOUSCRITE                           | PRÉCISIONS                                                                                                                                                                           | OBLIGATOIRE                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Bâtiments agricoles et leur contenu (mobilier, matériel agricole etc.) approvisionnements (semences, aliments des animaux, etc.), récoltes engrangées (garanties distinctes de l'assurance des récoltes contre les aléas climatiques) | Assurance multirisques agricole               | Dont RC Pro exploitation agricole                                                                                                                                                    | Non                                   |
| Cultures                                                                                                                                                                                                                              | Assurance grêle-tempête                       | Uniquement risques grêle et tempête                                                                                                                                                  | Non                                   |
| Grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux), prairies, cultures industrielles, cultures viticoles, arboricoles et légumières                                                                                              | Assurance multirisque climatique des récoltes | Couvre notamment les risques sécheresse, excès de température, coup de froid, gel, excès d'eau, pluies violentes, grêle, poids de la neige ou du givre, tempête, vent de sable, etc. | Non<br>Subventionnée à hauteur de 70% |
| Cheptel                                                                                                                                                                                                                               | Assurance cheptel                             |                                                                                                                                                                                      | Non                                   |
| Véhicules agricoles                                                                                                                                                                                                                   | Assurance véhicules agricoles                 |                                                                                                                                                                                      | Oui                                   |
| Perte d'exploitation                                                                                                                                                                                                                  | Assurance perte d'exploitation                |                                                                                                                                                                                      | Non                                   |

### SYNTHESE DES IMPACTS RH

La hausse potentielle des souscriptions à l'assurance récolte, combinée à l'augmentation de la sinistralité agricole liée au dérèglement climatique, entraîne une hausse de la charge d'expertise et des pics d'activité. Cela nécessite de renforcer les effectifs avec des compétences agronomiques et à même d'informer les exploitants sur le fonctionnement de l'assurance récolte.

- ☐ Augmentation du volume d'expertises
- ☐ Renforcement nécessaire des effectifs (experts agricoles)
- ☐ Gestion des pics d'activité liés aux événements extrêmes, avec un besoin accru de flexibilité
- ☐ Hausse de la charge émotionnelle et des risques psychosociaux dus aux interventions auprès d'agriculteurs particulièrement affectés par des pertes répétées
- ☐ Information et sensibilisation sur les avantages et modalités de l'assurance récolte

## B. Facteurs liés aux énergies

Le deuxième volet de l'analyse concerne les facteurs directs liés aux énergies et porte sur les impacts liés au déploiement des solutions énergétiques durables, en tant qu'équipement, matériaux ou en faveur d'une optimisation globale du cycle de vie de l'ouvrage (réparation et recyclage).

### **Complexification et multiplicité des systèmes énergétiques dans le bâtiment**

La transition énergétique accélère l'intégration de systèmes de production, de régulation et de stockage de plus en plus sophistiqués au sein des bâtiments. Le parc résidentiel français compte aujourd'hui plus de 800 000 pompes à chaleur installées par an, contre 200 000 il y a dix ans. Les installations photovoltaïques, couplées à des onduleurs, micro-onduleurs, optimiseurs et modules de pilotage, dépassent désormais 900 000 toitures équipées. À ces équipements s'ajoutent les réseaux de ventilation, les ballons thermodynamiques, les systèmes de monitoring énergétique, et les solutions domotiques (gestion de l'autoconsommation, pilotage du chauffage, délestage intelligent).

Ces solutions permettent de réduire l'empreinte carbone du parc bâti, mais créent un niveau d'interdépendance technique inédit, qui transforme profondément les mécanismes de sinistre. Dans un nombre croissant de cas, une défaillance simple, comme un capteur de température, une connexion desserrée, un encrassement de filtre, un mauvais paramétrage du circulateur, peut provoquer une série de conséquences en cascade :

- arrêt prématuré du système de chauffage,
- montée en pression du réseau hydraulique,
- surconsommation électrique locale,
- surchauffe de composants électroniques,
- infiltrations via les réseaux de condensats,
- arrêt système entraînant un gel ou une surchauffe localisée.

Selon les retours de terrain, le temps moyen d'instruction d'un sinistre impliquant un système énergétique complexe est 2 à 3 fois plus long qu'un sinistre électrique classique. Les difficultés tiennent principalement à la multiplicité des interlocuteurs : électricien, chauffagiste, installateur ENR, fabricant du module, distributeur, mainteneur, bureau de contrôle.

Les SEE doivent également composer avec un niveau de traçabilité souvent insuffisant :

- Documentation d'installation incomplète,
- Absence de carnet de maintenance,
- Schémas électriques partiels,
- Installations modifiées par l'utilisateur après pose,
- Modules domotiques ayant reçu des mises à jour logicielles non contrôlées.

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ Les sinistres exigent désormais une analyse systémique : l'expert ne peut plus se limiter à l'équipement endommagé, mais doit reconstituer l'ensemble de la chaîne causale en coordonnant plusieurs corps de métiers et en évaluant les interactions entre dispositifs.
- ❑ Cette complexification technique accroît la nécessité de profils hybrides combinant thermique, électricité, contrôle-commande et compréhension des systèmes intégrés, afin de formuler des conclusions fiables et argumentées.
- ❑ Les SEE doivent renforcer leurs formations internes sur les énergies renouvelables, les installations PV, les systèmes de ventilation et les dispositifs de régulation, dont la diversité augmente la variabilité des sinistres rencontrés.
- ❑ Le développement de référents techniques spécialisés et de partenariats avec installateurs agréés devient indispensable pour sécuriser les expertises contradictoires et fiabiliser les diagnostics dans des environnements technologiques en évolution rapide.

## Risques batteries lithium-ion : prévention et diagnostic

La transition énergétique et l'essor de la mobilité électrique entraînent une croissance rapide des équipements alimentés par batteries lithium-ion dans l'habitat : vélos et trottinettes électriques, outils électroportatifs, véhicules hybrides rechargeables, stockage résidentiel couplé au photovoltaïque. Selon plusieurs Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), le nombre d'incendies impliquant une batterie lithium-ion a été multiplié par trois entre 2018 et 2024, en particulier en milieu résidentiel.

Cette tendance est corroborée par les retours du SDIS de Paris (BSPP), qui signale une moyenne de plus d'un incendie de batterie de trottinette ou vélo électrique tous les trois jours (Source : BSPP, 2023).

Les sapeurs-pompiers du SDIS ont identifié que le mécanisme central de danger, est l'emballement thermique, décrit par l'ANSES et le laboratoire national des incendies UL Fire Safety Research Institute (FSRI). Ce phénomène peut entraîner :

- Une montée rapide en température jusqu'à 800 - 1 000 °C,
- La libération de gaz explosifs (hydrogène, méthane, monoxyde de carbone),
- L'émission d'acide fluorhydrique (HF), très corrosif et toxique,
- Une propagation en quelques secondes aux matériaux environnants,
- Un risque de ré-ignition jusqu'à 72 heures après extinction (Source : National Fire Protection Association – NFPA, 2022 ; INERIS, 2021).

Les garages et dépendances constituent les lieux les plus touchés, du fait du stationnement des vélos/trottinettes et du stockage de batteries. Les SDIS relèvent que près de 70 % des feux domestiques impliquant une batterie surviennent lors de la recharge.

**Batterie de vélo électrique explosée : boîtier éclaté, noircissement des parois, traces de projection de sels de lithium.**

**Local technique d'habitation après feu de batterie stationnaire : isolants carbonisés, tableau électrique fondu, corrosion étendue due aux gaz acides.**

ERP et Habitations

## PRÉVENTION DES RISQUES EN E.R.P. ET HABITATIONS


  
Juin 2025

L'ACTUALITÉ : LES FAITS

**- 30 octobre 2024 – 9h00 – Poitiers :**  
 Feu d'appartement de 80 m<sup>2</sup> environ, entièrement dévasté :



**Origine avérée : feu de la batterie d'une trottinette en charge** dans l'entrée de l'appartement ayant empêché toute fuite des habitants. Compte-tenu de l'heure de survenue du sinistre, les occupants, tous réveillés, ont pu se manifester aux fenêtres et être évacués avec l'aide de tiers puis des secours.

Depuis trois semaines seulement, le chargeur d'origine avait été changé pour un chargeur dit "rapide" à fort ampérage.




**- 6 juin 2025 – Reims :**  
 Feu d'appartement au 4<sup>e</sup> étage d'une tour de 10 étages, dans la nuit du 05 au 06 juin.



**Origine avérée : feu de la batterie d'une trottinette**

**Bilan : 4 morts, 1 brûlé grave et 26 blessés légers.**

- Hausse de 300 % des sinistres avec batteries lithium-ion entre 2020 et 2024 ;

- 50% des incendies concernent des équipements en charge au moment du départ de feu ...

- et donc 50% des incendies concernent des équipements non en charge !

- 75% des feux surviennent dans des lieux privés (logements)

*Source : étude groupe Saretec, février 2025*

### **Zoom sur... Les caractéristiques critiques des incendies lithium-ion pour les SEE**

Les incendies de batteries se distinguent fortement des incendies électriques classiques. Les retours de terrain, ainsi que les études de l'INERIS (2021) et de l'European Union Fire Safety Guide (2023), mettent en évidence plusieurs particularités :

- Propagation extrêmement rapide : une cellule en emballement peut compromettre un volume entier en moins d'une minute.
- Émanations toxiques et corrosives : dégagement d'acide fluorhydrique (HF), de difluorure de carbone (CF<sub>2</sub>) et de particules métalliques.
- Reprise de feu : même après extinction, les batteries peuvent s'auto-enflammer à nouveau, nécessitant des procédures de surveillance prolongée.
- Dégâts matériels quasi totaux : la zone d'origine est généralement entièrement détruite, avec contamination par les fumées acides du reste du logement.
- Altération structurelle : les émissions acides peuvent corroder métaux, câbles, boîtiers électriques et composants électronique

## Responsabilités et difficulté des chaînes causales

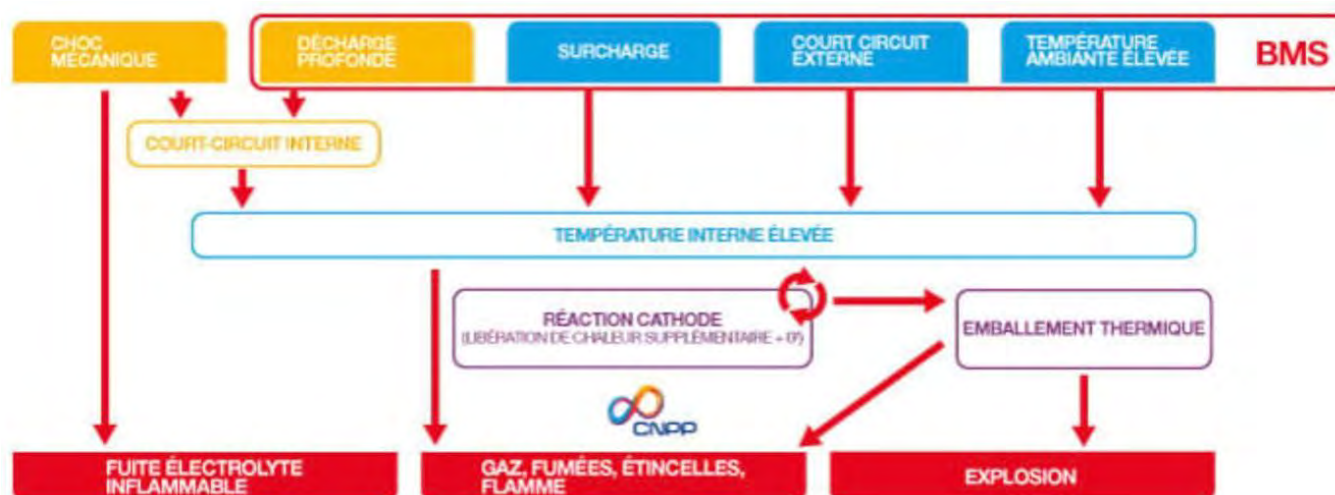
Les mécanismes de responsabilité impliquent souvent plusieurs acteurs :

- Fabricant (défaut de cellule, absence de protections thermiques, défaut de BMS)
- Distributeur/platforme (import de produits non conformes CE, batteries contrefaites)
- Installateur (circuits sous-dimensionnés, absence de dispositif anti-surtension)
- Utilisateur (usage d'un chargeur non adapté, stockage dans un lieu inadéquat, chocs antérieurs non déclarés).

Selon la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression de fraudes (DGCCRF, 2022), jusqu'à 60 % des batteries vendues sur Internet seraient non conformes (chargeurs non normés, cellules assemblées hors standard, absence de protections).

Cette donnée augmente mécaniquement la fréquence et la gravité des sinistres.

Réaction en chaîne liée à l'emballement thermique des batteries Lithium



## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ Les SEE doivent intégrer l'impact carbone et les exigences environnementales dans chaque recommandation, en arbitrant entre performance technique, conformité réglementaire et durabilité des solutions proposées.
- ❑ L'essor des réparations « bas carbone » impose une analyse plus fine des options de réemploi, d'économie circulaire et de performance énergétique, dont la faisabilité varie selon les territoires.
- ❑ Les normes environnementales (RE2020, SNBC, PNACC, CSRD) structurent désormais les décisions techniques, ce qui nécessite une montée en compétence continue des équipes.
- ❑ Les experts doivent pouvoir s'appuyer sur des outils simplifiés d'évaluation carbone (GES, ACV) pour justifier leurs préconisations auprès des assureurs et des assurés.
- ❑ La veille réglementaire et l'émergence de profils hybrides, maîtrisant à la fois pathologies du bâti et exigences environnementales, deviennent indispensables pour sécuriser les décisions et accompagner la transition du secteur.

Sources : [https://www.ineris.fr/sites/default/files/contribution/Documents/InerisRS2020-2021\\_Hyperliens.pdf](https://www.ineris.fr/sites/default/files/contribution/Documents/InerisRS2020-2021_Hyperliens.pdf) P22 – Emballage thermique des batteries lithium  
<https://energeticproject.eu/press-release/>

## Anticipation réglementaire et GES : intégration des trajectoires bas carbone

La transformation écologique du secteur du bâtiment s'inscrit lui aussi, dans un cadre normatif de plus en plus dense et contraignant : RE2020, Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), Loi Climat et Résilience, objectifs ZAN, obligations CSRD et SFDR, ainsi que l'essor des exigences d'affichage environnemental. Cette inflation réglementaire redéfinit profondément les conditions d'expertise : les SEE ne sont plus seulement attendus sur la précision technique du diagnostic, mais également sur leur capacité à aligner leurs préconisations avec les trajectoires bas carbone nationales et locales.

Les assureurs attendent désormais des SEE qu'ils évaluent un sinistre en intégrant une triple dimension :

- L'impact carbone du mode de réparation (choix des matériaux, distance d'approvisionnement, durée de vie, démontabilité),
- La conformité réglementaire liée à l'efficacité énergétique (isolation, ventilation, biosourcé, perméabilité à l'air),
- L'inscription du bâtiment dans une trajectoire énergétique durable, en cohérence avec la SNBC, les PCAET ou les stratégies locales d'aménagement.

Dans ce contexte, les solutions réparatoires doivent respecter des prescriptions techniques plus strictes :

- L'atteinte des seuils thermiques RE2020, y compris en rénovation lourde
- La prise en compte des exigences de ventilation et perméabilité pour éviter l'apparition de nouvelles pathologies
- L'exclusion progressive de certains matériaux à forte empreinte carbone ou faible durabilité
- L'adaptation aux documents d'urbanisme (PLU, SCoT) et objectifs territoriaux de réduction de l'artificialisation (ZAN), environnementaux et attentes des assureurs.



Source : AQC - Revue Qualité Construction — 2024 - N°205 Techniques Prévention

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ Les SEE doivent intégrer l'impact carbone et les exigences environnementales dans chaque recommandation, en arbitrant entre performance technique, conformité réglementaire et durabilité des solutions proposées.
- ❑ L'essor des réparations « bas carbone » impose une analyse plus fine des options de réemploi, d'économie circulaire et de performance énergétique, dont la faisabilité varie selon les territoires.
- ❑ Les normes environnementales (RE2020, SNBC, PNACC, CSRD) structurent désormais les décisions techniques, ce qui nécessite une montée en compétence continue des équipes.
- ❑ Les experts doivent pouvoir s'appuyer sur des outils simplifiés d'évaluation carbone (GES, ACV) pour justifier leurs préconisations auprès des assureurs et des assurés.
- ❑ La veille réglementaire et l'émergence de profils hybrides, maîtrisant à la fois pathologies du bâti et exigences environnementales, deviennent indispensable pour sécuriser les décisions et accompagner la transition du secteur

## Matériaux biosourcés & nouvelles pathologies du bâti

L'usage croissant des matériaux biosourcés — bois, paille, chanvre, terre crue ou isolants végétaux — s'impose dans la construction sous l'effet de la RE2020 et de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Cette évolution, qui représente près de 12 % des solutions d'isolation posées en France, s'accompagne de pathologies encore mal maîtrisées par le secteur assurantiel. Ces matériaux réagissent fortement à l'humidité, se déforment sous l'effet des variations hydriques et perdent rapidement leur performance thermique en cas d'humidification. Les désordres, souvent silencieux dans les constructions à ossature bois ou en isolants végétaux, peuvent apparaître plusieurs mois après le sinistre.

Un enjeu majeur réside dans la méconnaissance du cycle de vie de ces matériaux. Leur durabilité dépend strictement de la qualité de pose, de la gestion de la vapeur d'eau, de la ventilation et des cycles d'humidification imposés par le climat. Lorsqu'un sinistre perturbe cet équilibre, les matériaux biosourcés se dégradent rapidement et entraînent des dommages collatéraux : propagation de l'humidité, affaiblissement d'éléments porteurs en bois, perte d'étanchéité, baisse de performance énergétique, apparition de moisissures ou diffusion de pathologies fongiques dans des zones initialement non touchées. Ces désordres fragilisent durablement le bâti et peuvent conduire à des non-conformités réglementaires, notamment au regard des exigences de ventilation, d'isolation ou de perméabilité imposées par la RE2020.



3.4.5. Fissuration d'un enduit chaux sur une isolation en paille



Carnets techniques\_AQC



## SYNTHÈSE DES IMPACTS RH

- ❑ L'usage croissant des matériaux biosourcés impose aux SEE une montée en technicité pour diagnostiquer des désordres souvent invisibles, comprendre le comportement hygrothermique des matériaux naturels et arbitrer entre réparation partielle, renforcement ou dépose selon l'état réel du matériau.
- ❑ Les futurs cycles de sécheresse, d'humidité ou de pluies intenses influenceront fortement la durabilité des matériaux biosourcés, davantage sensibles que les matériaux conventionnels, ce qui exige des experts une maîtrise fine des interactions entre climat, bâti et pathologies émergentes.
- ❑ Les SEE doivent intégrer une vigilance accrue face aux risques d'humidité, de ventilation insuffisante, de condensation ou de moisissures, qui peuvent apparaître après des rénovations thermiques mal adaptées ou des interventions partielles.
- ❑ La structuration encore hétérogène des filières locales de réemploi, de réparation ou d'approvisionnement en matériaux biosourcés exige des experts une capacité à évaluer la faisabilité technique et territoriale des solutions proposées.
- ❑ L'évolution rapide des normes, guides professionnels et exigences environnementales impose une veille active sur les nouveaux matériaux bas carbone, leurs performances et leurs limites, afin d'éclairer les décisions de réparation et de sécuriser les recommandations formulées.
- ❑ La diversité des contextes rencontrés rend essentielle la collaboration entre experts, ingénieurs du bâtiment, spécialistes de la construction durable et professionnels de l'hygrothermie pour fiabiliser les diagnostics et prévenir les pathologies différées.
- ❑ La complexité croissante des sinistres liés à ces matériaux nécessite des capacités renforcées d'analyse, de justification technique et d'accompagnement des assurés, notamment dans les situations où les désordres sont latents, évolutifs ou difficiles à objectiver.

## Réparabilité prioritaire : bascule culturelle et économie circulaire

Pour les Sociétés d'Expertise et d'Évaluation, la réparabilité s'inscrit comme un enjeu culturel majeur : la loi AGEC impose progressivement une priorité à la réparation des équipements, plutôt qu'au remplacement. Cela modifie en profondeur la logique d'intervention après sinistre : là où la démarche assurantielle reposait historiquement sur un schéma « constater - chiffrer - remplacer », les SEE doivent désormais intégrer une approche en plusieurs paliers : réparer dès que possible - favoriser le réemploi - recourir au reconditionné lorsque la réparation n'est pas envisageable, et ne considérer le remplacement qu'en dernier recours. Cette transformation s'inscrit dans une logique de réduction des déchets, de maîtrise des coûts environnementaux et d'optimisation du cycle de vie des matériaux.

Cependant, cette réorientation soulève plusieurs conséquences opérationnelles. D'une part, la réparabilité impose une analyse plus fine : l'expert doit désormais évaluer la capacité réelle du matériau ou de l'équipement à être réparé, sa durabilité résiduelle, les risques associés à une réparation partielle, ainsi que le niveau de performance post-intervention. Chaque recommandation devient un arbitrage subtil entre qualité technique, impact carbone, risques de non-durabilité et attentes des assurés. D'autre part, la logique de réparation requiert un dialogue plus dense avec les entreprises de travaux, dont certaines ne sont ni équipées ni habituées à intervenir dans une logique d'économie circulaire (ex. : réemploi de menuiseries, récupération de composants PV, réparation de mobilier sinistré).

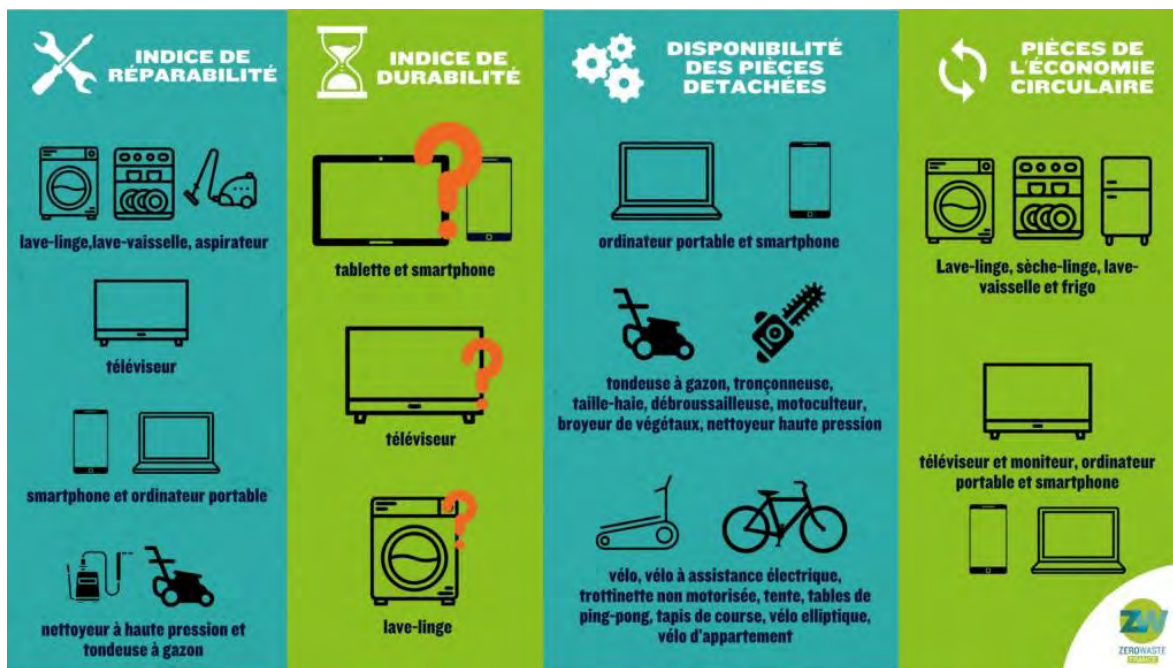
Les SEE deviennent ainsi prescripteurs de solutions dites « responsables », qu'il s'agisse de préconiser l'injection de résine pour un sinistre sécheresse plutôt qu'une reprise de fondations, la réparation de modules photovoltaïques endommagés plutôt que leur remplacement complet, ou le recours à des techniques de séchage structurel évitant des démolitions massives après inondation. Ces pratiques réduisent la production de déchets et limitent l'empreinte carbone des opérations, mais elles supposent une capacité à démontrer la pertinence technique et la conformité réglementaire des solutions proposées.



### **A savoir...**

Un enjeu majeur réside toutefois dans la maturité encore limitée des filières françaises de réemploi et de reconditionnement. Si les ambitions sont fortes, ces filières restent en construction : hétérogénéité territoriale des acteurs, faibles stocks disponibles, manque de normalisation, traçabilité insuffisante, garanties parfois floues, et coûts qui ne sont pas toujours inférieurs à une solution neuve. Le secteur du bâtiment avance encore à un rythme inégal selon les matériaux (structure, second œuvre, équipements), ce qui peut limiter l'application immédiate de la réparabilité pour certains sinistres. Dans ce contexte, les SEE doivent composer avec un écosystème en transition, où les solutions souhaitables d'un point de vue environnemental ne sont pas toujours réalisables d'un point de vue opérationnel ou assurantiel.

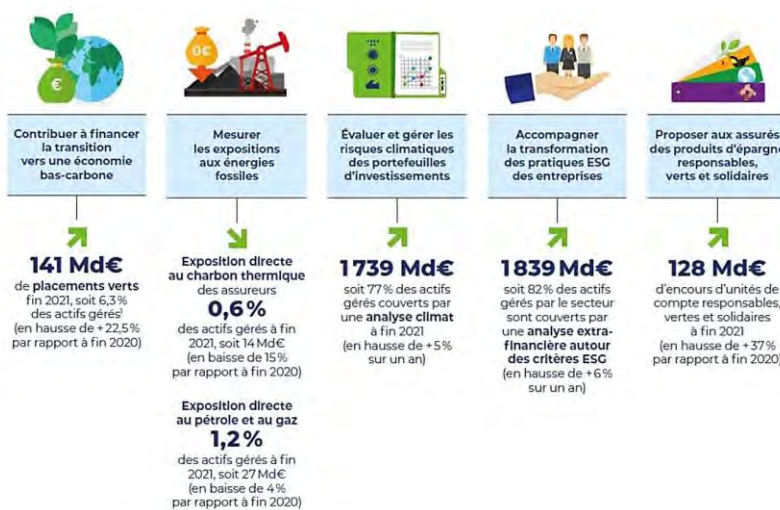
source : zero waste France



## → Une transition... culturelle avant tout

Cette infographie illustre la profonde transformation du secteur assurantiel face aux enjeux climatiques, en montrant la montée en puissance des placements verts, l'analyse climat des portefeuilles et la diffusion des pratiques ESG. Au-delà des chiffres, 141 Md€ de placements verts, 1 739 Md€ d'actifs analysés sous l'angle climat, ou encore 128 Md€ d'épargne responsable, elle met en lumière une véritable bascule culturelle : les assureurs ne se contentent plus de financer la transition, ils réorientent l'ensemble de leur modèle d'évaluation du risque, de gestion des actifs et de relation avec les assurés.

### SYNTHÈSE



Finance et assurance durable chiffres clés 2021

### 🔍 Zoom sur... La garantie verte

La garantie verte progresse rapidement, déjà intégrée dans 35 % des contrats habitation, elle pourrait atteindre 60 % d'ici 2027. Elle promet des réparations plus durables, mais seules 1 intervention sur 4 aboutit réellement à une solution "verte", faute de filières disponibles et de coûts souvent 10 à 30 % plus élevés que les options classiques.

Résultat : les SEE doivent arbitrer entre ambition écologique et faisabilité réelle, car toutes les solutions annoncées comme vertueuses ne sont pas encore opérationnelles, ni assurables.

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ Les SEE doivent désormais intégrer la réparabilité comme principe central de traitement des sinistres, en proposant des solutions proportionnées, techniquement robustes et compatibles avec la durabilité des ouvrages.
- ❑ Cette évolution impose d'arbitrer entre coût, performance technique, impact carbone, disponibilité des matériaux réparables et risques de pathologies induites par une réparation mal adaptée.
- ❑ Les experts doivent s'appuyer sur une connaissance fine des filières locales de réparation et de réemploi, dont la maturité varie fortement selon les territoires et influence directement la qualité et la faisabilité des préconisations.
- ❑ L'évaluation de solutions réparatoires exige la capacité d'analyser l'empreinte carbone, les performances résiduelles et la fiabilité dans le temps, notamment pour répondre aux exigences des assureurs et aux trajectoires bas carbone des politiques publiques.
- ❑ Les SEE doivent être en mesure d'étayer leurs recommandations par des justifications techniques, réglementaires et environnementales démontrant que la solution proposée est conforme, sécurisée et adaptée au sinistre.
- ❑ La montée en puissance de la réparation bas carbone nécessite une compréhension des filières émergentes (ressourceries, coopératives, PME du réemploi) et une capacité à évaluer les conditions d'intervention et leurs limites.
- ❑ L'intégration du risque associé à des réparations insuffisantes ou non conformes (durabilité, sécurité, responsabilité juridique) devient indispensable pour garantir la fiabilité des décisions et sécuriser les enjeux pour l'assuré et l'assureur.

## **Augmentation des risques sur les panneaux photovoltaïques et autres sources de production et de stockage d'énergie**

L'essor du photovoltaïque (PV) constitue l'un des changements techniques les plus structurants pour les SEE. La France comptait plus de 900 000 installations photovoltaïques raccordées fin 2024 (Source : Enedis – Panorama du photovoltaïque 2024), soit une croissance annuelle proche de 20 %, alimentée par les politiques publiques de décarbonation (prime à l'autoconsommation, simplification administrative, autoconsommation collective).

Cette dynamique s'accompagne d'une progression visible des sinistres, confirmée par plusieurs sources nationales :

- AQC (Agence Qualité Construction) – Fiches Pathologies Émergentes (2022-2024),
- CSTB – Observatoire de la qualité de la construction,
- INERIS – Retours d'expérience incendie,
- SDIS 06, 13, 44 – Notes opérationnelles sur incendies PV,
- Assureurs / SEE – Retours d'expérience tempêtes 2022-2023.

### **Les pathologies identifiées se répartissent comme suit (moyennes issues des retours des SEE et de l'AQC)**

Les données consolidées par les SEE et les sources françaises (AQC, INERIS, CSTB, Enerplan) montrent que près de 43 % des sinistres photovoltaïques sont liés à des infiltrations, principalement dues à des fixations traversantes mal étanchées, à l'absence de bandes d'arase ou de solins adaptés, à des micro-ruptures de tuiles lors de la pose ou à des défauts d'intégration en toiture (IAB). Environ 18 % des sinistres sont liés à des échauffements ou incendies, causés par des sertissages défaillants des connecteurs DC, des câbles sous-dimensionnés ou dénudés, des hot spots issus de microfissures de cellules, ou encore l'incompatibilité de connecteurs (mix MC4 / génériques). Les arrachements au vent représentent 12 % des sinistres et découlent de rails sous-dimensionnés, d'ancrages posés dans des supports fragilisés, de défauts de conformité aux DTU 43.1 ou 40.11, ou d'une mauvaise évaluation de la prise au vent et du poids de l'installation. Enfin, 27 % des sinistres concernent les onduleurs ou micro-onduleurs, dont les défaillances résultent d'une surchauffe due à un manque de ventilation, d'un vieillissement accéléré des condensateurs, d'une mauvaise compatibilité réseau ou de coffrets DC non conformes à la norme NF C15-100.

Ces situations illustrent la forte vulnérabilité des installations mal posées ou mal dimensionnées, en particulier celles réalisées avant la professionnalisation accélérée du secteur (2010–2016) ou par des entreprises peu qualifiées.



Site de Gonnin Duris – Sinistre suite à des vents à + 100 km/h

Les sinistres photovoltaïques présentent une complexité technique singulière qui tient à la nature même des installations. Le courant continu, difficile à interrompre et propice aux arcs électriques, accentue la dangerosité des défauts identifiés (INERIS, 2021).

L'interface unique entre toiture et électricité, où une simple infiltration peut devenir un sinistre électrique, ajoute une vulnérabilité structurelle propre au PV. Cette difficulté est renforcée par l'absence fréquente de schémas électriques ou de DOE complets (AQC, 2022), par l'hétérogénéité des matériels et les incompatibilités entre composants, parfois non conformes aux exigences CE (DGCCRF, 2022), ainsi que par une variabilité notable du niveau de compétence des installateurs, liée à une croissance très rapide et parfois mal maîtrisée du marché entre 2018 et 2022 (ADEME, 2023).

### C. Facteurs liés à l'eau et aux ressources naturelles

#### Petit cycle de l'eau

Le petit cycle de l'eau, qui regroupe la production, la distribution, l'usage, l'assainissement et le traitement de l'eau potable, constitue désormais un facteur déterminant dans l'analyse des sinistres.

La combinaison du vieillissement des infrastructures, de l'augmentation des pressions hydriques, et de la multiplication des épisodes climatiques extrêmes crée de nouvelles fragilités dans le bâti et dans les réseaux techniques actuels.

Les SEE observent une hausse des sinistres liés aux dysfonctionnements des réseaux publics (surpressions, fuites, ruptures, corrosion accélérée par la qualité de l'eau), aux interactions entre réseaux privés et réseaux collectifs (refoulements unitaires, remontées d'eaux usées, défaillances d'ouvrages de relevage), à des désordres induits par l'eau invisible : humidification récurrente des sols, affaissements ponctuels, fragilisation de dallages, infiltrations différées.

Dans ce contexte, la simple observation du dommage apparent (fuite, humidité, corrosion) ne suffit plus : l'expert doit articuler la lecture hydraulique, la lecture du bâtiment, et les interactions souterraines.

Des tensions hydriques accentuées par le changement climatique :

Les projections climatiques annoncent des surpressions plus fréquentes en période de forte consommation, des coups de bélier liés à la remise en service de réseaux fragilisés, des saturations ponctuelles d'assainissement provoquant retours d'eaux usées, débordements, mise hors d'usage d'équipements électriques en sous-sol, des cycles rapides humectation - dessiccation des sols entraînant soulèvements et tassements différentiels.

Ces phénomènes conduisent à une augmentation du volume et de la complexité des sinistres dégâts des eaux, qui représentent déjà 70 à 80 % des dossiers des SEE. Les conventions IRSI et CIDE-COP simplifient certes la gestion courante, mais laissent aux experts les cas complexes : réseaux vétustes, copropriétés dégradées, sinistres multi-locaux, équipements collectifs.

### **Une ingénierie du sinistre plus systémique**

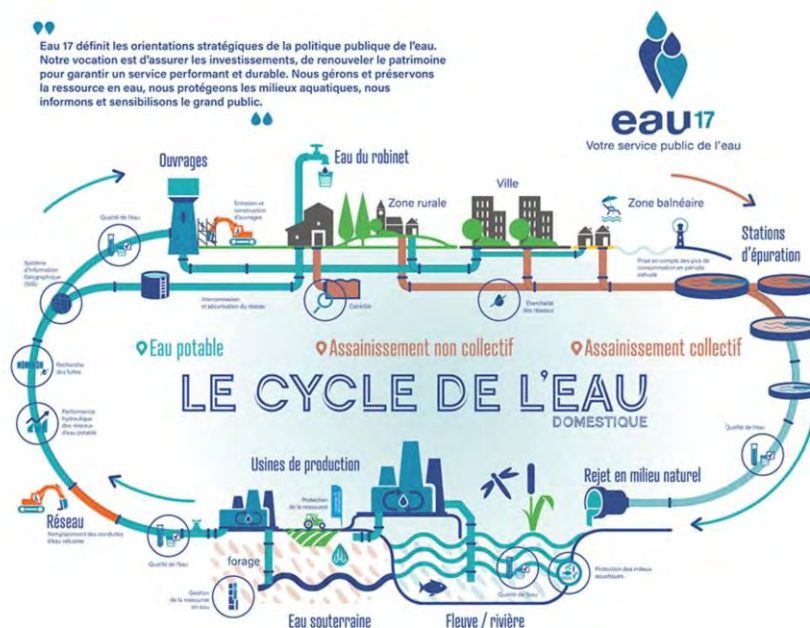
Les réseaux unitaires, évacuant eaux usées et eaux pluviales dans les mêmes conduites, sont particulièrement sensibles aux épisodes pluvieux intenses, dont la fréquence a été multipliée par 4 depuis 2015.

En France, un tiers des réseaux unitaires saturent lors d'un épisode de pluie décennal, entraînant refoulements et débordements en pied d'immeubles.

Selon l'Astee, un refoulement sur cinq crée des dommages structurels dans les locaux techniques (armoires électriques, transformateurs, chaufferies) et 40 % des caves touchées présentent des dégradations durables liées à l'humidité.

Dans les parkings souterrains, une montée d'eau de 20 à 40 cm suffit à endommager les réseaux électriques, les gaines d'ascenseurs, et à rendre inutilisables les ventilations mécaniques.

Les refoulements récurrents favorisent aussi la contamination microbiologique, générant des risques sanitaires dans les copropriétés mal ventilées.



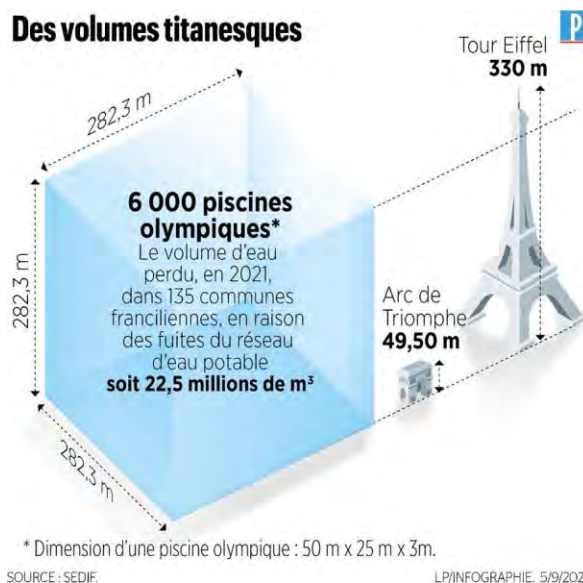
Source : Eau 117 – Service

## Un métier en transformation : vers une expertise hydraulique intégrée

L'analyse des sinistres liés au petit cycle de l'eau requiert désormais :

- Une compréhension fine des dynamiques internes des réseaux dans et autour du bâtiment,
- Une lecture des interactions public/privé (pressions, refoulements, défauts de conformité, SPANC),
- Une capacité à diagnostiquer les risques sanitaires (moisissures, odeurs, pollution des eaux),
- Une prise en compte des enjeux réglementaires (hygiène, arrêtés municipaux, obligations d'entretien),
- Une analyse systémique des réseaux hydrauliques domestiques (pression, corrosion, ventilation, gestion des eaux de pluie).

La dimension climatique renforce la nécessité d'outils d'aide au diagnostic : caméras réseau, sondes de pression, tests de potabilité et turbidité, mesures d'humidité structurelle.



Sources : SEDIF - Volume total des fuites d'eau cumulé

## Nouvelles interactions métiers et enjeux organisationnels

Les SEE interviennent de plus en plus dans des situations où :

- Plusieurs responsabilités se croisent (services publics, exploitants de réseaux, copropriétés, entreprises de plomberie),
- Les sinistres sont multi-sites ou récurrents,
- Les infrastructures sont interconnectées (pompes de relevage, VMC double flux, réseaux enterrés complexes),
- L'expert doit coordonner plusieurs acteurs pour sécuriser les lieux, détecter l'origine, prévenir la récurrence. L'expert agit comme chef d'orchestre technique, garant de la lisibilité du diagnostic pour des assurés souvent démunis face à des phénomènes invisibles, techniques et anxiogènes.

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ L'augmentation des sinistres liés aux réseaux d'eau impose aux experts une compréhension plus fine des dynamiques internes des réseaux domestiques et des interactions entre conduites privatives et réseaux publics
- ❑ La montée en fréquence des phénomènes hydrauliques extrêmes (surpressions, refoulements, saturations ponctuelles) exige une capacité à analyser des situations complexes où les dommages ne se limitent plus à la fuite visible mais résultent de chaînes de dysfonctionnements
- ❑ Les risques sanitaires associés à l'humidité, aux moisissures ou aux eaux stagnantes nécessitent une vigilance accrue et un diagnostic plus complet intégrant air, eau, ventilation et état structurel du bâti.
- ❑ La maîtrise des obligations réglementaires (SPANC, hygiène, conformité des installations, obligations d'entretien) devient indispensable pour instruire les responsabilités croisées et conseiller efficacement les assurés.

## Grand cycle de l'eau

Le grand cycle de l'eau, régi par les processus naturels d'évaporation, de condensation, de ruissellement, d'infiltration et de circulation des nappes, devient un vecteur majeur de sinistres sous l'effet du changement climatique. Les SEE doivent désormais intégrer cette dynamique hydrologique élargie dans leurs expertises, car les événements qui affectent le bâtiment ne dépendent plus uniquement de facteurs locaux mais d'un contexte climatique global.

Les sinistres hydrologiques augmentent fortement : selon France Assureurs, les inondations représentent historiquement 49 % des dommages CatNat depuis 1982, et la CCR projette une hausse de 6 à 19 % de la sinistralité d'ici 2050 en fonction des territoires. Les épisodes d'inondations éclairs, de crues torrentielles et de submersion marine s'intensifient : en 2023, plus de 700 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour inondation.

La sécheresse hydrologique s'aggrave également : la recharge des nappes est déficitaire dans 75 % des aquifères français en 2022-2023 (BRGM), favorisant des phénomènes de retrait-gonflement différés ou aggravés.



### **Zoom sur l'intérêt des bassins versants**

Le grand cycle impose une analyse géomorphologique et hydrologique du sinistre, intégrant une compréhension fine des bassins versants et de la dynamique des eaux superficielles, de la perméabilité des sols, fortement réduite par l'artificialisation (23 % du territoire urbanisé supplémentaire depuis 1990), des continuités hydrauliques, dont la perte accentue la violence des crues, des zones d'expansion naturelles des crues, dont 50 % ont disparu depuis les années 1950 dans certaines régions (Ministère TE).

Ces phénomènes modifient la temporalité des désordres. Certains dommages apparaissent immédiatement (érosion rapide, infiltration brutale, effondrement de berges), tandis que d'autres se manifestent avec un temps de latence important : fissures liées au retrait-gonflement des argiles, affaissements post-sécheresse, déformation progressive des fondations ou pollution des sols par remontée de nappes.

Les crues rapides constituent un risque croissant : les épisodes méditerranéens génèrent en quelques heures l'équivalent de 1 à 3 mois de précipitations, avec des intensités pouvant dépasser 150 mm en moins de 3 heures (Météo-France). Ces données structurent l'interprétation des sinistres différés observés après sécheresse ou après recharge brutale des nappes, phénomène de plus en plus fréquent dans le nord de la France depuis 2021.

La dimension écologique est également centrale : les sinistres situés en zones humides, zones inondables, corridors écologiques ou périmètres protégés peuvent engager la responsabilité civile environnementale.

Les exigences liées au ZAN et aux dispositifs de désimperméabilisation modifient directement les modalités de réparation : en 2024, plus de 2 000 communes ont intégré des prescriptions de gestion intégrée des eaux dans leur PLU (source : MTECT).

Les solutions fondées sur la nature (fossés végétalisés, noues, désimperméabilisation, zones tampons) deviennent des leviers obligatoires dans la prévention des sinistres.

L'expert devient alors un acteur clé pour garantir la conformité réglementaire, la sécurité du bâti et la protection des écosystèmes aquatiques, en particulier dans les secteurs où les remontées de nappes ont augmenté de 30% depuis 2010 (BRGM).



Les données mettent en lumière l'ampleur du risque inondation, premier péril naturel en France.

Le débordement de cours d'eau concerne 18 millions de personnes, tandis que 1,5 million sont exposées à la submersion marine, un phénomène aggravé par la montée du niveau des mers.

L'exposition des logements est tout aussi marquée : 10,5 millions vulnérables aux débordements et 1,3 million aux submersions. Ainsi, un logement sur trois est situé en zone potentiellement inondable, ce qui structure fortement la sinistralité des SEE.

Entre 1995 et 2019, les inondations ont généré 14,4 milliards d'euros d'indemnisations, reflet d'une fréquence élevée et de dommages importants sur les bâtiments et infrastructures.

Malgré les politiques publiques, les effets restent difficiles à prévenir totalement.

Les dispositifs de prévention jouent un rôle central : les PPRI couvrent 74,4 % de la population exposée et les PPRL 59 % des zones littorales.

Les 124 Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) regroupent 2 560 communes et 11,9 millions de personnes exposées, confirmant la dimension systémique du risque.



Pour les SEE, ces chiffres impliquent une mobilisation accrue lors des événements de grande ampleur, souvent sur des territoires déjà fragilisés.

Ils doivent gérer une sinistralité répétitive, identifier les responsabilités multiples et intégrer les contraintes réglementaires dans leurs rapports. La maîtrise des documents territoriaux (PPRI, PPRL, TRI) devient incontournable. Les experts doivent également contextualiser les sinistres dans les dynamiques locales (zones d'expansion des crues, enjeux ZAN). Enfin, ils doivent accompagner les assurés vers des solutions techniquement viables et compatibles avec les objectifs de prévention.

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ L'analyse du grand cycle conduit les SEE à intervenir dans des contextes où les infrastructures urbaines, les milieux naturels et les sols interagissent fortement, ce qui nécessite une coordination accrue entre collectivités, services techniques, exploitants de réseaux et acteurs environnementaux.
- ❑ Les situations de sinistralité répétée sur un même territoire augmentent la charge d'accompagnement des sinistrés et la nécessité de maintenir une continuité dans le suivi des dossiers, parfois sur plusieurs années.
- ❑ La compréhension des continuités écologiques, des systèmes de ruissellement et des bassins versants devient essentielle pour situer un sinistre dans sa dynamique territoriale et pour proposer des solutions adaptées aux contraintes de l'environnement naturel.
- ❑ L'expert doit être en mesure d'expliquer les causalités longues, les interactions entre sols et climat, ainsi que les risques résiduels, afin de sécuriser les décisions de reconstruction et de prévenir les récidives.

## 2.1.2. Facteurs indirects

### A. Facteurs liés à la géographie

#### **Focalisation géographique de certains phénomènes (ex : DROM, mouvements de terrain)**

Le changement climatique et les dynamiques géologiques renforcent une focalisation territoriale des aléas naturels. Certains espaces métropolitains et ultramarins cumulent désormais plusieurs risques extrêmes, dont l'intensité augmente. Cette concentration reconfigure profondément les modalités d'intervention des SEE, qui doivent intégrer une lecture plus territorialisée et pluri-aléas des sinistres. Ces phénomènes multifactoriels — alternance sécheresse/pluies intenses, nature du sol — nécessitent des investigations géotechniques, des visites répétées et une communication renforcée avec des assurés parfois très inquiets.

#### **Séismes : une menace localisée mais potentiellement dévastatrice**

Les Antilles (Guadeloupe, Martinique) figurent parmi les zones les plus sismiques de l'arc caraïbe. Situées sur une zone de subduction active, elles sont exposées à des séismes majeurs susceptibles de provoquer des destructions massives, l'effondrement d'infrastructures et une paralysie temporaire des réseaux. Le bâti ancien, parfois non conforme aux normes parasismiques actuelles, accentue la vulnérabilité.

En métropole, la sismicité reste modérée mais récurrente (Alpes, Pyrénées, fossé rhénan), entraînant des fissurations différées difficiles à diagnostiquer.

#### **Cyclones, ouragans et tempêtes tropicales : une récurrence structurelle dans les DROM**

Guadeloupe, Martinique et La Réunion sont exposées chaque année à des cyclones dont la puissance s'intensifie. Un seul épisode combine vents extrêmes, pluies intenses, glissements de terrain et houle cyclonique, générant des sinistres territoriaux : toitures arrachées, réseaux endommagés, routes coupées, contamination saline du bâti.

Pour les SEE, ces événements créent un afflux massif de dossiers et des conditions d'accès parfois très dégradées.

#### **Houle marine, submersion et érosion côtière : littoraux sous pression**

La hausse du niveau de la mer et la multiplication des tempêtes accroissent la submersion marine sur les côtes atlantiques et méditerranéennes. Les façades littorales du Sud-Ouest, du Languedoc et de la Normandie sont particulièrement exposées à la houle longue, qui fragilise les ouvrages portuaires et accélère le recul du trait de côte.

Dans les DROM, des houles cycloniques de 10 à 12 mètres peuvent provoquer des dégâts structurels majeurs. La corrosion saline complique les réparations et augmente les coûts.

#### **Mouvements de terrain : un risque localisé mais en nette progression**

Les glissements de terrain dans les Alpes, les Cévennes ou les Pyrénées, les effondrements karstiques dans le Sud-Ouest ou la Normandie, ainsi que l'activité volcanique (La Réunion, Montagne Pelée), génèrent des sinistres complexes et souvent différés.



*Nota :* la suite de l'étude est restreinte aux périls inondation, tempête et sécheresse (i.e. hors grêle, neige, hors assurances récoltes, hors séismes).

Historique des indemnités versées par les assureurs à la suite d'aléas naturels. Source : France Assureurs, 2022

## Différences d'impacts entre les milieux ruraux et urbains (habitat individuel/collectif, agriculture et forêts, etc.)

### Rural vs urbain : des impacts contrastés

Les aléas naturels n'affectent pas de la même manière les milieux ruraux et urbains. Les écarts tiennent à la typologie du bâti, à la densité, aux infrastructures locales, aux modes d'occupation du sol et à la disponibilité des entreprises de réparation. Ces différences structurent les pratiques des experts, les délais d'intervention et la charge émotionnelle des missions.

### Habitat rural : exposition forte et vulnérabilité accrue

Les territoires ruraux, dominés par les maisons individuelles anciennes ou hétérogènes, concentrent une grande part des sinistres liés à la sécheresse, au RGA, aux inondations par ruissellement ou aux tempêtes. Les sols argileux, très présents en zones périurbaines, amplifient les effets des épisodes de sécheresse prolongée. Le nombre de communes reconnues en état de catastrophe naturelle pour cause de mouvements de terrain liés à la sécheresse est passé de 3 000 dans les années 1990 à plus de 10 000 dans les années 2010.

La réparation y est souvent plus lente : manque d'entreprises, distances importantes, délais étendus. Cette situation augmente le risque de sinistralité post-réparation et complique l'accompagnement de ménages parfois déjà fragilisés économiquement.

Dans les zones d'interface habitat-forêt, les feux de végétation gagnent en intensité. La dispersion du bâti, la présence de matériaux combustibles et le non-respect des obligations de débroussaillage aggravent la vulnérabilité des habitations.

### **Agriculture et forêts : un pilier de vulnérabilité rurale**

Les exploitations agricoles subissent des pertes sévères lors d'épisodes de grêle, de sécheresse ou de tempêtes. La réforme de l'assurance récolte accroît la charge d'expertise et impose des compétences agronomiques spécifiques.

Les forêts sont également de plus en plus exposées aux attaques parasitaires liées au réchauffement (scolytes) et aux méga-feux, avec des dommages territoriaux qui pèsent durablement sur l'économie locale.

### **Milieus urbains : sinistres massifs et responsabilités complexes**

Les zones urbaines présentent une autre forme de vulnérabilité, liée à l'imperméabilisation des sols, à la densification et à l'interdépendance des réseaux. Les inondations y provoquent des dégâts rapides et simultanés sur de nombreux logements, saturant les capacités d'expertise.

Les sinistres touchant les copropriétés génèrent une forte complexité administrative : articulation IRSI/CIDE-COP, responsabilités croisées, coordination avec syndicats et bailleurs. Les experts doivent également maîtriser les documents d'urbanisme (PPRi, ZAN), ce qui demande une mise à jour régulière des connaissances juridiques.

Feu de  
récolte lié à  
la  
sécheresse



Forêt  
touchée par  
le scolyte,  
Morvan et  
Jura



Tornade Alex,  
maisons  
isolées plus  
vulnérables



Inondations,  
tempête Boris



## Différences d'impacts entre les milieux ruraux et urbains (habitat individuel/collectif, agriculture et forêts, etc.) (fin)

### Deux mondes, deux pratiques professionnelles :

En milieu rural, l'expertise repose sur la proximité, la pédagogie et un suivi individualisé des assurés.

En ville, elle mobilise des compétences de gestion de crise, de coordination multi-acteurs et de traitement de masse. Dans les deux cas, la transition écologique impose aux SEE d'adapter leurs référentiels, de renforcer la spécialisation des experts et de développer une lecture territoriale fine des risques.

### SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ☐ Les SEE interviennent dans des territoires où certains aléas sont structurellement plus fréquents — séismes, cyclones, houles, submersion et mouvements de terrain — nécessitant une organisation différenciée et une forte capacité d'adaptation.
- ☐ Les DROM concentrent des sinistres majeurs liés aux cyclones et tempêtes tropicales, imposant des interventions massives, une coordination étroite avec les autorités locales et une gestion souvent réalisée dans des conditions d'accès difficiles.
- ☐ Les zones littorales exposées à l'érosion et à la submersion marine génèrent des désordres structurels complexes, parfois aggravés par la corrosion saline, impliquant des diagnostics plus techniques et évolutifs.
- ☐ Les territoires sismiques ou soumis aux glissements de terrain (Antilles, Alpes, Cévennes, Pyrénées) requièrent une compréhension fine des sols instables, des effets différés sur le bâti et des interactions géotechniques propres à chaque zone.
- ☐ Les contrastes entre milieux ruraux et urbains renforcent les contraintes opérationnelles : délais plus longs et accompagnement individualisé en zones rurales ; volumes massifs de dossiers et coordination renforcée en zones urbaines.
- ☐ Cette hétérogénéité territoriale entraîne une variabilité importante de la charge d'activité et une pression accrue sur les experts, nécessitant une capacité à prioriser, à intervenir en contexte dégradé et à intégrer les spécificités réglementaires locales (PPRi, PPRL, PPRIF, ZAN).

## B. Facteurs liés à l'économie générale

### Assurabilité du risque et solvabilité du secteur de l'assurance

L'une des principales incertitudes liées au devenir économique de la branche réside dans la pérennité de la demande d'expertise des assureurs. Le principe fondateur de l'assurabilité est l'existence d'un aléa, lequel est questionné par la fréquence des événements de grande ampleur. Face à cela, les assureurs ont plusieurs possibilités d'actions pour pérenniser l'assurabilité des biens objets de sinistre. Nous les synthétisons dans le tableau ci-dessous, avec les conséquences potentielles pour les besoins RH dans la branche. A 5 ans, chacune de ces possibilités pourrait être explorée mais modérément

| LEVIERS (NON EXHAUSTIF)                                                       | DEGRÉ DE PROBABILITÉ À 5 ANS | REMARQUES                                                                                 | IMPACTS RH ET COMPÉTENCES                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réduire la nature des risques assurés                                         | Significatif                 | Ne pas inclure les nouveaux risques pour les assureurs ?                                  | Peu d'évolutions de compétences<br>Pédagogie sur les périmètres de contrats, les processus, etc.                 |
| Augmenter les cotisations à hauteur des risques                               | Très faible                  | Cotisation surtout perçue comme un coût par les clients, non comme un « investissement »  | Forte augmentation des besoins et de l'emploi sur tous les métiers                                               |
| Augmenter les franchises d'indemnisation                                      | Faible                       | Impact trop néfaste depuis la loi Hamon => fluidifie le marché                            | Peu d'évolutions de compétences<br>Pédagogie sur les contrats, la relation cotisations / sinistres...            |
| Augmenter les seuils d'expertise climat et payer plus de chantiers à distance | Modéré                       | Explosion potentielle du CMS sur les sinistres<br>Perte de relation client sur le terrain | Impact négatif potentiel sur l'emploi expertise (ex : tempêtes et grêles gérées sans expertise ou téléexpertise) |

Les développements ci-dessus montrent des tendances stratégiques potentiellement divergentes en termes d'impacts RH. Néanmoins, l'analyse systémique et les retours en entretiens, conduisent tendanciellement vers une augmentation progressive de l'emploi, avec des variations selon les sinistres (ex : plus de 11 Mds d'€ de sinistres en 2022 contre 4,9 Mds en 2024).

### Un modèle économique accentué par le changement climatique

Parmi les types d'événements liés au changement climatique, il est fondamental de mesurer la différence des modes opératoires et rythmes de travail entre les types de sinistres. En effet, sur le plan opérationnel, les dossiers sont différents en termes d'impacts RH.

| TYPE D'ÉVÉNEMENT             | RYTHME INDICATIF          | SINISTRES COMMUNS PROCHES (EXEMPLES) | IMPACTS RH ET COMPÉTENCES                                                                                                      |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tempêtes, grêles             | 8 à 12 visites / jour     | Incendies et dégâts des eaux communs | Dégâts majoritaires sur toitures<br>Faible technicité, forte prévisibilité<br>Forte productivité, solde rapide                 |
| Sécheresse, RGA, inondations | 4 à 8 visites par semaine | Expertise construction               | Sinistres de plusieurs natures, multi-assurés, enjeu financier fort<br>Forte technicité, dossiers longs, enjeux humains élevés |

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ Une polyvalence et une mobilité peu évidente à gérer entre les sinistres relativement standardisés (tempêtes, grêles) et les sinistres complexes (sécheresse, RGA, inondations), dont les productivités respectives changent de nombreux modes opératoires (ex : organisation horaire, capacité d'accompagnement sur le terrain, délais de livraison)
- ❑ Des parcours de carrière à construire en s'appuyant sur les grands événements aléatoires, dans un effectif global potentiellement en hausse

### IA, télé-expertise et sobriété numérique : leviers d'efficacité et de durabilité

La dématérialisation des pratiques et le développement de la télé-expertise représentent une double opportunité : réduction de l'empreinte carbone des déplacements et amélioration de la réactivité dans le traitement des sinistres. Ce mouvement, accéléré par la crise sanitaire, s'inscrit désormais dans les stratégies RSE des compagnies d'assurance comme des SEE.

Une télé-expertise bien conduite permet d'éviter jusqu'à 30 % de déplacements, réduisant les émissions liées au transport, principal poste de GES dans l'activité d'expertise.

Elle nécessite cependant un cadre rigoureux : outils de visio performants, protocoles de capture d'images fiables, consentement de l'assuré, respect du secret des échanges.

En parallèle, la dématérialisation des rapports, des procédures internes et des échanges entre acteurs permet de limiter l'usage du papier, les impressions, et les transports postaux. Mais elle génère aussi des impacts numériques invisibles : stockage massif des données, consommation énergétique des serveurs, obsolescence des matériels informatiques.

En contrepartie, l'assistance de l'IA (vision artificielle pour l'analyse de photos, LLM pour la génération des dossiers et de verbatims) pourrait venir contrebalancer le solde des émissions (usages de l'IA parmi les plus énergivores et les plus coûteux).

Source : APEZEE - Rubrique Assurance



Utilisation des outils multimédia,  
pour évaluer le sinistre

Source : <https://www.saretec.fr>



## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ La productivité supplémentaire de l'IA devrait rester mesurée du fait de l'automatisation déjà très avancée de l'expertise, notamment dans la gestion des sinistres de « fréquence », ce qui devrait aussi toucher des événements de grande ampleur comme les tempêtes et grêles.
- ❑ L'IA générative, potentiellement impactante sur la génération de documentation, aura un impact limité du même fait
- ❑ Les SEE doivent formaliser une charte du numérique responsable, former leurs collaborateurs aux bonnes pratiques, et intégrer la sobriété numérique dans les objectifs professionnels. Le télétravail, s'il est utilisé, doit être encadré dans une logique environnementale cohérente.
- ❑ La montée en compétence sur les outils de télé-expertise est également centrale : maîtrise des visio, des plateformes collaboratives, des outils de planification, mais aussi capacité à garder un lien humain à distance, à reformuler, à guider un assuré non expert.

## Évolutions du marché BTP : un impact plus nuancé

L'impact de l'activité économique des entreprises d'entretien et de rénovation (56 % du marché-bâtiment en France) est significatif pour les entreprises d'expertise. Ces entreprises sont essentielles à la conduite des opérations de réparation post-sinistre, mais aussi sur tout le cycle de vie, avant et post-réparation (ex : indiquer les aspects pratiques de rénover avec un matériau biosourcé en termes d'entretien).

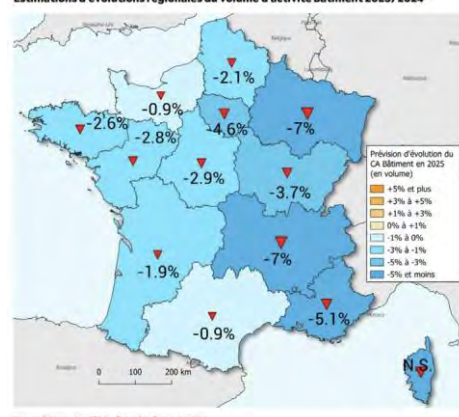
A l'instar du marché de la construction neuve, les entreprises d'entretien-rénovation connaissent une baisse tendancielle de leur activité depuis 2023 après une forte reprise post-COVID, avec des défaillances d'entreprises plus nombreuses que la tendance structurelle du secteur.

## Les perspectives d'activité en entretien-rénovation

### AU GLOBAL



Estimations d'évolutions régionales du volume d'activité Bâtiment 2025/2024



Source : Réseau des Cellules Economiques de la construction – 2025

Ces représentations géographiques masquent partiellement un phénomène qui est plus structurant du point de vue de l'expertise en assurance : la géographie et le degré de spécialisation des entreprises d'entretien-rénovation. En effet, les maisons individuelles représentent 65% du parc résidentiel bâti en France et elles sont majoritaires dans toutes les régions, sauf Ile-de-France, PACA et Corse). Comme les locaux non résidentiels, elles sont plus fortement représentées dans les sinistres liés aux événements de grande ampleur (exemple sécheresse 2022 et plus de 10 000 000 de maisons).

Ces 2 catégories de bâti sont largement réparties sur des territoires péri-urbains et ruraux, lesquels n'ont pas la même typologie d'entreprises d'entretien-rénovation. Cette dissymétrie dans le maillage géographique oblige notamment les entreprises rurales à se diversifier en dehors de l'entretien-rénovation et elles sont également plus exposées aux fluctuations économiques en cours.

Les sociétés d'expertise remontent néanmoins que les dossiers parviennent néanmoins à avancer mais pas forcément du point de vue de l'assuré, notamment dans un contexte d'évènement de grande ampleur.

Elles anticipent également que cette conjoncture peut rendre plus difficile le recours à de nouveaux matériaux ou augmenter la sinistralité post-réparation.

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ☐ Besoin de disposer rapidement d'une visibilité régulièrement actualisée sur l'offre locale en capacité de répondre par type de réparation, notamment dans le cas d'experts venant d'autres territoires
- ☐ Anticiper les conséquences des nouvelles pratiques et matériaux de rénovation sur la sinistralité post-réparation, notamment dans le cas des sinistres complexes (RGA, inondation, sécheresse) où le temps d'analyse le permet.
- ☐ Au-delà des évaluations, permettre à chaque expert d'évaluer l'ordre de grandeur chiffré des travaux potentiels en tenant compte des nouvelles pratiques et des interactions entre plusieurs types de travaux (notions d'économie de construction)

## Approche économique de la gestion des ressources humaines

Les exigences des mandants en termes de productivité et de maillage territorial de l'activité d'expertise se combinent à la diversité des compétences territoriales spécifiques nécessaires à certains marchés (ex : glissements de terrain Sud-Est et zones montagneuses, recul du trait de côte, sécheresses étendues) pour constituer une mosaïque de compétences qui alimente structurellement la concentration du secteur. Plusieurs compléments doivent être apportées pour la prospective sur le plan écologique :

- La croissance tendancielle de l'aléa sur les épisodes de tempêtes et de grêles générerait davantage un besoin de souplesse organisationnel (géographie, contrats de travail, etc.).
- La croissance des événements de grande ampleur complexes (sécheresse, RGA, inondations) est une contrainte qualitative qui touchera à la fois les grands réseaux et plus petits cabinets. Tous doivent financièrement soutenir la fidélisation des profils les plus experts, y compris entre les événements aléatoires.

Au final, le changement climatique accentuerait le modèle organisationnel et économique de gestion des ressources humaines, mais sans le bouleverser. Le tableau suivant synthétise les points clés.

| TYPE D'ÉVÉNEMENT             | MODÈLE        | CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET TEE                                                                                                                                                                                    | IMPACTS RH ET COMPÉTENCES                                                                                                        |
|------------------------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tempêtes, grêles             | EGA standards | Missions forfaitisées x volume<br>Forts déplacements carbonés, organisation régionale et régionale de la capacité à monter en charge rapidement                                                                   | Risque d'accidentologie accru<br>Fidélisation des salariés, acceptation de l'aléa 2 à 3 semaines par an<br>Hausse téléexpertise  |
| Autres événements            | Mixte         | Liées l'arbitrage des modalités mandant<>expert                                                                                                                                                                   | Nécessite une souplesse d'organisation des profils distanciel-présentiel selon enjeu                                             |
| Sécheresse, RGA, inondations | EGA complexes | Missions au temps passé, de volume élevé et à moyen terme.<br>Coût de l'expertise technique<br>Rayon d'action plus restreint mais déplacements récurrents<br>Sélection des dossiers sous contrainte de ressources | Sensibilité relation client, téléexpertise limitée<br>Posture partenariale pour le règlement du dossier (assurance, client, BTP) |

## Mutualisation des ressources : pour une meilleure réponse à la variabilité de charge sur le territoire

Les activités de la branche ne se limitent pas aux visites d'experts distancielles ou présentielles. Derrière chaque expertise, un volant important de relation client et d'organisation logistique autour du dossier se met en place, ainsi que l'ajout de la gestion de sinistre dans le cas d'une gestion déléguée.

Dans la perspective d'une augmentation des événements de grande ampleur (EGA), la variabilité de charge devrait générer des adaptations organisationnelles nationales et territoriales :

- Mutualisation territoriale des activités administratives et de gestion de sinistre (ex : par groupes de 3 à 4 bureaux), notamment pour soutenir la variabilité de charge des assistants administratifs et gestionnaires de sinistres lors de ces événements (tendance accentuée car déjà en cours hors TEE) ;
- Mutualisation nationale des ressources pour les événements focalisés dans le temps (déjà assez bien structurée mais qui demanderait encore plus de ressources acceptant cette variabilité de charge) ;
- Spécialisations territoriales sur certaines expertises pointues (RGA...), qui pourraient être redéployées nationalement en cas d'EGA.

### **Unification inter-assureurs : réponse systémique aux catastrophes massives**

Les phénomènes de méga-inondations (Gard 2020, Vaison-la-Romaine, Alpes-Maritimes 2020, Pas-de-Calais 2023) et de super-feux (Aude 2025, Landes 2022, Var 2021) s'intensifient en fréquence et en ampleur.

Ils dépassent les capacités de réaction habituelles des compagnies d'assurance, tant sur le plan logistique que financier.

Ces événements affectent parfois plusieurs milliers d'habitations simultanément, avec des enjeux de reconstruction de territoires entiers.

Face à ces chocs systémiques, on observe une tendance forte à l'unification des offres assurantielles : recours croissant à des conventions entre assureurs, procédures communes de reconnaissance de catastrophe naturelle, renforcement du rôle de la CCR, ou encore mise en œuvre de cellules d'expertise mutualisées.

Cette dynamique vise à harmoniser les parcours des assurés, accélérer les indemnisations, éviter les inégalités de traitement, et limiter les doublons dans les interventions.

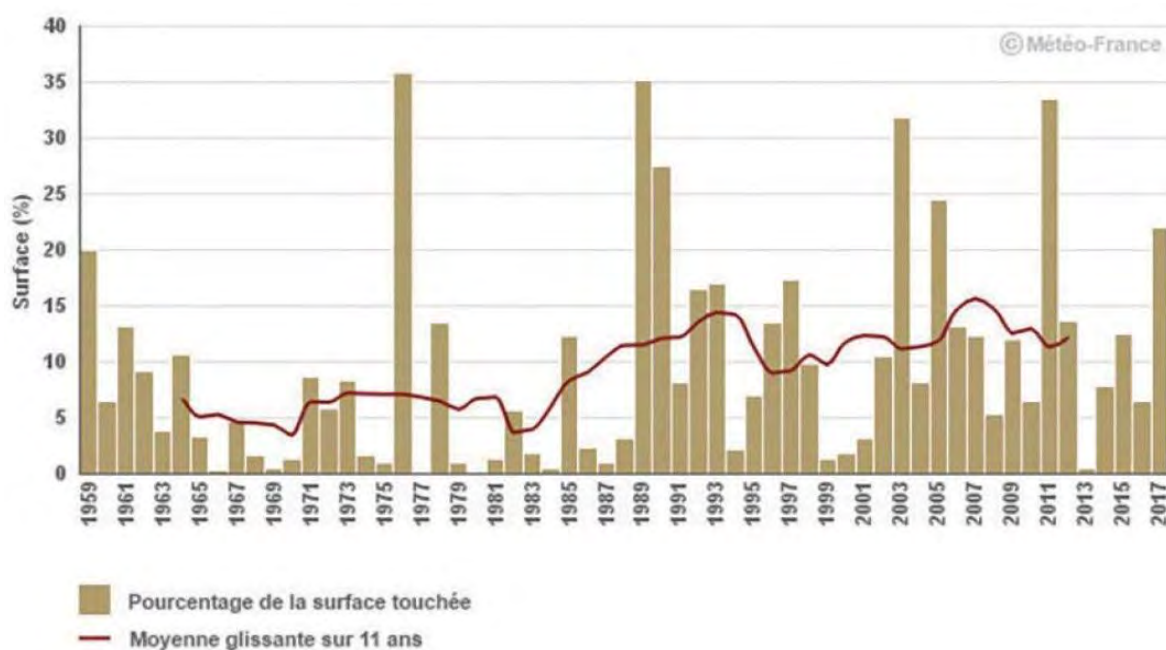
Dans certains territoires, des plateformes communes de gestion post-catastrophe ont vu le jour (ex. : Gironde, Var, Aude), où experts, collectivités, assureurs et entreprises du BTP travaillent ensemble sous pilotage coordonné.

Cette transformation suppose d'importantes évolutions en matière d'organisation et de ressources humaines pour les SEE :

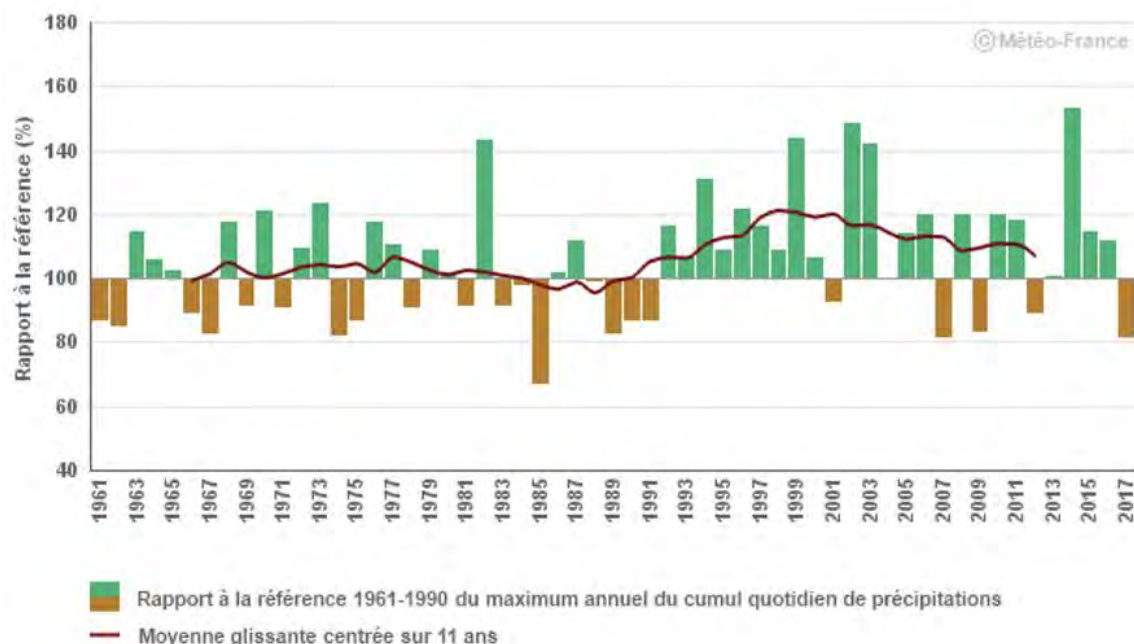
- La montée en puissance des capacités de mobilisation rapide d'experts en cas de crise ;
- La mise en place de « réserves territoriales d'expertise », à l'image de la réserve sanitaire, mobilisables en renfort ;
- Le développement de formations en direction de l'intervention en situation extrême (communication sous pression, priorisation des dossiers, stress aigu, etc.) ;
- Le recrutement de profils dotés de compétences en gestion de crise, logistique, médiation territoriale ;
- La transition écologique impose une évolution systémique du dimensionnement RH des SEE et de leurs partenaires ;

- La saisonnalité des sinistres, leur intensité et leur soudaineté doivent être anticipées dans les politiques de gestion prévisionnelle des emplois.

Ampleur des sécheresses en France par an de 1959 à 2018



Source : Météo France

 Intensité des pluies extrêmes en région méditerranéenne  
 Sur un réseau de référence pour le suivi des pluies extrêmes


Source : Météo France

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

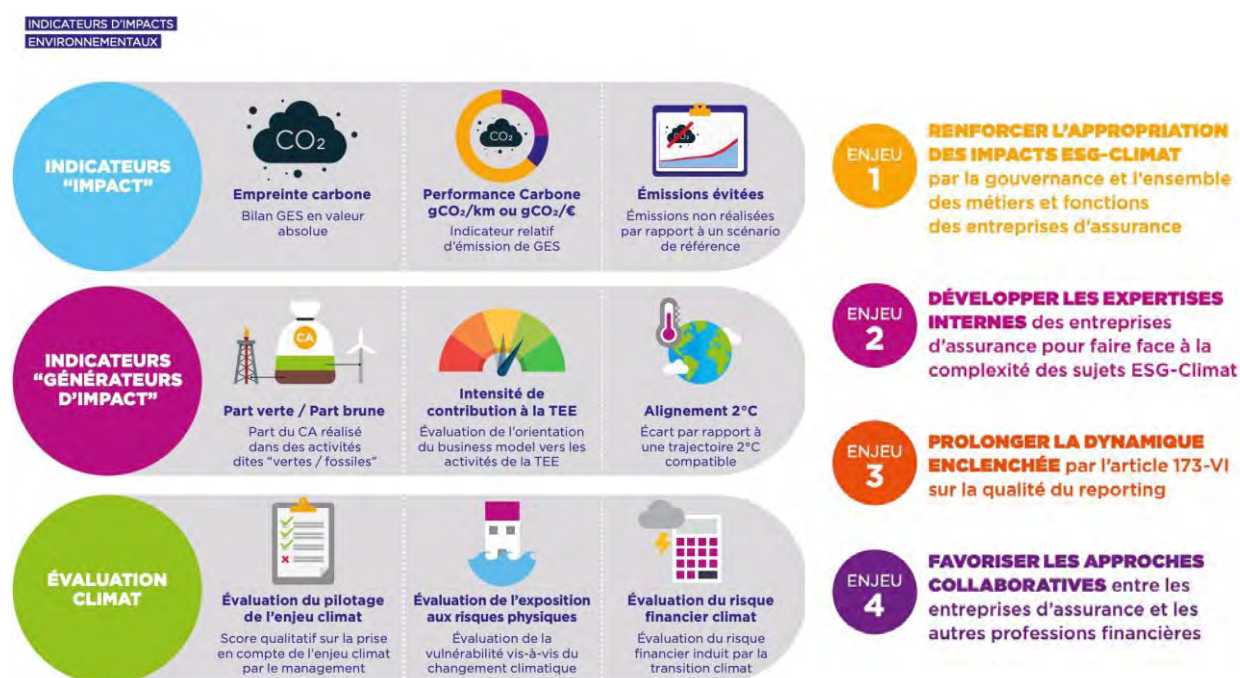
- ❑ Cette évolution structurelle appelle une réorganisation des sociétés d'expertise, notamment dans leur capacité à intervenir en mode dégradé ou en situation d'exception. L'adaptation des modèles RH est un enjeu central : la constitution de réserves territoriales d'experts mobilisables sous 24 à 48h, le renforcement des équipes administratives en soutien à la logistique post-crise, et le développement de compétences spécifiques à la gestion de crise (priorisation, coordination multisite, reporting en temps réel, gestion d'afflux de sinistrés).
- ❑ Les SEE devront également développer des outils de pilotage mutualisés, améliorer leur interopérabilité informatique avec les systèmes des compagnies et des collectivités, et mettre en place des protocoles internes pour s'intégrer rapidement à une cellule inter-assureurs en cas de crise. La gestion des recours en cas d'évènement de grande ampleur, s'inscrit aussi dans le cycle de vie de la mission d'expertise, car les écosystèmes se complexifient (Plus d'acteurs, phénomènes graves et répétés, procédures non comprises...). Le recours à des dispositifs de formation continue sur la gestion de masse, la communication en situation tendue, et l'éthique en situation d'urgence devient incontournable.

## Critères ESG : un nouveau cadre d'évaluation des pratiques expertes

Les exigences ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont devenues un pilier de la stratégie des entreprises, y compris dans le secteur assurantiel. Ces critères, désormais intégrés dans les obligations de reporting (SFDR, CSRD) ou les orientations RSE, influencent les pratiques opérationnelles des assureurs et, par ricochet, celles des sociétés d'expertise.

Dans ce contexte, les SEE sont appelées à démontrer leur capacité à contribuer positivement aux engagements ESG de leurs donneurs d'ordre. Cela passe par une réduction de leur empreinte carbone (mobilité, numérique), un engagement social (égalité professionnelle, inclusion, dialogue social), une gouvernance responsable (éthique, transparence, qualité de service), mais aussi par une capacité à produire des expertises compatibles avec des trajectoires durables.

Les rapports d'expertise peuvent ainsi intégrer des éléments qualitatifs relatifs à la réparabilité, à l'adaptation aux aléas climatiques, ou à la réduction des impacts environnementaux. Les SEE peuvent être évaluées non seulement sur leurs délais ou coûts, mais aussi sur leur alignement avec les valeurs ESG des assureurs.



Source : Travail de la Fédération Française des Assurances, qui a rédigé une feuille de route en 18 recommandations opérationnelles (non énumérées ici) destinées à :

- Déployer une politique ESG-Climat explicitée au niveau du conseil d'administration ;
- Mettre en place un comité interne transversal dédié à ces enjeux ;
- Former l'ensemble des directions (investissement, risque, RSE, marketing...) aux enjeux ESG ;
- Intégrer les critères ESG dans la cartographie des risques et les processus décisionnels ;
- Renforcer le reporting interne et externe des performances ESG-Climat ;
- S'inscrire dans une dynamique de benchmark et de collaboration croisée entre pairs pour accélérer les progrès

## SYNTHESE DES IMPACTS RH

- ❑ L'ensemble des collaborateurs doit être sensibilisé aux critères ESG et à leur traduction concrète dans le quotidien des missions. Cela implique une culture partagée de la durabilité, des formations ciblées, et une adaptation des indicateurs internes de performance.
- ❑ Les SEE doivent également faire évoluer leurs pratiques quotidiennes, par des achats responsables, la réduction des émissions des déplacements, une politique salariale équitable, et l'inclusion dans les recrutements. Ces éléments, autrefois périphériques, deviennent incontournables dans les appels d'offre et les relations commerciales.

## 2.1.3. Synthèse prospective des impacts RH

### IMPACTS RH FACTEURS DIRECTS

| THEME : CHANGEMENT CLIMATIQUE                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facteur direct                                 | Analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Impacts RH                                                                                                                                                                                |
| Sécheresse et retrait-gonflement argile (RGA)  | Le RGA devient le premier poste de sinistralité CatNat. Les dossiers sont longs, techniquement complexes et mobilisent de nombreux acteurs sur plusieurs années. L'expertise dépasse le chiffrage pour intégrer coordination, prévention et solutions réparatoires durables.                        | Allongement des cycles de travail, charge administrative et cognitive élevée, pression sur les équipes de gestion, besoin de compétences techniques spécifiques et de suivi dans la durée |
| Feux de forêt ou de végétation                 | Le changement climatique étend le risque à de nouveaux territoires et allonge la période à risque. Si le volume de dossiers reste maîtrisé à court terme, les sinistres sont très coûteux lorsqu'ils touchent l'habitat. Les politiques publiques de prévention jouent un rôle central.             | Mobilisation ponctuelle d'expertises spécialisées, besoin de compétences réglementaires et territoriales, exposition émotionnelle lors d'événements majeurs.                              |
| Pluviométrie et inondations                    | Les inondations deviennent plus fréquentes et plus intenses, avec de fortes disparités territoriales. Elles génèrent des sinistres systémiques touchant plusieurs types de biens et de contrats simultanément. L'expertise s'inscrit dans un écosystème de prévention et d'acteurs publics.         | Nécessité d'organisation en mode projet territorial, montée en compétences en gestion de crise, coordination multi-acteurs, dispositifs d'astreinte renforcés.                            |
| Tempêtes, grêle, neige (TGN)                   | L'intensité des phénomènes augmente plus que leur fréquence. Les sinistres génèrent des pics d'activité très courts, mais massifs, avec une attente forte de réactivité et de qualité de service.                                                                                                   | Forte variabilité de la charge de travail, pression sur la planification, nécessité de polyvalence et de réactivité des équipes.                                                          |
| Hausse des températures et nuisances parasites | Le réchauffement favorise la prolifération des insectes xylophages et autres nuisances, affectant particulièrement le bâti ancien. Ces phénomènes relèvent davantage de l'évaluation et du conseil que de l'indemnisation assurantielle.                                                            | Besoin de compétences spécifiques en pathologies du bâti, rôle accru de conseil technique, faible volumétrie, mais expertise pointue requise.                                             |
| Pertes agricoles                               | Le changement climatique accroît fortement les pertes agricoles, avec une sinistralité élevée et une variabilité croissante des aléas. Malgré une réforme plus incitative, l'assurance récolte reste inégalement diffusée et freinée par des obstacles économiques, administratifs et territoriaux. | Hausse du volume d'expertises, besoin de renfort d'effectifs, gestion de pics d'activité et accompagnement accru des assurés.                                                             |

## THEME : ÉNERGIES

| Facteur direct                                             | Analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Impacts RH                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Complexification et multiplicité des systèmes énergétiques | Le déploiement des ENR complexifie fortement les sinistres (photovoltaïque, PAC, batteries, équipements connectés...). Les risques sont émergents, mal connus et juridiquement complexes. La réparation engage la performance future du bâtiment.                                                                                           | Besoin de montée en compétence technique, création de référents ou cellules spécialisées, renforcement de la veille réglementaire, tension sur les profils qualifiés.                             |
| Risques batteries lithium-ion                              | Les incendies de batteries présentent des caractéristiques spécifiques (fumées toxiques, dommages totaux, protocoles lourds). Les responsabilités sont souvent complexes à établir entre fabricants, installateurs et utilisateurs.                                                                                                         | Formation spécifique indispensable, stress opérationnel accru, sécurisation des pratiques d'expertise et des rapports.                                                                            |
| Intégration des trajectoires bas carbone                   | Le cadre réglementaire bas carbone (RE2020, SNBC, CSRD...) renforce les exigences en expertise, intégrant désormais impact carbone, conformité énergétique et trajectoire durable.<br>Les solutions réparatoires doivent ainsi répondre à des critères techniques, environnementaux et territoriaux plus stricts.                           | Intégration du carbone et des exigences réglementaires dans l'expertise, avec montée en compétences, nouveaux outils d'évaluation et veille renforcée.                                            |
| Matériaux biosourcés & nouvelles pathologies du bâti       | L'essor des matériaux biosourcés, encouragé par la RE2020, s'accompagne de pathologies encore mal maîtrisées, liées notamment à leur forte sensibilité à l'humidité et à leur cycle de vie. Ces désordres, souvent différés et difficiles à détecter, peuvent fragiliser durablement le bâti et générer des non-conformités réglementaires. | Montée en technicité sur les matériaux biosourcés, vigilance accrue sur les pathologies liées à l'humidité, et besoin de coordination et d'analyse renforcée face à des sinistres plus complexes. |
| Réparabilité prioritaire                                   | La réparabilité s'impose comme un changement majeur pour les experts, qui doivent privilégier réparation, réemploi et solutions bas carbone en remplacement du réflexe de substitution. Elle impose des arbitrages plus complexes dans un écosystème encore immature.                                                                       | Montée en expertise technique et environnementale, arbitrages plus complexes, et besoin accru de connaissance des filières de réparation et réemploi.                                             |
| Augmentation des risques sur panneaux photovoltaïques      | L'essor du photovoltaïque s'accompagne d'une hausse des sinistres, liés surtout aux infiltrations, défauts d'installation, échauffements électriques et arrachements au vent. Ces installations, techniquement complexes, présentent une forte vulnérabilité notamment à l'interface toiture-électricité.                                   | Montée en compétences sur les systèmes PV, analyse de sinistres plus techniques et gestion accrue des risques électriques et d'installation.                                                      |

## THEME : EAU ET RESSOURCES NATURELLES

| Facteur direct       | Analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Impacts RH                                                                                                                                                                          |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Petit cycle de l'eau | Les dégâts des eaux restent le cœur du volume de sinistres, mais s'inscrivent dans un contexte de vieillissement des réseaux et de stress hydrique. Les conventions rationalisent les flux sans réduire la complexité globale.                                                                                              | Tension entre productivité et qualité, segmentation des tâches, pression sur les gestionnaires et assistants.                                                                       |
| Grand cycle de l'eau | Le changement climatique intensifie les risques hydrologiques, rendant les sinistres plus fréquents, complexes et systémiques pour les experts. Le métier évolue vers une analyse territoriale fine (bassins versants, sols, réglementation) afin d'anticiper, expliquer et accompagner durablement la gestion des risques. | Renforcement de la coordination interdisciplinaire, montée en compétences hydrologiques et territoriales, et gestion accrue de sinistres complexes et récurrents sur le long terme. |

## IMPACTS RH FACTEURS INDIRECTS

| THEME : GÉOGRAPHIE                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facteur indirect                                 | Analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Impacts RH                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Focalisation géographique de certains phénomènes | La sinistralité se concentre durablement sur certains territoires, avec des événements répétés affectant les mêmes zones. Les SEE interviennent de manière récurrente sur des territoires exposés, avec des dossiers qui s'inscrivent dans la durée et nécessitent une connaissance fine des vulnérabilités locales. Les aléas diffèrent fortement entre métropole et outre-mer (cyclones, séismes, volcanisme). Les événements y sont souvent plus violents, concentrés et socialement sensibles, avec des enjeux logistiques spécifiques. | Forte adaptation aux spécificités territoriales et aux aléas, avec spécialisation accrue, coordination renforcée et forte variabilité de la charge d'activité, sous pression temporelle. Cette évolution s'accompagne d'une fatigue liée aux interventions répétées et d'un besoin de référents territoriaux. |
| Différences d'impacts milieux ruraux et urbains  | Les aléas impactent différemment milieux ruraux et urbains, selon les types de bâti, la densité et les ressources locales, influençant les pratiques d'expertise. Les experts doivent adapter leurs approches entre proximité et gestion de masse, avec une lecture territoriale plus fine et spécialisée des risques.                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| THEME : ÉCONOMIE GÉNÉRALE                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Facteur direct                                                                                         | Analyse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Impacts RH                                                                                                                                                                              |
| Assurabilité du risque et solvabilité du secteur de l'assurance                                        | La fréquence et le coût des événements interrogent la soutenabilité du modèle assurantiel. Les assureurs peuvent ajuster leurs stratégies (franchises, exclusions, prévention renforcée), ce qui influence directement la demande d'expertise.                                                                                                                                                                                                                | Incertitude sur les volumes futurs, adaptation permanente des pratiques, besoin de compréhension fine des stratégies assureurs.                                                         |
| IA, télé-expertise et sobriété numérique                                                               | La télé-expertise et la dématérialisation améliorent l'efficacité et réduisent l'empreinte carbone, notamment en limitant les déplacements. L'IA offre de nouveaux leviers d'automatisation, mais soulève des enjeux de sobriété numérique et d'encadrement.                                                                                                                                                                                                  | Montée en compétences numériques (IA, télé-expertise), encadrement des usages et maintien du lien humain à distance.                                                                    |
| Évolutions du marché BTP                                                                               | L'évolution du marché du BTP, marquée par un ralentissement de l'entretien-rénovation et des défaillances d'entreprises, impacte directement l'activité des experts sur l'ensemble du cycle de réparation. Les disparités territoriales et la structure du parc bâti créent des déséquilibres dans l'offre de réparation, compliquant les interventions et augmentant les risques post-réparation.                                                            | Besoin de visibilité sur les capacités locales de réparation, adaptation aux nouvelles pratiques et montée en compétences en estimation des travaux.                                    |
| Approche économique de la gestion des ressources humaines                                              | La gestion RH de l'expertise évolue vers un modèle plus flexible et territorialisé, combinant spécialisation, mutualisation des ressources et adaptation à une variabilité accrue des sinistres et des compétences. Face à des catastrophes plus fréquentes et massives, le secteur se structure vers des réponses coordonnées (inter-assureurs), renforçant les capacités de mobilisation, la gestion de crise et l'anticipation des besoins en compétences. | Standardisation partielle des pratiques, mutualisation des ressources, adaptation des outils numériques, et renforcement des compétences en coordination, reporting et outils partagés. |
| Mutualisation des ressources : pour une meilleure réponse à la variabilité de charge sur le territoire |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |
| Unification inter-assureurs : réponse systémique aux catastrophes massives                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |

Critères ESG : un nouveau cadre d'évaluation des pratiques expertes

Les critères ESG (CSRD, SFDR) s'imposent aux assureurs et se diffusent aux prestataires. Les SEE sont attendues sur leur contribution aux trajectoires durables.

Évolution des pratiques internes, besoin en compétences en RSE, reporting et conformité.

## 3. Cartographie des compétences à développer

### 3.1. Méthodologie de la cartographie des compétences à développer

Cette cartographie recense les besoins en compétences liés aux enjeux de transition écologique et énergétique, pour les métiers d'Expert en assurance, de Gestionnaire de sinistre (lorsque la gestion est déléguée par l'assureur) et d'Assistant administratif.

Ces besoins ont été identifiés à partir de l'analyse des impacts RH des facteurs de transition écologique et énergétique étudiés précédemment, liés au changement climatique (sécheresse/RGA, évolution de la pluviométrie et inondations, TGN, pertes agricoles...), aux énergies (risques liés aux batteries lithium-ion et aux panneaux photovoltaïques...), à l'eau et aux ressources naturelles, ainsi qu'à des facteurs géographiques et économiques.

Cette analyse a permis d'évaluer les effets sur les activités et les pratiques professionnelles et d'identifier les compétences techniques, organisationnelles et comportementales à mobiliser ou à renforcer par les Experts en assurance, les Gestionnaires de sinistre et les Assistants administratifs.

### 3.2. Compétences des experts

| TYPE DE COMPÉTENCES | LIBELLÉ DES COMPÉTENCES                                                                                                                            |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique           | Analyser les défaillances d'un système mixte (PAC, VMC double flux, domotique)                                                                     |
| Technique           | Analyser les pathologies du bâti sur sols argileux                                                                                                 |
| Technique           | Analyser les pathologies spécifiques aux matériaux innovants                                                                                       |
| Technique           | Analyser les phénomènes hydrologiques et leurs effets sur les structures (murs, fondations, matériaux)                                             |
| Technique           | Analyser les rapports techniques post-incendie                                                                                                     |
| Technique           | Appliquer les mesures préventives et curatives adaptées aux pathologies biologiques du bâti                                                        |
| Technique           | Appliquer une politique de sobriété numérique dans les pratiques quotidiennes                                                                      |
| Technique           | Appliquer les normes environnementales aux bâtiments et équipements                                                                                |
| Technique           | Argumenter sur les choix d'indemnisation basés sur l'impact carbone                                                                                |
| Technique           | Argumenter auprès des assurés un choix technique ou économique (ex : réemploi)                                                                     |
| Technique           | Assurer une veille réglementaire sur les seuils de déclaration d'ICPE, rejets dans le milieu naturel, responsabilités environnementales émergentes |
| Technique           | Assurer une veille juridique et normative                                                                                                          |
| Technique           | Comprendre le fonctionnement des batteries lithium-ion et leurs risques                                                                            |
| Technique           | Comprendre les critères ESG et leur déclinaison opérationnelle                                                                                     |

|                   |                                                                                                                                   |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique         | Identifier les pathologies biologiques du bâti (ex: insectes xylophages)                                                          |
| Technique         | Connaître les dispositifs de prévention des inondations (PPRi, PAPI, GEMAPI, MIRAPI, Fonds Barnier, etc.).                        |
| Technique         | Contribuer à la prévention des risques biologiques dans le cadre de la réhabilitation du bâti                                     |
| Technique         | Diagnostiquer un sinistre photovoltaïque (cause, impact, responsabilités)                                                         |
| Technique         | Diagnostiquer un sinistre énergétique complexe (interaction entre plusieurs équipements)                                          |
| Technique         | Estimer les réparations dans des environnements mixtes (toiture + électricité)                                                    |
| Technique         | Exploiter les cartographies d'aléas et les bases de données géographiques (SIG)                                                   |
| Technique         | Gérer les interactions contractuelles liées à la production d'énergie                                                             |
| Technique         | Identifier et maîtriser les matériaux bas-carbone et biosourcés                                                                   |
| Technique         | Identifier les acteurs locaux de l'économie circulaire                                                                            |
| Technique         | Identifier les atteintes à des milieux ou espèces protégées consécutives à un sinistre                                            |
| Technique         | Identifier les modes constructifs limitant les risques                                                                            |
| Technique         | Intégrer de nouveaux outils de diagnostic et de modélisation des risques (ex : cartographies RGA, indicateurs climatiques)        |
| Technique         | Intégrer des exigences de non-artificialisation dans les prescriptions techniques                                                 |
| Technique         | Intégrer la notion de résilience dans les préconisations (ex : matériaux résistants)                                              |
| Technique         | Intégrer les notions de compensation écologique dans l'expertise, en lien avec les obligations du maître d'ouvrage ou du sinistré |
| Technique         | Intégrer l'IA d'analyse et/ou générative dans les processus                                                                       |
| Technique         | Lire des plans de zonage environnemental et maîtrise du droit applicable (zones humides, cours d'eau, ZNIEFF, ZAC)                |
| Technique         | Lire des schémas d'installation et analyser des dossiers techniques énergétiques                                                  |
| Technique         | Maîtriser les normes d'installations solaires et les systèmes électriques                                                         |
| Technique         | Maîtriser les systèmes énergétiques performants et leurs interactions (PAC, PV, domotique)                                        |
| Technique         | Maîtriser les solutions de réparation/prévention RGA (réhydratation des sols, etc.).                                              |
| Technique         | Sensibiliser aux bons usages des batteries (facteurs humains)                                                                     |
| Technique         | Utiliser des outils numériques d'évaluation rapide (drones, modélisation 3D, photos géolocalisées, imagerie satellite)            |
| Technique         | Utiliser l'expertise à distance quand le dossier le permet                                                                        |
| Technique         | Valoriser une expertise conforme aux objectifs de durabilité                                                                      |
| Technique         | Évaluer des dommages cumulatifs                                                                                                   |
| Technique         | Évaluer la pertinence économique et technique du réemploi selon le type de sinistre                                               |
| Technique         | Évaluer les causes secondaires (surtension, infiltration, défaut de coordination)                                                 |
| Technique         | Évaluer les risques biologiques liés aux conditions d'humidité et de ventilation du bâtiment                                      |
| Organisationnelle | Dialoguer avec des acteurs non traditionnels (bureaux d'études HQE, artisans innovants)                                           |
| Organisationnelle | Dialoguer avec les agences de bassin versant et les services environnementaux (OFB, DREAL, DDTM)                                  |

|                   |                                                                                                                                |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisationnelle | Développer des pratiques internes responsables (ex : écoconduite, numérique sobre)                                             |
| Organisationnelle | Planifier l'urgence et organiser les priorités d'intervention, travailler en flux tendu                                        |
| Organisationnelle | Réaliser une veille technique et réglementaire sur les pratiques constructives durables                                        |
| Organisationnelle | Travailler en réseau avec les acteurs locaux (mairies, préfectures, services de secours)                                       |
| Comportementale   | Animer une expertise à distance tout en maintenant une relation de confiance                                                   |
| Comportementale   | Communiquer avec pédagogie avec les assurés sur les délais et les étapes du processus                                          |
| Comportementale   | Coopérer en réseau avec les gestionnaires, experts partenaires et services publics                                             |
| Comportementale   | Adopter une posture d'écoute et d'apaisement auprès des sinistrés                                                              |
| Comportementale   | Sensibiliser les assurés sur l'adoption de comportements préventifs et l'installation d'équipements de protection (ex : grêle) |

### 3.3. Compétences des gestionnaires de sinistres

| TYPE DE COMPÉTENCES | LIBELLÉ DES COMPÉTENCES                                                                                       |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique           | Apprécier les coûts de remise en état, décontamination, remplacement                                          |
| Technique           | Assurer un suivi proactif des relances pour garantir les délais dans un contexte post-événement massif        |
| Technique           | Comprendre et mesurer les enjeux liés au GES et leur impact-risque dans le bâtiment                           |
| Technique           | Comprendre les impacts assurantiels des aides et subventions, liés à la garantie produit (CEE, MaPrimeRénov') |
| Technique           | Comprendre les mécanismes hydrologiques et les typologies d'inondation (ruissellement, débordement, nappe).   |
| Technique           | Gérer la complexité contractuelle                                                                             |
| Technique           | Identifier la nature du sinistre dans un environnement énergétique hybride                                    |
| Technique           | Maîtrise des procédures réglementaires et des arrêtés préfectoraux (termite, mûrle)                           |
| Technique           | Maîtriser la réglementation CatNat et la distinction avec les garanties contractuelles classiques.            |
| Technique           | Orienter les assurés vers des entreprises partenaires intégrant le réemploi dans leurs pratiques              |
| Technique           | Promouvoir une approche réparation plutôt que remplacement lorsque c'est techniquement possible               |
| Technique           | Saisir les référentiels réglementaires (indice de réparabilité, durabilité)                                   |
| Technique           | Vérifier la conformité administrative et réglementaire (arrêtés Cat Nat, délais, pièces justificatives)       |

|                   |                                                                                                     |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique         | Évaluer la priorisation des sinistres en fonction du risque humain et matériel.                     |
| Technique         | Évaluer la réparabilité et le coût de remplacement des matériaux innovants                          |
| Technique         | Évaluer les responsabilités contractuelles dans la chaîne d'installation                            |
| Organisationnelle | Adapter la gestion des dossiers à la hausse du volume de sinistres (prioriser, planifier, relancer) |
| Organisationnelle | Adapter l'instruction du dossier selon la nature et l'intensité de l'événement climatique           |
| Organisationnelle | Assurer la liaison entre les différents intervenants (assuré, expert, assureur)                     |
| Organisationnelle | Coordonner les installateurs, fabricants, prestataires agréés                                       |

### 3.4. Compétences des assistants administratifs

| TYPE DE COMPÉTENCES | LIBELLÉ DES COMPÉTENCES                                                                                        |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Technique           | Assurer le suivi des documents réglementaires (carnets de maintenance, certificats)                            |
| Technique           | Assurer un suivi proactif des relances pour garantir les délais dans un contexte post-événement massif         |
| Technique           | Contribuer à la digitalisation du processus d'expertise                                                        |
| Technique           | Exploiter les outils numériques de suivi de sinistres (bases de données, extranets assureurs, photo-expertise) |
| Technique           | Garantir la conformité documentaire lors du règlement du sinistre                                              |
| Technique           | Maîtrise des procédures réglementaires et des arrêtés préfectoraux (termes, mérule)                            |
| Technique           | Maîtriser les procédures CatNat (arrêtés, délais, franchises, déclarations).                                   |
| Technique           | Mettre en place une veille juridique et s'intéresser aux évolutions normatives                                 |
| Technique           | Référencer des fournisseurs / artisans engagés dans le réemploi                                                |
| Technique           | Tracer les informations issues des outils connectés (pilotage à distance, capteurs).                           |
| Organisationnelle   | Assurer la logistique d'urgence en cas d'événement majeur (planification, etc).                                |
| Organisationnelle   | Assurer la traçabilité des échanges de la documentation sur plusieurs années                                   |
| Organisationnelle   | Coordonner la communication entre l'expert, l'assureur et l'assuré                                             |

|                   |                                                                                                             |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisationnelle | Gérer les pics d'activité post-événements (prioriser et planifier les dossiers lors d'événements d'ampleur) |
| Organisationnelle | Organiser les rendez-vous d'expertise et assurer la logistique des missions                                 |
| Organisationnelle | Prioriser les dossiers selon leur gravité et assurer une traçabilité rigoureuse                             |
| Organisationnelle | S'adapter à un environnement de travail sous tension (volume de sinistres élevé, délais étendus)            |
| Organisationnelle | Travailler dans l'urgence et la réactivité                                                                  |
| Organisationnelle | Utiliser efficacement les outils numériques de suivi, traçabilité, planification, archivage                 |
| Comportementale   | Communiquer avec tact et pédagogie en situation de tension post-sinistre                                    |

## 4. Perception des impacts par les professionnels : analyse de l'enquête statistique

### 4.1. Méthodologie de l'enquête et profil des répondants

L'enquête a été réalisée par Ipsos BVA entre le 19 novembre et le 5 décembre 2025 selon deux modalités et cibles complémentaires :

- D'une part, administration en ligne et par téléphone auprès du fichier des bénéficiaires de l'OPCO EP relevant de la branche des Sociétés d'expertises et d'évaluation et exerçant une activité d'expertise en assurance ;
- D'autre part, administration en ligne auprès d'adhérents de la FEDEA, Fédération de l'Expertise en Assurance.

L'enquête a donné lieu à 138 réponses de structures exerçant une activité d'expertise en assurance. Afin de garantir la représentativité finale de l'échantillon vis-à-vis de la population cible, un redressement statistique des répondants a été appliqué selon une variable structurante, l'effectif des salariés.

| TRANCHE D'EFFECTIF DES RÉPONDANTS | NOMBRE DE RÉPONDANTS | POIDS DES RÉPONDANTS (% BRUT) | POIDS DANS L'ÉCHANTILLON (% REDRESSÉ) |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Moins de 11 salariés              | 57                   | 41%                           | 85%                                   |
| 11 à 49 salariés                  | 49                   | 36%                           | 10%                                   |
| 50 à 299 salariés                 | 29                   | 21%                           | 4%                                    |
| 300 salariés et plus              | 3                    | 2%                            | 1%                                    |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>138</b>           | <b>100%</b>                   | <b>100%</b>                           |

L'échantillon ayant répondu à l'enquête couvre l'ensemble des régions en termes d'intervention pour des expertises ou évaluations, y compris les DROM.

Principales régions d'intervention pour des expertises ou évaluations

| RÉGION D'INTERVENTION   | PART DE RÉPONDANTS EN % |
|-------------------------|-------------------------|
| Auvergne-Rhône-Alpes    | 28%                     |
| Occitanie               | 28%                     |
| Bourgogne-Franche-Comté | 19%                     |
| Nouvelle-Aquitaine      | 18%                     |
| Grand Est               | 17%                     |

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Ile-de-France            | 17% |
| Provence-Alpes-Côte Azur | 16% |
| Centre-Val de Loire      | 15% |
| Bretagne                 | 15% |
| Normandie                | 14% |
| Hauts-de-France          | 13% |
| Pays de la Loire         | 13% |
| Corse                    | 11% |
| DROM                     | 9%  |

*Nota : le total est supérieur à 100%, puisque plusieurs réponses étaient possibles.*

L'échantillon ayant répondu à l'enquête couvre une diversité de fonctions et structures exerçant une activité d'expertise d'assurance.

En termes de fonction, 4 répondants sur 10 (42%) sont experts et 3 sur 10 (29%) responsables d'agence ou de bureau d'expertise. Les profils support à l'expertise (gestionnaires de sinistres...) représentent 2 répondants sur 10 (21%) et quelques autres fonctions ont répondu à l'enquête : managers de pôle (3%), responsables et chargé des ressources humaines (3%) et DRH (2%).

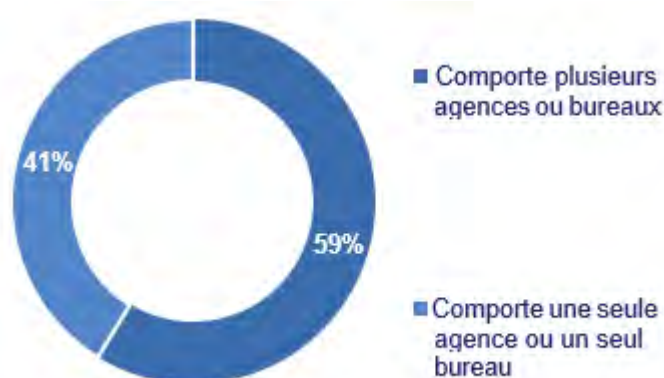
Toutes fonctions confondues, on notera que 8 répondants sur 10 sont cadres (78%).

Répartition des répondants par fonction



S'agissant du type de société d'expertises et d'évaluation, 6 répondants sur 10 relèvent d'une société couvrant plusieurs agences ou bureaux (59%) et 4 sur 10 font partie d'une société comptant une seule agence d'expertise (41%).

Répartition des répondants selon le type de société



Lorsque les répondants relevaient d'une société couvrant plusieurs agences ou bureaux, il leur était demandé le périmètre couvert par leur réponse à l'enquête (une seule agence ou bureau, une partie des agences ou bureaux, ou la totalité).

Finalement, 8 répondants sur 10 (84%) se sont exprimés pour une seule agence d'expertise. Moins de 2 sur 10 ont répondu pour une partie des agences ou bureaux de leur société d'expertise (8%) ou pour la totalité des agences (8%).

Répartition des répondants selon le périmètre couvert par leur réponse à l'enquête



## 4.2. Enjeux actuels des sociétés d'expertise

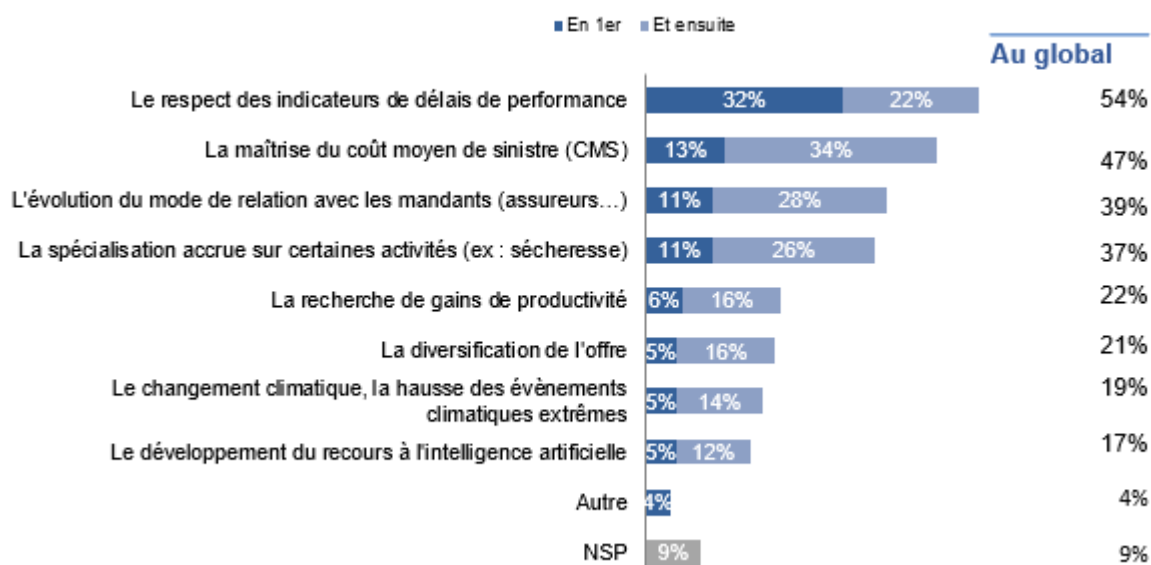
**Un répondant sur deux souligne les enjeux majeurs actuels de respect des indicateurs de délais de performance et de maîtrise du coût moyen de sinistre.**

Interrogées sur leurs principaux enjeux actuels, la moitié des répondants met en avant le respect des indicateurs de délais de performance (54%) ou la maîtrise du coût moyen de sinistre (47%), qui peut être relié à la recherche de gains de productivité (22%).

Des enjeux liés aux mutations de l'activité sont également soulignés : évolution du mode de relation avec les mandants, spécialisation accrue sur certaines activités (ex : sécheresse) pour 4 répondants sur 10 (resp. 39% et 37%) et, dans une moindre mesure, diversification de de l'offre (21%).

Le changement climatique et la hausse des événements climatiques extrêmes se situent en 7ème place des enjeux listés (19%), juste devant le développement du recours à l'intelligence artificielle (17%).

### Principaux enjeux actuels des agences d'expertise



*Nota : le total est supérieur à 100% puisque plusieurs réponses étaient possibles.*

## 4.3. Impacts du changement climatique sur l'activité des sociétés d'expertise

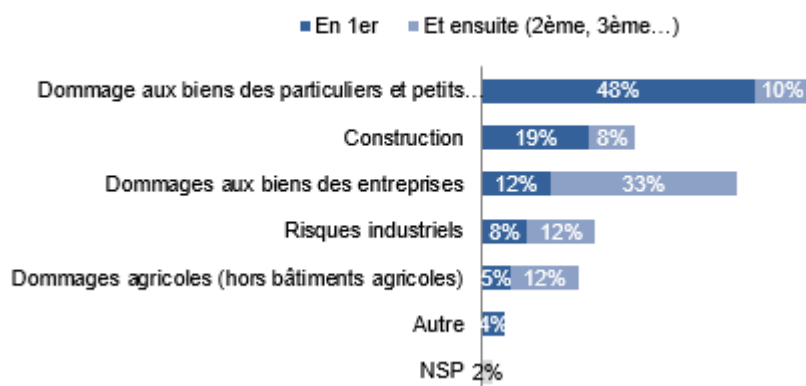
Les impacts du changement climatique sont projetés avant tout sur les activités liées aux dommages aux biens des particuliers/petits professionnels et à la construction, premiers domaines d'activités d'une majorité d'agences.

Interrogés sur le classement des domaines d'activités selon le CA pour leur agence(s) ou bureau(x), près de 5 répondants sur 10 (48%) citent, en premier, les activités de dommage aux biens des particuliers et petits professionnels. Suivent, en premiers domaines cités en termes de CA, les activités liées à la construction (19%), ainsi qu'aux dommages aux biens des entreprises (12%).

Un tiers des répondants (33%) citent également ces dommages aux biens des entreprises en 2ème ou 3ème domaine d'activité de leur agence. Les risques industriels génèrent le CA le

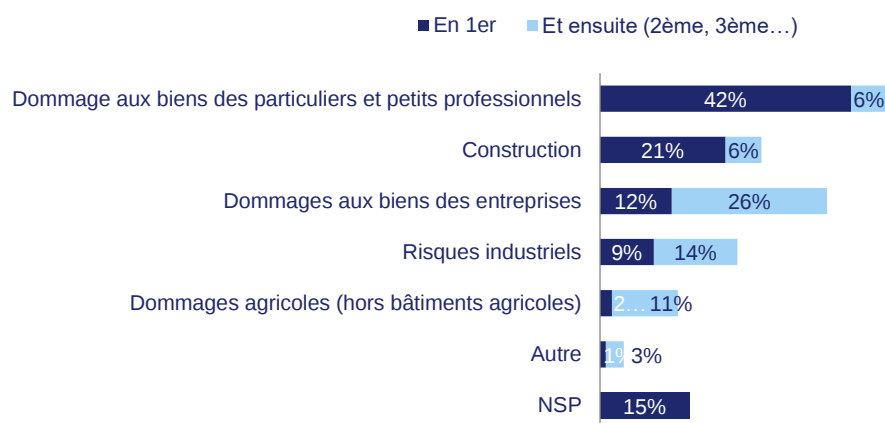
plus élevé pour moins d'1 répondant sur 10 (8%) et les dommages agricoles pour seulement 1 sur 20 (5% des répondants).

### Domaines d'activités au CA le plus élevé



Les projections des répondants sur l'évolution du CA du fait du changement climatique s'inscrivent globalement dans la continuité des domaines d'activité actuels. 4 sur 10 (42%) considèrent que ce sont, en premier lieu, les dommages aux biens des particuliers et petits professionnels dont le CA va augmenter à 3-5 ans, et 2 sur 10 (21%) la construction. Les répondants sont nombreux à considérer que les dommages aux biens des entreprises vont être impactés, mais la part totale (38%, dont 12% en 1er) reste en deçà des réponses actuelles (45%). Au contraire des risques industriels, cités par près d'1/4 des répondants (23%) contre 20% actuellement. A noter : 15% des répondants ont indiqué ne pas savoir pas classer les domaines d'activité les plus impactés par le changement climatique.

### Domaines d'activités susceptibles d'augmenter (CA) du fait du changement climatique dans les 3 à 5 ans

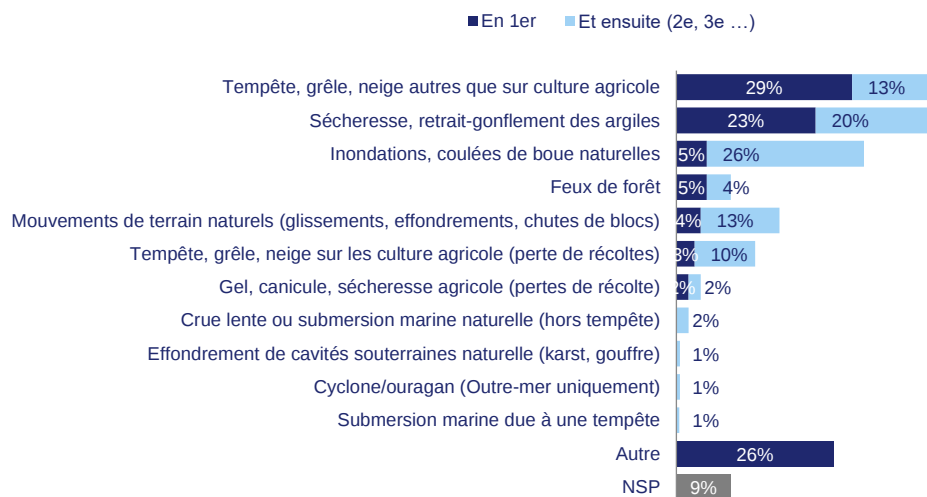


Les activités liées à la tempête, grêle, neige, ou à la sécheresse et au gonflement des argiles sont les deux premières activités actuellement.

S'agissant des types de sinistres pour lesquels le chiffre d'affaires est plus élevé aujourd'hui, 3 répondants sur 10 citent, en première activité, les tempêtes, grêles et neige autres que sur

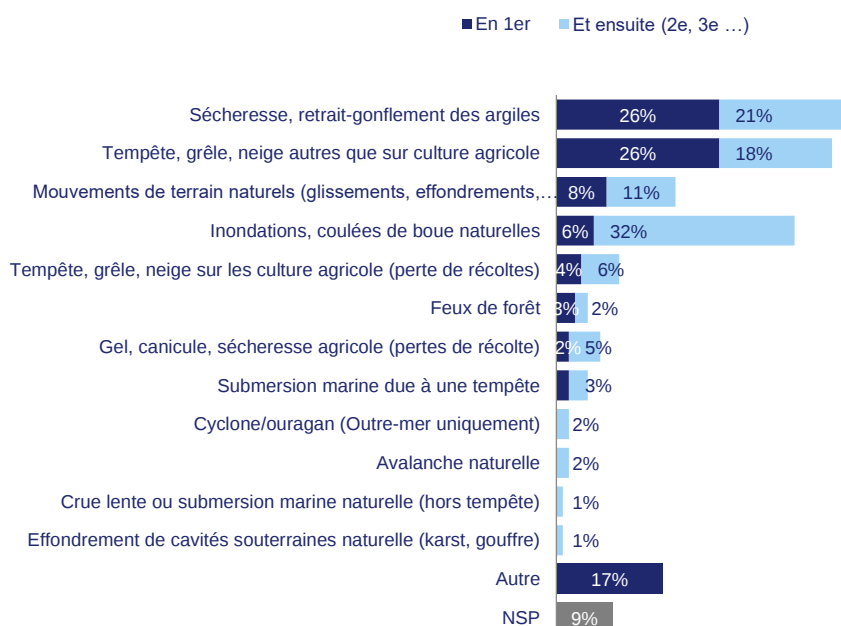
culture agricole (29%). Suivent, en proximité, les prestations liées à la sécheresse et au retrait-gonflement des argiles (23%). Les activités en lien avec les inondations et coulées de boues naturelles sont également importantes, mais nettement fréquemment citées en premier.

### Types de sinistres pour lesquels le CA est plus élevé aujourd'hui



Interrogés sur sinistres pour lesquels le chiffre d'affaires va augmenter dans les 3 à 5 prochaines années, les répondants mettent en relief les deux premiers types de sinistres précédemment cités, avec la sécheresse et le retrait-gonflement des argiles, désormais autant cité que les tempêtes, grêles, neige autres que sur culture agricole (26%). Notons également les inondations, peu citées en premier, mais citée, au global, par 4 répondants sur 10 (38%).

### Types de sinistres pour lesquels le CA va augmenter dans les 3 à 5 prochaines années



Hausse du nombre de prestations d'expertise et complexification, à la fois technique et relationnelle avec les salariés, sont les premiers impacts de la hausse des sinistres climatiques anticipés par les répondants.

Interrogés sur les conséquences de la hausse des sinistres liés au changement climatique sur leurs activités, une large majorité des sociétés d'expertise relève, avant tout, l'augmentation du nombre de prestations d'expertise (58%, dont 45% en premier impact). Seuls 13% craignent une baisse du nombre de prestations, mais ils sont près d'un quart (24%) à estimer que les assureurs pourraient baisser les prix des prestations.

Dans un deuxième temps, apparaît la complexification, qu'elle soit technique pour les expertises (34%) ou relationnelle avec les assurés (31%), avec une hausse du temps à leur consacrer (19%).

Cette évolution pourrait également amener à une priorisation des expertises concernant les événements exceptionnels (27%), avec plus de présence des assureurs sur site lors de ces événements (18%) et, dans une moindre mesure, une hausse des interventions multi-activités (10%).

Enfin, le changement climatique pourrait augmenter la demande des assureurs en matière de prévention (21%) et d'évaluation en amont (20%).

#### Perception des impacts de la hausse des sinistres liés au changement climatique sur l'activité des sociétés d'expertise



## 4.4. Impacts du changement climatique sur les recrutements

En majorité, les répondants n'envisagent pas d'impact sur les recrutements ; un tiers anticipe toutefois leur augmentation dans les 3 à 5 prochaines années.

Pour 1 répondant sur 2 (51%), la hausse des sinistres liés au changement climatique n'aura pas d'impact sur les recrutements dans les 3 à 5 prochaines années.

1 répondant sur 3 (34%) estime au contraire qu'elle va générer une augmentation des recrutements sur un ou plusieurs métiers. Seuls 2% considèrent qu'il pourrait s'agir d'une baisse.

Les autres répondants ne savent pas se prononcer (13%).



Des besoins de recrutements qui pourraient concerner, en premier lieu, des experts jeunes diplômés ou d'au plus 5 ans d'expérience

Pour les répondants ayant envisagé une hausse des recrutements, les avis sont assez partagés sur les profils concernés. La moitié précise qu'il s'agit de profils d'experts ayant 3 à 5 ans d'expérience (48%) ou d'experts jeunes diplômés ou avec une 1ère expérience (46%). La charge administrative liée au développement des sinistres pourrait aussi amener à recruter des assistants administratifs (42%) et leur complexification technique des experts de plus de 5 ans d'expérience (39%). Plus en recul (21%), le métier de gestionnaire de sinistres devrait être moins concerné par la hausse des recrutements.

## Métiers et profils concernés par les hausses potentielles des recrutements sur les 3 à 5 prochaines années



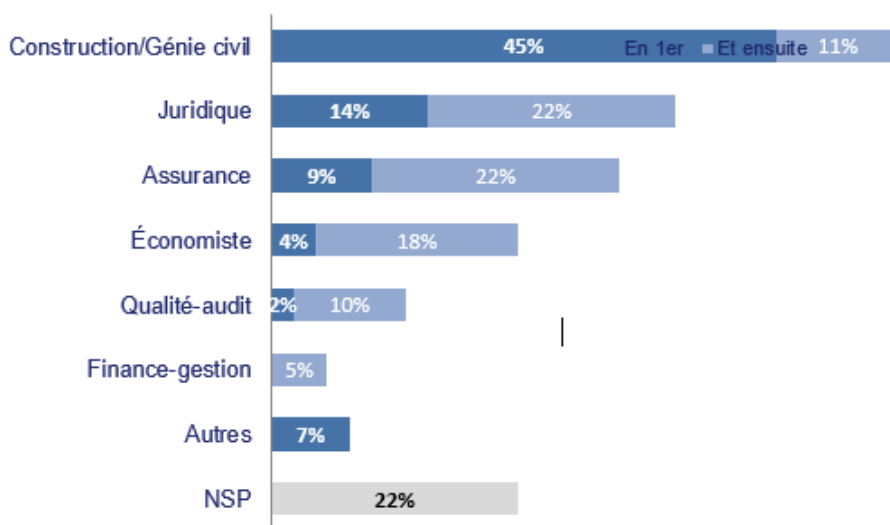
Nota : les quelques répondants (2%) envisageant une baisse des recrutements ont cités les assistants administratifs comme étant concernés par cette baisse.

Le domaine de formation Construction et génie civil est nettement privilégié pour les recrutements futurs d'experts en lien avec le changement climatique.

Concernant les recrutements d'experts à l'avenir, les agences d'expertise ont été questionnées sur les domaines de formation initiale qui seraient à privilégier dans les 3 à 5 prochaines années, du fait du changement climatique.

6 répondants sur 10 (56%) mettent en avant les formations en construction et génie civil, dont 45% en premier domaine cité, loin devant les suivants. Pour 1/3 des sociétés, ce sont les formations juridiques (36%) ou en assurance (31%). 1 répondant sur 5 évoque les formations d'économiste et 1 sur 10 en finances-gestion. Une part significative de répondants (22%) estime ne pas pouvoir répondre à cette question (NSP).

### Domaines de formation à privilégier pour le recrutement d'experts en lien avec le changement climatique

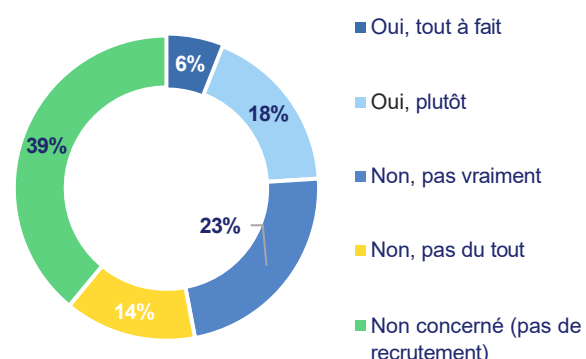


### Focus sur les des difficultés de recrutements

Parmi les répondants, seul 2 sur 10 (24%) expriment des difficultés de recrutement. 4 sur 10 (37%) n'en connaissent pas et 4 sur 10 (39%) indiquent ne pas être concernés par des recrutements.

Lorsque des difficultés sont exprimées, elles portent essentiellement sur les experts de plus de 5 ans d'expérience (71%) et les experts en ayant 3 à 5 ans (52%). Suivent les jeunes diplômés (37%), puis les assistants administratifs (24%) et les gestionnaires de sinistres (10%).

Part des répondants rencontrant des difficultés de recrutement

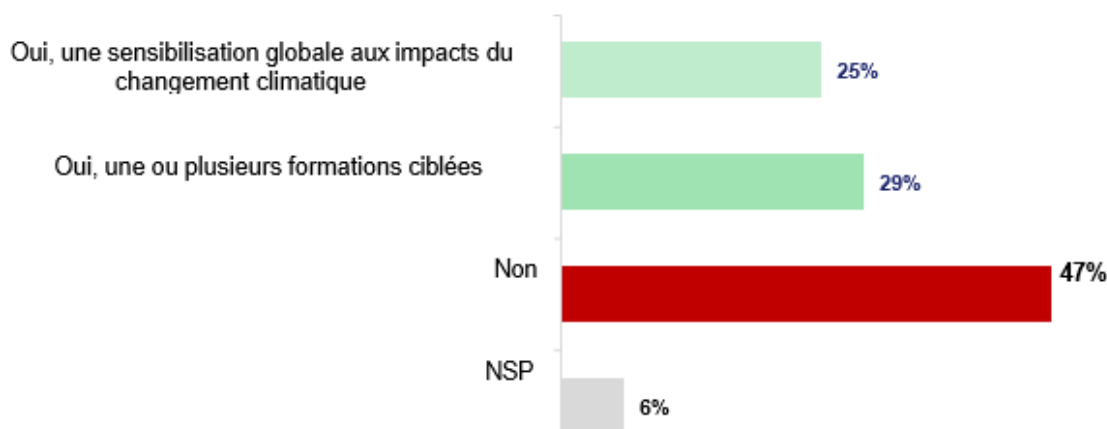


## 4.5. Sensibilisation et formation liées au changement climatique et à l'évolution des sinistres

Des sensibilisations ou formations plus ciblées, liées au changement climatique et à l'évolution des sinistres, sont déployées chez la moitié des répondants.

Face aux enjeux de changement climatique et à l'évolution des sinistres, la moitié des répondants (46%) indiquent que des sensibilisations ou formations sont déployées au sein de leur(s) agence(s). Pour 25%, il s'agit de sensibilisation globale aux impacts du changement climatique et pour 27% de plusieurs formations ciblées.

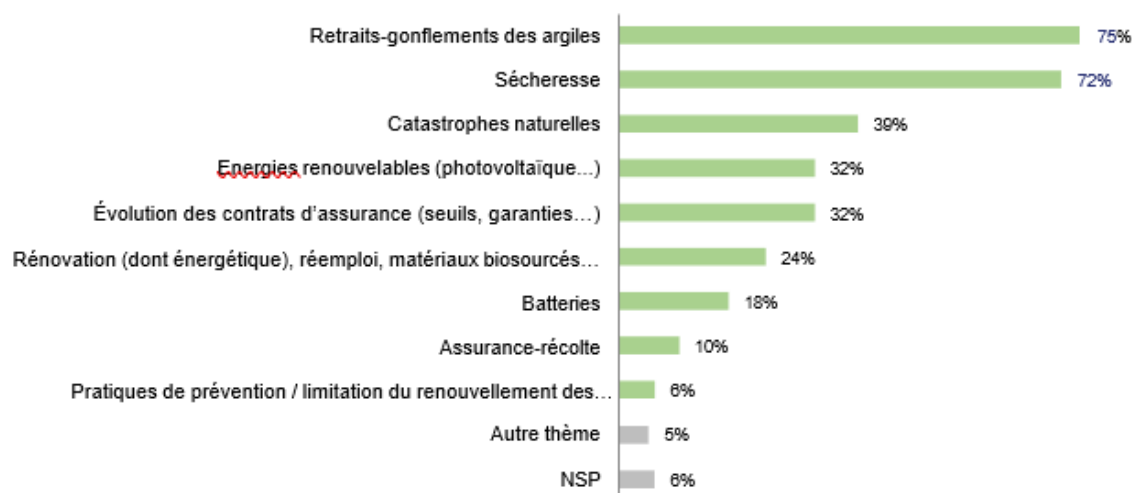
Déploiement de sensibilisation et formation en lien avec le changement climatique et l'évolution des sinistres au sein de l'agence



Concernant les formations ciblées, les thématiques de formation majeures sont les retraits-gonflements des argiles (75%) et la sécheresse (72%), domaines à forte exigence technique. Viennent ensuite les catastrophes naturelles (39%), les énergies renouvelables (32%), l'évolution des contrats d'assurance (32%) et la rénovation (24%).

A la marge d'autres sujets de sensibilisation sont cités tels que les batteries (18%), l'assurance-récolte (10%) et les pratiques de prévention et de limitation du renouvellement des sinistres (6%).

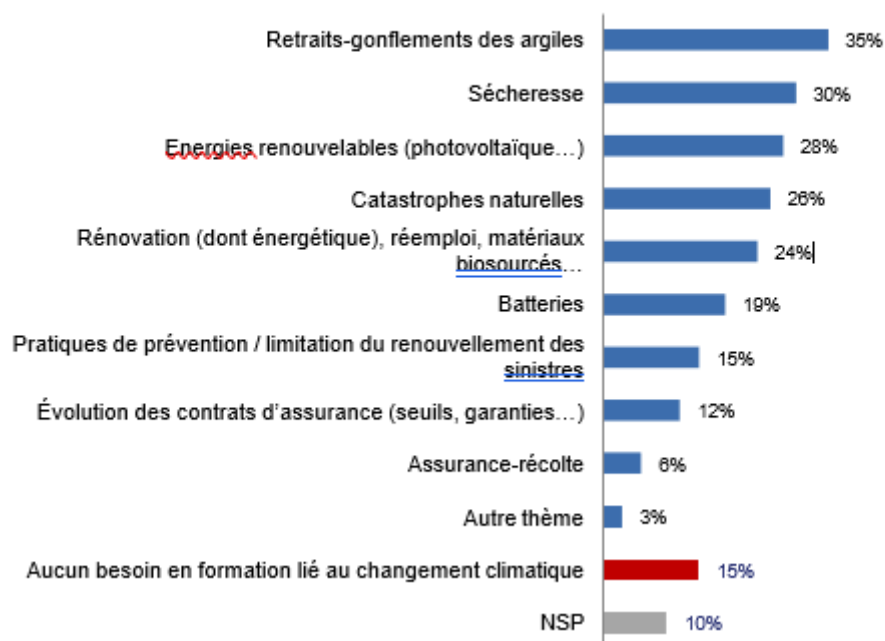
### Les thématiques portant sur les formations ciblées



Concernant la formation des experts, les répondants estiment qu'ils vont avoir besoin de formation, en priorité, dans 5 domaines : retrait-gonflement des argiles, sécheresse, énergie renouvelables, catastrophes naturelles et rénovation/réemploi/matériaux biosourcés.

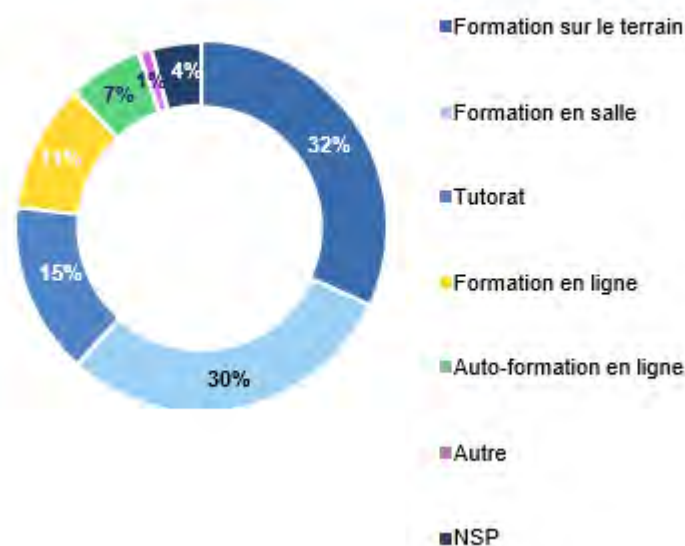
15% estiment qu'il n'y a pas de besoin de formation d'experts lié au changement climatique.

### Types de sinistres et besoin de formation pour les experts



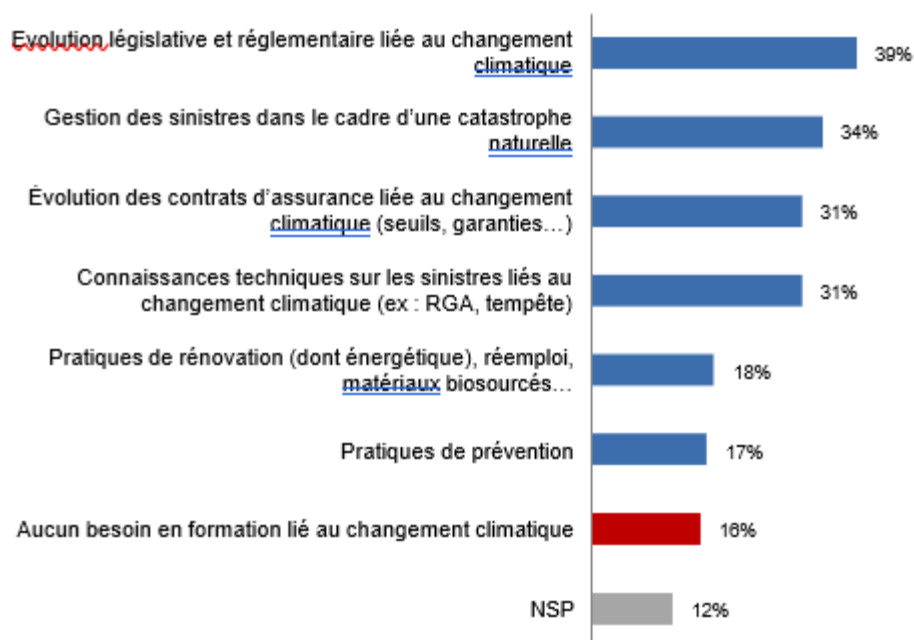
Pour ce qui est des formats de formation, jugés plus adaptés pour la formation des experts, les répondants sont partagés entre la formation sur le terrain (32%) et la formation en salle (30%). Le tutorat (15%) et la formation en ligne (11%) sont également mis en avant.

### Modes de formation jugés plus adaptés pour former les experts



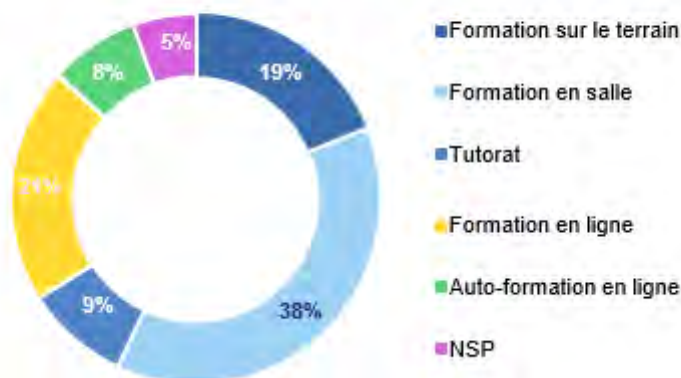
Concernant la formation des personnels administratifs et gestionnaires de sinistres, les répondants mettent en exergue 4 domaines de formation principaux : l'évolution législative et réglementaire liée au changement climatique (39%), la gestion des sinistres dans le cadre d'une catastrophe naturelle (34%), l'évolution des contrats d'assurance liée au changement climatique (31%) et les connaissances techniques sur les sinistres au changement climatique (31%). Comme pour les experts, les pratiques de prévention (17%) sont plus en retrait. 18% estiment qu'il n'y a pas de besoin de formation lié au changement climatique pour ces métiers.

### Domaines liés au changement climatique et besoins en formation pour les personnels administratifs et gestionnaires de sinistres



Selon les répondants, la formation en salle est le mode le plus pertinent pour les personnels administratifs et gestionnaires de sinistres (38%). La formation en ligne (21%) et la formation sur le terrain (19%) sont également jugées adaptées par certains.

### Modes de formation jugés plus adaptés pour former les personnels administratifs et gestionnaires de sinistres



## 5. Réponse de l'offre de formation aux besoins en compétences

### 5.1. Méthodologie d'analyse de l'offre de formation

L'analyse porte sur l'offre de formations initiales et continues liées aux métiers d'expert en assurance, de gestionnaire de sinistre et d'assistant administratif.

Elle vise à identifier les formations susceptibles de répondre aux besoins en compétences identifiés dans le cadre de l'étude (cf. chapitre 3) et à évaluer le niveau d'intégration de ces compétences dans les formations existantes. Cette analyse s'appuie, pour les formations certifiantes, sur l'étude des référentiels de certification enregistrés au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) et, pour les formations non certifiantes, sur l'analyse de leurs programmes pédagogiques.

L'évaluation du niveau d'intégration est effectuée selon une échelle de 0 (absence de prise en compte) à 4 (intégration approfondie) pour 4 domaines de compétences :

- Climat : sécheresse, RGA, inondations, tempête-grêle-neige, augmentation des nuisances parasitaires, pertes agricoles
- Climat : sécheresse, RGA, inondations, tempête-grêle-neige, augmentation des nuisances parasitaires, pertes agricoles...
- Energies : risques batteries lithium-ion, intégration des trajectoires bas-carbone, matériaux biosourcés et nouvelles pathologies du bâti...
- Eaux et ressources : petit et grand cycle de l'eau...
- Assurances/sinistres : autres enjeux et besoins en compétences liés à l'économie générale du secteur.

Les cartographies en pages suivantes recensent les formations initiales et continues identifiées avec, pour chacune, le niveau de certification visé (si formation certifiante), le public visé en termes de métiers, le niveau d'intégration des besoins en compétences par domaine de la TEE, ainsi que les principales compétences visées par la formation.

Pour les formations continues, il est mentionné si la formation apparaît dans la base de données des formations qui ont été suivies par des salariés de la branche (base formations OPCO EP).

## 5.2. Analyse de l'offre de formation initiale

| Intitulé                                                                             | RNCP / RS  | Niveau européen | Métier visé                                         | Comp. Climat | Comp. Énergies | Comp. Eau et ressources | Comp. Assurance / sinistres (hors TEE) | Compétences TEE relevées                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|-----------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BTS assurance                                                                        | RNCP 38359 | 5               | Gestionnaire de sinistre<br>Assistant administratif | -            | -              | -                       | 3                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                             |
| BTS négociation et digitalisation de la relation client                              | RNCP 38368 | 5               | Gestionnaire de sinistre<br>Assistant administratif | -            | -              | -                       | 1                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                             |
| BTS bâtiment                                                                         | RNCP 39801 | 5               | Expert en assurances                                | -            | -              | -                       | -                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                             |
| BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation                              | RNCP 37495 | 5               | Expert en assurances                                | 1            | 2              | 1                       | -                                      | Conception d'enveloppes résilientes Solutions améliorant la performance énergétique<br>Prise en compte de l'impact environnemental                                                                                                                            |
| BTS management économique de la construction                                         | RNCP 35802 | 5               | Expert en assurances                                | 1            | 2              | -                       | 1                                      | Impact environnemental & développement durable<br>Réglementations thermiques & environnementales Coût global et cycle de vie                                                                                                                                  |
| TP technicien supérieur du bâtiment option économie de la construction               | RNCP 40136 | 5               | Expert en assurances                                | -            | 2              | -                       | -                                      | Conformité avec les normes et la réglementation interface avec les bureaux d'études thermiques Intervenir sur une maquette numérique BIM                                                                                                                      |
| BTS agronomie et cultures durables                                                   | RNCP 36936 | 5               | Expert en assurances                                | 4            | -              | 4                       | -                                      | Adaptation des systèmes de culture au changement climatique<br>Transition agroécologique Résilience des systèmes de production<br>Gestion durable de l'eau et du sol                                                                                          |
| BUT carrières juridiques : patrimoine et finance                                     | RNCP 35492 | 6               | Gestionnaire de sinistre                            | -            | -              | -                       | 2                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Licence professionnelle assurance, banque, finance                                   | RNCP 40104 | 6               | Gestionnaire de sinistre<br>Assistant administratif | -            | -              | -                       | 4                                      | Réglementation verte (ESG, SFDR, taxonomie) Impact environnemental des produits et services assurantiels<br>Adaptation de la relation client aux enjeux TEE                                                                                                   |
| Chargé d'indemnisation en assurance                                                  | RNCP 39615 | 6               | Gestionnaire de sinistre<br>Assistant administratif | -            | -              | -                       | 4                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Licence Pro Métiers du BTP : bâtiment et construction                                | RNCP 40051 | 6               | Expert en assurances                                | 2            | 3              | 1                       | -                                      | Écoconception & choix de matériaux intégrant performances énergétiques et environnementales Gestion environnementale de chantier (QHSE)<br>Diagnostic du bâti existant pour rénovation énergétique Intégration réglementation énergétique                     |
| Licence Pro Métiers du BTP : génie civil et construction                             | RNCP 40054 | 6               | Expert en assurances                                | 1            | 1              | 1                       | -                                      | Détermination de l'impact environnemental d'un projet Application des normes environnementales et RSE Contraintes environnementales (PPSPS, réemploi, gestion)                                                                                                |
| BUT Génie Civil Construction Durable Réhabilitation et Amélioration des Performances | RNCP 35484 | 6               | Expert en assurances                                | 2            | 3              | 1                       | -                                      | Analyse multicritère intégrant la construction durable Choix techniques basés sur la performance énergétique & environnementale<br>Diagnostic énergétique et environnemental des bâtiments Pilotage technique incluant coût global & qualité environnementale |

|                                     |  |  |  |  |  |  |  |                        |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|------------------------|
| Environnemental<br>es des Bâtiments |  |  |  |  |  |  |  | ACV bâtiment/matériaux |
|-------------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|------------------------|

| Intitulé                                                                   | N°RNCP / RS | Niveau européen | Métier visé                                      | Comp. Climat | Comp. Énergies | Comp. Eau et ressources | Comp. Assurance / sinistres (hors TEE) | Compétences TEE relevées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|--------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Licence Pro-Métiers du BTP : performance énergétique et env. des bâtiments | RNCP 40053  | 6               | Expert en assurances                             | 3            | 4              | 3                       | -                                      | Diagnostic des performances environnementales<br>Optimisation de projets selon critères environnementaux Réduction des impacts (déchets, REP PMBC, réemploi, recyclage)<br>Normes environnementales & réglementation thermique Diagnostics énergétiques des bâtiments<br>Prescription de solutions d'efficacité énergétique Intégration d'énergies renouvelables dans les projets Analyse du fonctionnement énergétique des installations (GTB, régulation, équilibrage)<br>Chiffrage de solutions et optimisation             |
| BUT Génie électrique : Électricité et Maîtrise de l'Énergie                | RNCP 35407  | 6               | Expert en assurances                             | -            | 3              | -                       | -                                      | Conception de systèmes de production / conversion / gestion électrique<br>Mesures et tests sur systèmes énergétiques<br>Maintenance de systèmes énergétiques Intégration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Licence professionnelle agronomie                                          | RNCP 40322  | 6               | Expert en assurances                             | 3            | -              | 4                       | -                                      | Adaptation des systèmes agricoles au changement climatique<br>Transition agroécologique Résilience des systèmes de production/climat<br>Évaluation des impacts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Master droit des assurances                                                | RNCP 38164  | 7               | Gestionnaire de sinistre<br>Expert en assurances | -            | -              | -                       | 4                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Master génie civil                                                         | RNCP 38993  | 7               | Expert en assurances                             | 3            | 3              | 1                       | -                                      | Développement durable intégré<br>Choix de matériaux bas carbone Prise en compte du cycle de vie<br>Analyse des risques<br>Respect normes environnementales<br>ACV & impacts environnementaux des constructions et des matériaux<br>Gestion externalités foncières, de ressources et environnementales<br>Géologie, géotechnique, ressources en géo matériaux Enjeux environnementaux liés à l'eau, aux sols et aux déchets (gestion des déchets, recyclage, dépollution des sols, etc.)<br>Intégration de matériaux biosourcés |
| Titre ingénieur, spécialité génie civil et environnement                   | RNCP 41375  | 7               | Expert en assurances                             | 3            | 3              | 3                       | -                                      | Réduction des impacts environnementaux (ACV) Décarbonation et sobriété énergétique<br>Intégration des normes & contraintes environnementales Suivi de la performance environnementale<br>Efficacité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Titre ingénieur, spécialité Génie électrique                               | RNCP 41497  | 7               | Expert en assurances                             | 3            | 4              | -                       | -                                      | Transition agroécologique & systèmes de production durables<br>Adaptation au changement climatique & résilience des socio-écosystèmes<br>Évaluation des impacts environnementaux Gestion durable des ressources naturelles<br>Conception de solutions soutenables                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Titre ingénieur, spécialité agronomie                                      | RNCP 41253  | 7               | Expert en assurances                             | 4            | -              | 4                       | -                                      | Audits environnementaux, QSE, ISO 14001 Diagnostics environnementaux & territoriaux<br>Études d'évaluation de mesures                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Master risques et                                                          | RNCP        | 7               | Expert en                                        | 2            | -              | 3                       | -                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

|               |       |  |            |  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                      |
|---------------|-------|--|------------|--|--|--|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| environnement | 39265 |  | assurances |  |  |  |  |  | de prévention environnementale<br>Cartographier les aléas, enjeux et risques liés à l'environnement<br>Mesure & réduction des impacts environnementaux<br>Prévention & protection de l'environnement |
|---------------|-------|--|------------|--|--|--|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Intitulé                                                                         | N°RNC P/RS | Métier visé                               | Durée     | Base F° OPCO EP | Comp Climat | Comp. Énergies | Comp. Eau et ressources | Comp. Assurance / sinistres (hors TEE) | Compétences TEE relevées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------|-----------|-----------------|-------------|----------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pratiquer l'expertise judiciaire du bâtiment                                     | RS 6235    | Expert en assurances<br>Expert judiciaire | 12j       |                 | -           | -              | -                       | 4                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Techniques d'expertise d'assurance (Cert. TEA)                                   | RS 6657    | Expert en assurances                      | 10j       | X               | -           | -              | -                       | 4                                      | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Expertise Bâtiment et construction (Réf. MSB-1 Certification EEA)                |            | Expert en assurances                      | 5j        | X               | 2           | -              | -                       | 4                                      | Expertise sinistres sécheresse<br>RGA/Solutions de réparation<br>Étapes de l'expertise des sinistres sécheresse                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Expertise des catastrophes et événements naturels (Réf. TC3) (Certification EEA) |            | Expert en assurance                       | 5j        | X               | 4           | -              | -                       | 3                                      | Impact du changement climatique sur les aléas (inondations, sécheresse, mouvements de terrain)<br>Adaptation du bâti (mesures CEPRI, prescriptions PPRN)<br>Analyse d'événements naturels récents liés au climat<br>Outils MRN (SIG, CatClim Data, plateforme EGA) pour suivi des aléas climatiques<br>Maîtrise du régime CatNat (assurabilité, tarification, franchise) |
| Expertise des dommages Agricoles (Réf. MSA-1+MSA-2) (Cert. EEA)                  |            | Expert en assurances                      | 5j +3j    |                 | 2           | -              | -                       | 3                                      | Climatologie agricole Pathologies végétales et animales<br>Calamités agricoles / Cat Nat Effets climatiques sur les sols                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Accumulateurs électrochimiques (Réf. AEB)                                        |            | Expert en assurance                       | 1j        |                 | -           | 2              | -                       | -                                      | Types de batteries & fonctionnement<br>Fonctionnement des systèmes de stockage d'énergie<br>Principes de charge / décharge & protections (BMS)<br>Risques & sécurité des accumulateurs Enjeux actuels et futurs du stockage électrochimique                                                                                                                              |
| Sècheresse + Géotechnique Maisons Individuelles et RGA (réf. SEC+GEO-RGA)        |            | Expert en assurance                       | 2j + 2,5j |                 | 4           | -              | -                       | 4                                      | Méthodologie diagnostic sécheresse / RGA Analyse pathologie fissures<br>Compréhension dispositif CatNat sécheresse Intégration normes & jurisprudence liées au climat<br>Identification des effets des variations climatiques sur la dynamique des sols                                                                                                                  |
| Énergie et Réglementation (Réf. NOR) (C.15-100 & C.18-510)                       |            | Expert en assurances                      | 2j        | X               | -           | 2              | -                       | -                                      | Principes fondamentaux de sécurité électrique Normes relatives aux installations électriques Protection contre les surtensions, surintensités<br>Raccordement, mise à la terre, schémas de liaison à la terre<br>Prévention du risque électrique (NFC                                                                                                                    |

18-510)

|                                                                      |  |                                           |      |  |   |   |   |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------|------|--|---|---|---|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RCCI sur une installation photovoltaïque                             |  | Expert en assurance                       | 1j   |  | - | 2 | - | - | Développer une d'expertise RCCI sur une installation PPV<br>Identifier les causes probables d'une éclosion                                                                                                                                                                                                                          |
| Maîtrise du risque incendie sur les installations photovoltaïques    |  | Expert en assurances                      | 1,5j |  | - | 2 | - | - | Architecture et principe de fonctionnement du PV Identification des défauts potentiels liés au PV<br>Evaluation du risque incendie sur installations PV Réf. Prévention des risques (APSAD D20)                                                                                                                                     |
| Risques climatiques pour le secteur de l'assurance : enjeux et défis |  | Expert en assurances                      | 2j   |  | 3 | 1 | 1 | 3 | Risques climatiques, gouvernance, taxonomie, reporting ESG<br>Transition énergétique (finance verte, obligations, régulation)<br>Gestion du risque climatique, CatNat, stress-tests, solvabilité                                                                                                                                    |
| Assurance et risques environnementaux                                |  | Gest. de sinistre<br>Expert en assurances | 2j   |  | - | - | 3 | 4 | Analyse des risques d'atteinte à l'environnement Identification des dommages environnementaux<br>Compréhension de la réglementation ICPE / déchets / SEVESO<br>Principe pollueur-payeur<br>Activation et exclusion des garanties<br>Gestion des responsabilités et obligations légales<br>Évaluation du risque pour la souscription |

| Intitulé                                                                                 | Métier visé          | Durée | Base F° OPCO EP | Climat | Énergies | Eau et ressources | Assurance / sinistres (hors TEE) | Compétences TEE relevées                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-------|-----------------|--------|----------|-------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention du risque de sécheresse géotechnique : RGA                                    | Expert en assurances | 0,7j  | X               | 2      | -        | -                 | 2                                | Compréhension du lien sécheresse désordres bâtis<br>Analyse des épisodes climatiques récents<br>Intégration du risque sécheresse dans la prévention (zonages, PPR, ELAN)<br>Comprendre la procédure CatNat sécheresse                                  |
| Les fondamentaux du diagnostic et de l'expertise en pathologies du bois dans le bâtiment | Expert en assurances | 5j    | X               | 2      | -        | -                 | -                                | Analyse des pathologies biologiques du bois après sinistre<br>Lutte contre les agents de dégradation<br>Bases de la préservation du bois<br>Identification des responsabilités (constructeur, etc.)<br>Conception durable des ouvrages bois            |
| Habilitation ERCCI (Expert en Recherche de Causes et Circonstances Incendies)            | Expert en assurances | 6j    |                 |        | 1        |                   | 2                                | Risques incendie sur PV et batteries                                                                                                                                                                                                                   |
| Certification CRAC (Convention de Règlement Assurance Construction)                      | Expert en assurances | 10j   |                 | -      | -        | -                 | 4                                | Maîtrise cadre juridique (loi Spinetta, Code civil, Code des assurances)<br>Fonctionnement assurances DO, RC, TRC, PJ<br>Diagnostic et constat pathologies bâtiment<br>Méthodologie d'expertise<br>Gestion sinistres (procédures amiables/judiciaires) |

### 5.3. Synthèse de l'analyse de l'offre de formation initiale et continue

L'accès au métier d'expert en assurances peut se faire à l'issue d'une formation initiale en assurance ou en droit, ou d'une formation technique (bâtiment, construction, architecture, agronomie, génie électrique, généraliste, etc.).

La compétence initiale est ensuite complétée par une formation, le plus souvent en interne : les profils techniques sont formés aux fondamentaux de l'assurance, tandis que les profils issus de l'assurance acquièrent les bases techniques nécessaires.

Après 2 années d'expérience-métier, les experts en assurances peuvent passer la certification TEA (Techniques d'Expertise d'Assurance), ainsi que les certifications EEA (Expert Evalueur et d'Assurance), selon la ou les spécialités souhaitées (généraliste, bâtiment, dommages agricoles, matériels et installations, vol, préjudices immatériels et marchandises, etc.).

Globalement, les formations techniques « cœur de métier » (ex : dégât des eaux) sont bien maîtrisées en interne. Ces dernières années, les experts sont fortement montés en compétences sur la sécheresse/RGA, les inondations, les ENR/incendies PV ou batteries, ainsi que les pathologies du bâti rénové. Ces compétences continueront d'être développées dans les années à venir, tout comme la maîtrise de l'IA, la communication, la pédagogie et la capacité à expliquer ses choix environnementaux aux assurés.

L'analyse de l'offre liée à la transition écologique et énergétique montre que les formations courtes externes sont peu nombreuses et restent principalement centrées sur des sujets techniques (sécheresse/RGA, incendies PV, etc.). L'acculturation à la transition écologique et énergétique semble insuffisante. Les formations, bien que liées à la TEE, n'abordent pas nécessairement l'adaptation des pratiques d'expertise aux trajectoires durables (réparation verte, utilisation de matériaux durables, etc), alors que cela devient crucial pour répondre aux attentes des assureurs.

Du côté des formations initiales, la cartographie qui a été établie n'est pas exhaustive. Les spécialités de l'expertise sont très diversifiées et les diplômes pour y accéder sont très variés. Dès lors, les formations initiales montrent un niveau d'intégration très hétérogène de la TEE : les parcours orientés assurance l'intègrent peu, souvent de manière ponctuelle. À l'inverse, les formations du BTP, de l'ingénierie, de l'énergie et de l'agronomie en font un axe majeur, couvrant de plus en plus les questions liées au climat, à l'énergie, à l'eau et aux ressources naturelles.

Les formations techniques portent déjà une véritable culture TEE, tandis que les parcours assurantiels en restent à une approche limitée. Afin d'accompagner l'évolution du métier et les attentes du secteur, renforcer l'acculturation écologique constitue désormais un maillon clé pour préparer des experts capables d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans leurs pratiques.

## 6. Synthèse et pistes d'actions

### 6.1. Synthèse des enjeux et stratégie proposée

L'étude conduite sur les impacts RH des facteurs de transition écologique montre que l'adaptation au changement climatique constitue, de manière très nette, le principal sujet à 5 ans pour la branche, les questions énergétiques étant moindres à cette échéance. A terme, l'équilibre du système CatNat est menacé et la capacité à absorber les conséquences du dérèglement climatique dépendra de la mobilisation des mandants et de l'expertise d'assurance, mais aussi de choix politiques et réglementaires structurants.

Aujourd'hui, deux modèles économiques structurent la filière de l'expertise d'assurance : d'une part, les sinistres à forte complexité (sécheresse, RGA, inondations), d'autre part, les sinistres plus standards dans leur gestion (tempêtes, grêle), avec des compétences et des modes d'intervention très différents. En raison de l'écart croissant de technicité lié au changement climatique, la spécialisation des experts va s'accroître et la polyvalence entre ces deux modèles devenir plus difficile. Dans le même temps, la variabilité croissante des sinistres climatiques (+10 % minimum, selon les années) impose de renforcer rapidement l'adaptabilité des compétences et la capacité d'absorption des réseaux d'expertise. Enfin, les effectifs de la branche devraient augmenter significativement, impliquant d'accélérer la montée en compétences des nouveaux arrivants sur des dossiers EGA (Evénements de grande ampleur).

Les sociétés d'expertise et d'évaluation doivent répondre à ces enjeux RH, tout en maîtrisant les coûts moyens de sinistre (CMS), les délais et la satisfaction des assurés, laquelle sera probablement plus chronophage à l'avenir. Elles doivent également s'inscrire dans le développement de solutions de prévention et de pratiques émergentes (réparations ciblées, réemploi, autoréparation...) promues par les mandants pour prendre en compte la récurrence des sinistres et limiter l'impact financier et écologique des réparations.

La stratégie proposée : mutualiser les investissements structurants à l'échelle de la branche, en préservant la capacité d'adaptation et de différenciation des sociétés d'expertise

L'analyse des pratiques de formation des sociétés d'expertise montre que les professionnels s'engagent plus dans des formations directement exploitables commercialement, comme les certifications conditionnant l'accès à certains marchés (ex : sécheresse). Compte-tenu des contraintes opérationnelles fortes, la montée en compétences s'effectue déjà largement « sur le terrain » et la capacité à suivre davantage de formation est donc très limitée.

Dès lors, plutôt que des formations théoriques classiques, les actions de la branche doivent viser, en priorité, l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles par métier, par la structuration pédagogique des bonnes pratiques et ressources, et la mise à disposition d'outils et méthodes directement utilisables en situation d'expertise.

La structuration de la filière de l'expertise autour de grands réseaux regroupant l'essentiel des salariés constitue un levier central pour déployer efficacement une stratégie mutualisée, selon une logique de complémentarité entre la branche, les réseaux et les sociétés d'expertise indépendantes.

### Stratégie de développement des compétences proposée

#### *Nouveaux arrivants et spécialisation*

La stratégie vise prioritairement à accélérer la montée en compétences des nouveaux arrivants ou salariés montant sur des dossiers EGA, et à accompagner la spécialisation croissante des effectifs présents, afin de renforcer la capacité de la filière à absorber les variations d'activité liées aux événements climatiques.

#### *Opérationnalité des dispositifs*

La stratégie privilégie des dispositifs directement mobilisables en situation de travail, compatibles avec les contraintes de disponibilité des professionnels et générant un impact immédiat sur la qualité, la sécurisation des dossiers assurés et l'efficacité des expertises.

#### *Mutualisation d'un socle commun*

La branche produit et mutualise un socle commun : référentiels techniques, ressources pédagogiques opérationnelles, dispositifs AFEST, outils méthodologiques et capitalisation.

#### *Déploiement à grande échelle*

Les réseaux assurent le déploiement opérationnel à grande échelle, en intégrant ces ressources dans leurs organisations, outils et parcours internes, et en les adaptant à leurs spécialités métiers et à leurs territoires.

Cette approche permettrait une mutualisation des investissements tout en préservant la capacité d'adaptation et de différenciation des sociétés d'expertise, notamment sur les spécificités sectorielles (construction, agricole, industriel...) et territoriales (régions métropolitaines, DROM...).

## 6.2. Une stratégie déclinée en 8 pistes d'actions opérationnelles

Les pistes d'actions présentées en page suivante sont le fruit d'un travail collectif entre les acteurs de la branche des sociétés d'expertise et d'évaluation et l'OPCO EP, notamment dans le cadre d'un groupe de travail pour les prioriser et les affiner.

Elles répondent aux enjeux de la transition écologique et énergétique pour la branche et s'inspire de solutions identifiées au sein de la branche ou d'autres branches, ayant apporté la preuve de leur opérationnalité.

Ces pistes d'actions sont priorisées sur le plan stratégique par la branche (de la priorité 1, la plus forte, à la priorité 3, la plus faible) et détaillées dans des fiches-actions.

Une estimation des délais de réalisation est fournie à titre indicatif à partir du retour d'expérience d'actions similaires. Celles-ci pourront toutefois varier fortement selon les champs d'application, solutions et moyens retenus pour chacune de ces actions.

Ces éléments ont pour objectif de faciliter le choix, par la branche et ses partenaires.

| PISTE D'ACTIONS                                                      | CONSTAT DE DÉPART / FINALITÉ                                                                                                                                                                                                                           | MÉTIER-CIBLES                                                              | CONTRAINTES IDENTIFIÉES                                                                                                                                        | EXPERTISES PRIORITAIRES                                                                                                                                   | PRIORITÉ STRAT. |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1. Créer un référentiel technique climatique de branche              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : complexification des sinistres climatiques et hétérogénéité des pratiques.</li> <li>• <b>Finalité</b> : sécuriser et harmoniser les expertises avec un socle commun opérationnel.</li> </ul> | Experts, gestionnaires sinistres                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'actualisation régulière</li> <li>• Doit rester directement utilisable</li> </ul>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité très forte : construction, dommages aux biens, industrie.</li> <li>• Forte : agricole, DROM.</li> </ul> | 1               |
| 2. Structurer et déployer l'AFEST climatique au niveau de la branche | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : formation informelle importante aujourd'hui.</li> <li>• <b>Finalité</b> : accélérer la montée en compétence via des situations réelles et exigeantes.</li> </ul>                             | Nouveaux entrants sur EGA : experts (prioritaire), gestionnaires sinistres | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité limitée des experts spécialisés pour être référents</li> <li>• Éviter un formalisme excessif</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité très forte : construction, dommages aux biens.</li> </ul>                                               | 1               |
| 3. Créer des capsules pédagogiques vidéos ciblées métier             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : besoin de ressources courtes et immédiatement mobilisables.</li> <li>• <b>Finalité</b> : montée en compétence rapide sur situations ciblées.</li> </ul>                                      | Experts, gestionnaires sinistres, assistants administratifs                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle économique à déterminer</li> <li>• Accessibilité variable selon les contextes</li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité très forte : dommages aux biens, construction.</li> <li>• Forte : agricole, DROM.</li> </ul>            | 1               |
| 4. Développer des outils d'aide à la décision climatique mutualisés  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : besoin de mutualiser des cas de type « Que répondre à des demandes de réemploi de matériaux ? ».</li> <li>• <b>Finalité</b> : fiabiliser et accélérer les expertises.</li> </ul>             | Experts, gestionnaires sinistres                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compatibilité avec outils existants</li> <li>• Simplicité d'usage indispensable</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité très forte : construction, dommages aux biens.</li> <li>• Forte : industrie.</li> </ul>                 | 2               |
| 5. Créer des parcours de spécialisation climatique de branche        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : spécialisation croissante des expertises climatiques.</li> <li>• <b>Finalité</b> : structurer la spécialisation rapide.</li> </ul>                                                           | Experts, gestionnaires sinistres                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité limitée</li> <li>• Nécessité de modularité</li> </ul>                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Priorité forte : construction, dommages aux biens.</li> </ul>                                                    | 2               |
| 6. Organiser des webinaires « climat & compétences d'expertise »     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : la branche communique peu et peut s'appuyer sur la présentation de l'étude.</li> <li>• <b>Finalité</b> : appuyer sur son rôle auprès des mandants et candidats.</li> </ul>                   | Tous                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Très peu</li> <li>• Contraintes événementielles classiques</li> </ul>                                                 | Toutes expertises                                                                                                                                         | 2               |
| 7. Proposer des pré-diagnostic TEE de branche pour les réseaux       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Constat</b> : maturité et exposition variables selon réseaux et territoires.</li> <li>• <b>Finalité</b> : identifier les priorités d'adaptation.</li> </ul>                                                | Réseaux d'expertise                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des situations</li> <li>• Mise en œuvre progressive</li> </ul>                                              | Toutes expertises                                                                                                                                         | 3               |

**8. Déployer des sensibilisations climatiques métier avancées**

- **Constat** : sensibilisation existante mais hétérogène
- **Finalité** : renforcer la compréhension des impacts métier.

Tous

Disponibilité limitée

Toutes expertises

**3**

**Action 1 : Créer un référentiel technique climatique de branche**

**Constat :** Il existe aujourd'hui une forte hétérogénéité des pratiques d'expertise face aux sinistres climatiques, liée à la variabilité des situations rencontrées, à la spécialisation croissante des expertises (sécheresse, inondations, tempêtes, cyclones, etc) et à l'augmentation rapide des effectifs, notamment de nouveaux entrants. La formation repose largement sur la transmission informelle et l'expérience terrain.

**Métiers/Expertises-cibles :** Experts et Gestionnaires sinistres - Construction, dommages aux biens, industrie, agricole et DROM.

**Finalité et objectifs :**

- Harmoniser les pratiques d'expertise climatique à l'échelle de la branche
- Sécuriser techniquement et juridiquement les expertises réalisées
- Réduire le temps de montée en compétences des nouveaux entrants
- Fournir un outil directement mobilisable en situation de travail
- Structurer un socle commun mutualisé, pouvant être complété par les réseaux selon leurs spécialités
- Intégrer les spécificités territoriales, notamment pour les DROM.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier et analyser les référentiels techniques existants au sein des réseaux, des assureurs et des organismes (CSTB, CEREMA, ADEME, etc.)
- Définir une architecture commune : sécheresse/RGA, inondations/ submersions, tempêtes/grêle, risques DROM (cyclones, corrosion saline)
- Formaliser des fiches techniques synthétiques : méthodologies d'investigation, critères d'analyse, points de vigilance, erreurs fréquentes
- Associer des experts référents issus des principaux réseaux pour coconstruire et valider les contenus
- Tester le référentiel dans plusieurs réseaux pilotes représentatifs des différentes expertises et territoires
- Adapter et finaliser le référentiel sur la base des retours d'expérience
- Diffuser sous format numérique, consultable sur ordinateur, tablette et mobile — avec dispositif de mise à jour régulière.

**Porteur(s) possible(s)**  
Branche

**Contributeur(s) possible(s)** 15  
grands réseaux, experts référents, assureurs, CSTB, CEREMA, ADEME, experts DROM

**Opportunités**

- Structuration de la branche autour de 15 réseaux facilitant la co-construction
- Existence de référentiels internes dans les réseaux pouvant être mutualisés
- Financement possible par l'OPCO EP de l'ingénierie pédagogique et technique
- Besoin partagé par l'ensemble des acteurs face à l'augmentation des sinistres
- Effet levier important sur la montée en compétence des nouveaux entrants

**Contraintes**

- Nécessité de concilier harmonisation de branche et spécificités des réseaux
- Maintenir un format synthétique et directement opérationnel
- Mobilisation d'experts référents pour la co-construction
- Intégration des spécificités territoriales des DROM
- Besoin d'actualisation régulière face aux évolutions techniques et climatiques

**Délais estimés**

Lancement 4-6 mois | Réalisation 9-12 mois | Déploiement 3-6 mois | Total 12 à 18 mois

**Autres sources d'information :** Référentiels techniques internes des réseaux d'expertise, Guides techniques CSTB, Publications CEREMA, Retours d'expérience assureurs, Référentiels internationaux d'expertise climatique

**Action 2 : Structurer et déployer l'AFEST climatique de branche**

**Constat :** La montée en compétences des experts et gestionnaires de sinistres repose aujourd'hui très largement sur la formation informelle en situation de travail. Cette modalité est adaptée à la technicité des métiers, mais reste hétérogène selon les réseaux et les territoires, et peu structurée pédagogiquement. La structuration de l'AFEST à l'échelle de la branche permettrait de faciliter et harmoniser la montée en compétence dans les domaines présentant un besoin croissant de spécialisation.

**Métiers/Expertises-cibles : Nouveaux entrants sur EGA - Experts et Gestionnaires sinistres – Construction et dommage aux biens**

**Finalité et objectifs :**

- Structurer pédagogiquement la formation déjà réalisée sur le terrain
- Accélérer la montée en compétences des nouveaux entrants
- Sécuriser la transmission des compétences critiques liées aux expertises climatiques
- Réduire la variabilité des pratiques entre experts et entre réseaux
- Renforcer l'efficacité de la formation sans augmenter le temps dédié

**Porteur(s) possible(s)**

Branche - OPCO EP

**Contributeur(s) possible(s)**

15 grands réseaux, experts référents, responsables techniques, organismes spécialisés AFEST

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les situations de travail les plus structurantes en matière d'expertises sécheresse, inondation, tempête/grêle et DROM
- Définir un cadre AFEST de branche : méthodologie pédagogique, trames d'observation, supports de débriefing, critères de validation
- Former des experts référents AFEST dans les réseaux
- Expérimenter le dispositif dans plusieurs réseaux pilotes
- Adapter les outils à partir des retours d'expérience
- Déployer progressivement dans l'ensemble des réseaux.

**Opportunités**

- Continuité avec les pratiques de formation informelles
- Soutien au transfert d'expériences des experts spécialisés vers les moins expérimentés
- Impact immédiat sur la montée en compétence
- Dispositif finançable par OPCO EP

**Contraintes**

- Disponibilité limitée des experts spécialisés pouvant devenir référents
- Adhésion des managers et experts spécialisés (rôle dans l'accompagnement technique, transfert d'expériences...)
- Limiter au maximum le formalisme dans la gestion de l'AFEST
- Équilibre à trouver entre accompagnement humain et ressources pédagogiques
- Déploiement progressif nécessaire

**Délais estimés**

Lancement 3-6 mois | Pilote 6-9 mois | Déploiement 12-24 mois | Total 21 à 39 mois

**Autres sources d'information :** Guide AFEST Ministère du Travail — Dispositifs AFEST OPCO EP

**Action 3 : Créer des capsules pédagogiques spécialisées climatiques**

**Constat :** Les professionnels disposent de peu de ressources courtes, directement mobilisables en situation de travail pour faire face aux sinistres climatiques. Les formations existantes ne couvrent pas toujours les cas spécifiques et urgents rencontrés sur le terrain.

**Métiers/Expertises-cibles :** Experts, gestionnaires sinistres, assistants administratifs – **Construction, dommage aux biens, agricole** et DROM

**Finalité et objectifs :**

- Permettre une montée en compétence rapide et ciblée
- Apporter des réponses directes à des situations concrètes de travail

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les situations critiques nécessitant des réponses rapides (sécheresse, RGA, inondation, tempête, DROM)
- Recenser les ressources existantes dans les réseaux pouvant servir de base
- Définir un format standard de capsule : durée courte (5-15 min), objectif unique, cas concret illustré
- Produire des capsules vidéo thématiques avec experts référents de la branche
- Produire des fiches pratiques associées téléchargeables
- Diffuser via les réseaux et une plateforme centralisée de branche
- Mettre en place un dispositif d'évaluation et de mise à jour régulière.

**Porteur(s) possible(s)**  
Branche - OPCO EP

**Contributeur(s) possible(s)** 15  
grands réseaux, experts référents

**Opportunités**

- Coût de conception des capsules vidéo en baisse
- Déploiement relativement rapide comparativement à d'autres actions
- Forte utilité opérationnelle immédiate

**Contraintes**

- Modèle économique à trouver dans le cadre d'un dispositif de sensibilisation à distance ou d'un dispositif de formation hybride (capsules vidéo en amont du présentiel, par exemple)
- Accessibilité technique et infrastructure numérique à assurer vis-à-vis des apprenants

**Délais estimés**

Conception, production et déploiement 12-18 mois

**Autres sources d'information :** Ressources existantes des réseaux d'expertise — Plateformes e-learning sectorielles

**Action 4 : Développer des outils d'aide à la décision climatique mutualisés**

**Constat :** L'évolution rapide et la complexification des sinistres climatiques (sécheresse/RGA, inondations, tempêtes, risques DROM) rendent les expertises plus techniques et spécialisées, augmentant le risque d'hétérogénéité des diagnostics et les délais de prise de décision. Les outils d'aide à la décision existants sont développés à l'échelle des réseaux et ne sont pas mutualisés à l'échelle de la branche, ce qui limite la diffusion des bonnes pratiques et l'harmonisation des méthodes d'expertise.

**Métiers/Expertises-cibles :** Experts en priorité et Gestionnaires sinistres – **Construction, dommage aux biens**, agricole, industrie.

**Finalité et objectifs :**

- Fiabiliser et sécuriser la prise de décision en situation d'expertise climatique
- Réduire l'hétérogénéité des pratiques entre les experts et entre les réseaux
- Accélérer la montée en compétence des nouveaux entrants
- Réduire le temps d'analyse et de qualification des sinistres
- Fournir des outils directement mobilisables en situation de travail

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les besoins prioritaires : grilles d'analyse, checklists terrain, arbres décisionnels, guides de qualification des sinistres
- Analyser les outils existants dans les réseaux et évaluer leur transférabilité à l'échelle de la branche
- Concevoir des outils mutualisés directement utilisables : fiches opérationnelles, grilles d'aide à l'analyse, outils numériques simples (PDF interactifs, apps)
- Associer des experts référents des réseaux à la conception et à la validation des outils
- Tester dans des réseaux pilotes représentatifs des différentes expertises et territoires, y compris DROM
- Adapter à partir des retours d'expérience, déployer à l'échelle de la branche
- Permettre l'intégration dans les outils internes des réseaux.

**Porteur(s) possible(s)**

Branche

**Contributeur(s) possible(s)** 15

grands réseaux, experts référents, assureurs, CSTB, CEREMA, ADEME

**Opportunités**

- Existence d'outils internes dans les réseaux pouvant être mutualisés
- Forte structuration de la branche facilitant le déploiement

**Contraintes**

- Nécessité de concevoir des outils simples et opérationnels
- Compatibilité requise avec les outils internes des réseaux
- Mobilisation d'experts référents nécessaire

**Délais estimés**

Lancement 4-6 mois | Conception/exp. 9-12 mois | Déploiement 6-12 mois | Total 19 à 30 mois

**Autres sources d'information :** Référentiels internes des réseaux — Guides techniques CSTB — Publications CEREMA — ADEME — Retours d'expérience assureurs

**Action 5 : Créer des parcours de spécialisation climatique de branche**

**Constat :** L'intensification des sinistres climatiques entraîne une spécialisation croissante des expertises (sécheresse/RGA, inondations structurelles, risques DROM). Cette évolution rend difficile la polyvalence complète des experts et nécessite des compétences spécialisées pour garantir qualité et sécurité des expertises. Ces spécialisations se construisent aujourd'hui principalement au sein des réseaux, de manière hétérogène, sans structuration à l'échelle de la branche.

**Métiers/Expertises-cibles :** Experts en priorité (début de carrière ou souhaitant se spécialiser) et Gestionnaires sinistres sur dossiers complexes – **Construction, dommage aux biens.**

**Finalité et objectifs :**

- Structurer la spécialisation progressive des experts et gestionnaires sinistres
- Sécuriser la montée en compétences sur les expertises climatiques complexes
- Répondre à la spécialisation croissante liée au changement climatique
- Réduire les délais d'accès à l'autonomie sur les expertises complexes
- Mutualiser les investissements en développement des compétences
- Permettre aux réseaux d'adapter les parcours à leurs besoins spécifiques

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les domaines de spécialisation climatique prioritaires pour la branche
- Structurer des parcours modulaires par blocs de compétences : sécheresse/RGA, inondations/submersions, tempêtes/grêle, DROM
- S'appuyer sur les dispositifs existants : référentiel technique, AFEST climatique, référentiel technique, outils d'aide à la décision
- Définir des modalités de validation progressive des compétences
- Expérimenter les parcours dans plusieurs réseaux pilotes
- Adapter à partir des retours d'expérience, déployer à l'échelle de la branche
- Permettre aux réseaux d'adapter les parcours à leurs spécificités métier et territoriales.

**Porteur(s) possible(s)**

Branche

**Contributeur(s) possible(s)** 15

grands réseaux, experts référents, assureurs, CSTB, CEREMA, ADEME

**Opportunités**

- Besoin croissant de spécialisation des experts
- Forte structuration de la branche facilitant le déploiement
- Soutien financier de l'OPCO EP envisageable en cas d'ingénierie de certification
- Complémentarité avec les autres actions de branche (référentiel, AFEST)
- Contribution à la sécurisation et à la qualité des expertises

**Contraintes**

- Parcours à concevoir compatibles avec les contraintes opérationnelles
- Disponibilité limitée des experts
- Adaptation aux différentes expertises et territoires (dont DROM)

**Délais estimés**

Lancement 6-9 mois | Conception/exp. 12-18 mois | Déploiement 12-24 mois | Total 18 à 36 mois

**Autres sources d'information :** Référentiels techniques existants — Dispositifs AFEST OPCO EP — Guides techniques CSTB — CEREMA — ADEME — Retours d'expérience des réseaux

**Action 6 : Organiser des webinaires « climat & compétences d'expertise »**

**Constat :** La branche communique peu et peut s'appuyer sur une présentation de l'étude.

**Métiers/Expertises-cibles :**

Dirigeants et fonctions RH/Formation des réseaux, experts, gestionnaires sinistres, assistants administratifs – Toutes expertises.

**Finalité et objectifs :**

- Diffuser les enseignements et livrables de l'étude pour favoriser leur prise en compte
- Valoriser le rôle de la branche auprès des mandants, réseaux, cabinets d'expertise et de tiers (ex : CEREMA)
- Montrer aux réseaux et cabinets d'experts ayant contribué à l'étude (entretiens, enquête...) la concrétisation de leurs apports.
- Amorcer la communication sur les actions retenues et mobiliser des contributeurs.

**Modalités de mise en œuvre :**

- Définir les objectifs et le public visé (SEE uniquement ou ouverture à des assureurs, à la presse spécialisée...)
- Déterminer le nombre de webinaires, les angles de présentation (résultats-clés du rapport, préconisations, suites envisagées...) et les modalités d'animation (restitution avec Q/R, temps interactif, un ou plusieurs intervenants...)
- Programmer le(s) webinaire(s) et déployer la communication (OPCO EP, Fédérations, réseaux...)
- Suivre les inscriptions
- Préparer les contenus et l'animation avec les intervenants
- Animer le(s) webinaire(s)
- Diffuser le replay (podcast) et analyser les résultats après l'événement.

**Porteur(s) possible(s)**

Branche - OPCO EP

**Contributeur(s) possible(s)**

Experts référents, assureurs, CSTB, CEREMA, ADEME

**Opportunités**

- Actualité des questions climatiques, appétence des cabinets et experts pour le sujet
- Enseignements et matériau de l'étude disponibles pour alimenter la communication
- Mise en avant des travaux de la branche et des contributeurs (membres Copil, participants aux entretiens...)
- Format de webinaire disponible et éprouvé sur d'autres études « transition écologique et énergétique » de branche
- Ré-exploitation possible en podcasts

**Contraintes**

- Contraintes événementielles classiques

**Délais estimés**

Conception 3 mois | Déploiement 3 mois | Total 6 mois

**Autres sources d'information :** N/A

**Action 7 : Proposer des pré-diagnostic TEE de branche pour les réseaux**

**Constat :** Les 15 grands réseaux de la branche présentent des niveaux d'exposition et de maturité différents face à la transition écologique et aux sinistres climatiques. Les besoins d'adaptation varient selon les expertises (construction, dommages aux biens, agricole, industrielle), les territoires (dont DROM) et les organisations internes. Une approche uniforme ne permet pas de répondre efficacement à cette diversité. Des pré-diagnostic TEE ciblés permettraient d'identifier les enjeux prioritaires et d'adapter les actions collectives de branche aux besoins réels.

**Métiers/Expertises-cibles :** Priorité aux réseaux les plus exposés aux sinistres climatiques complexes en construction, dommage aux biens, agricole, industriel et DROM.

**Finalité et objectifs :**

- Structurer la spécialisation progressive des experts et gestionnaires sinistres
- Sécuriser la montée en compétence sur les expertises climatiques complexes
- Répondre à la spécialisation croissante liée au changement climatique
- Réduire les délais d'accès à l'autonomie sur les expertises complexes
- Mutualiser les investissements en développement des compétences
- Permettre aux réseaux d'adapter les parcours à leurs besoins spécifiques

**Objectif : 10 à 15 pré-diagnostic sur 12 à 24 mois.**

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les outils et méthodologies de pré-diagnostic existants : OPCO EP, ADEME, autres branches professionnelles
- Adapter ces outils aux spécificités des métiers de l'expertise et de l'évaluation
- Définir une grille simplifiée : expertises exposées, besoins en compétences, besoins en outils/référentiels, priorités d'adaptation
- Réaliser les pré-diagnostic : entretiens avec responsables techniques, analyse des activités et sinistres traités, données disponibles...
- Formaliser les résultats sous forme de synthèses opérationnelles par réseau
- Capitaliser les résultats à l'échelle de la branche pour identifier les priorités
- Adapter les actions collectives de branche en fonction des résultats.

**Porteur(s) possible(s)**

Branche - OPCO EP

**Contributeur(s) possible(s)**

15 grands réseaux, responsables techniques, experts référents, consultants spécialisés, organismes techniques

**Opportunités**

- Dispositifs de pré-diagnostic TEE déjà développés par l'OPCO EP
- Forte structuration de la branche facilitant la réalisation des diagnostics
- Possibilité d'adapter les actions collectives aux réalités terrain
- Contribution à l'efficacité des investissements mutualisés
- Complémentarité avec les autres actions de la branche

**Contraintes**

- Disponibilité des réseaux pour participer aux diagnostics
- Diversité des situations nécessitant d'adapter les outils
- Production de diagnostics opérationnels et exploitables

**Délais estimés**

Conception 4-6 mois | Déploiement (10 à 15 prédiagnostics) 12-24 mois | Capitalisation en continu

**Autres sources d'information :** Dispositifs pré-diagnostic OPCO EP — ADEME — BPI France — Actions collectives d'autres branches professionnelles — Retours d'expérience des réseaux

**Action 8 : Déployer des sensibilisations climatiques métier avancées**

**Constat :** Les experts, gestionnaires sinistres et assistants administratifs sont déjà globalement sensibilisés aux enjeux climatiques, mais cette sensibilisation reste hétérogène, peu structurée à l'échelle de la branche et rarement reliée aux situations métier concrètes. L'évolution rapide des risques climatiques entraîne des transformations importantes des pratiques en expertise construction (sécheresse, RGA), dommages aux biens (inondations, tempêtes), agricole et DROM (cyclones, submersions), qui nécessitent d'être accompagnées.

**Métiers/Expertises-cibles :** Tous métiers – Adaptation selon les expertises : construction, dommage aux biens, agricole, industriel et DROM.

**Finalité et objectifs :**

- Renforcer la compréhension des impacts du changement climatique sur les métiers de l'expertise
- Permettre une meilleure anticipation des évolutions des pratiques professionnelles
- Harmoniser le degré de sensibilisation à l'échelle de la branche
- Faciliter l'appropriation des référentiels et outils développés par la branche
- Contribuer à la sécurisation des expertises et à l'amélioration de la qualité des interventions

**Modalités de mise en œuvre :**

- Identifier les enjeux climatiques les plus structurants : sécheresse/RGA, inondations/submersions, tempêtes/grêle, spécificités DROM
- Construire des modules courts reliés aux situations métier : impacts concrets sur les expertises, évolution des pathologies, évolution des pratiques
- Produire des formats adaptés aux contraintes métier : capsules vidéo courtes, fiches synthétiques, webinaires courts
- Tester les contenus dans plusieurs réseaux pilotes
- Adapter les contenus à partir des retours terrain
- Déployer progressivement dans l'ensemble des réseaux.

**Porteur(s) possible(s)**

Branche - OPCO EP

**Contributeur(s) possible(s) 15**

grands réseaux, experts référents, ADEME, CEREMA, CSTB, assureurs

**Opportunités**

- Forte facilité de déploiement via les réseaux existants
- Impact rapide sur la compréhension des enjeux métier
- Contribution à la sécurisation des expertises

**Contraintes**

- Disponibilité limitée des professionnels
- Nécessité de privilégier des formats courts et opérationnels
- Adaptation requise selon les métiers et territoires

**Délais estimés**

Lancement 3-4 mois | Production 6-9 mois | Déploiement 6-12 mois | Total 15-25 mois

**Autres sources d'information :** ADEME — CEREMA — CSTB — OPCO EP

## 7. Annexes : glossaire et sources documentaires

### 7.1. Glossaire

La signification des sigles et acronymes utilisés dans le rapport est présentée ci-après :

| TERME         | TRADUCTION                                                          | DÉFINITION COURTE                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACV</b>    | Analyse du Cycle de Vie                                             | Méthode qui mesure l'ensemble des impacts environnementaux d'un produit ou service, depuis l'extraction des ressources naturelles jusqu'à son recyclage ou élimination.                                                                                                                         |
| <b>APSAD</b>  | Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages               | Marque de certification reconnue en France, garantissant que les systèmes ou installations de sécurité (incendie, surveillance, etc.) respectent des normes de qualité rigoureuses.                                                                                                             |
| <b>BBC</b>    | Bâtiment basse consommation                                         | Construction répondant à un haut niveau de performance énergétique, limitant fortement ses besoins en chauffage, climatisation, ventilation et eau chaude, conformément à la réglementation thermique.                                                                                          |
| <b>BDIFF</b>  | Base de données sur les incendies de forêt                          | Application internet chargée de centraliser les données sur les incendies de forêt sur le territoire français depuis 2006 et de mettre l'ensemble de cette information à disposition du public et des services de l'État.                                                                       |
| <b>BEPOS</b>  | Bâtiment à énergie positive                                         | Bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Cette différence de consommation est généralement considérée sur une période lissée d'un an.                                                                                                                   |
| <b>CATNAT</b> | Catastrophes Naturelles                                             | CatNat est le dispositif français d'indemnisation des dommages causés par les catastrophes naturelles reposant sur un système de solidarité nationale. Il concerne les événements naturels exceptionnels tels que les inondations, la sécheresse, les tremblements de terre, les cyclones, etc. |
| <b>CCR</b>    | Caisse Centrale de Réassurance                                      | Organisme public français qui réassure les assureurs, pour couvrir les risques exceptionnels notamment les catastrophes naturelles, avec la garantie de l'État.                                                                                                                                 |
| <b>CSRD</b>   | Corporate Sustainability Reporting Directive                        | Directive sur le reporting de durabilité des entreprises.                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>EEA</b>    | Expert évaluateur en assurance                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>EGA</b>    | Événement de Grande Ampleur                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>ESG</b>    | Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (critères)              | Critères utilisés pour mesurer la responsabilité et la durabilité d'une entreprise (E = impact écologique, S = conditions de travail, diversité, G = transparence, éthique, etc.)                                                                                                               |
| <b>FPRNM</b>  | Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit Fonds Barnier | Fonds public qui permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs.                                                                                                                                                 |

|                 |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>GES</b>      | Gaz à Effet de Serre                                                                                            | Gaz présents dans l'atmosphère (comme le CO <sub>2</sub> ou le méthane) qui retiennent la chaleur et contribuent au réchauffement climatique.                                                                                                                                                    |
| <b>GIEC</b>     | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat                                                  | Organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours.                                                                                                                                                                      |
| <b>HQE</b>      | Haute Qualité Environnementale                                                                                  | Démarche qui vise à minimiser les impacts d'un bâtiment sur l'environnement.                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>IA</b>       | Intelligence artificielle                                                                                       | Systèmes informatiques capables de réaliser des tâches qui nécessitent normalement l'intelligence humaine.                                                                                                                                                                                       |
| <b>LLM</b>      | Large Language Model                                                                                            | Modèles entraînés sur d'énormes volumes de textes pour comprendre et générer du langage naturel (Ex : ChatGPT, Gemini, etc.).                                                                                                                                                                    |
| <b>NATECH</b>   | NATure et TECHnology                                                                                            | Accident technologique/industriel provoqué par un phénomène naturel (ex : dégâts provoqués par une inondation, une tempête, un séisme, etc.).                                                                                                                                                    |
| <b>PAC</b>      | Pompe à chaleur                                                                                                 | Système qui exploite l'énergie de l'air, de l'eau ou du sol pour chauffer ou refroidir un espace de manière écologique. La PAC capte les calories d'un milieu naturel (air, sol eau) pour les transférer vers l'intérieur d'un bâtiment. Il existe 3 types de PAC : AIR/AIR, AIR/EAU et EAU/EAU. |
| <b>PPRI</b>     | Plan de Prévention du Risque Inondation                                                                         | Document réglementaire approuvé par le préfet qui cartographie les zones inondables et fixe des règles d'urbanisme pour limiter les risques.                                                                                                                                                     |
| <b>PPRIF</b>    | Plans de Prévention des Risques Incendie de Forêt                                                               | Document qui encadre l'urbanisation dans les zones exposées aux feux de forêt                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>PV</b>       | Panneaux photovoltaïques                                                                                        | Dispositif qui capte l'énergie solaire et la transforme en électricité.                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>RCCI</b>     | Recherche des causes et circonstances d'incendie                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>REP PMBC</b> | Responsabilité Élargie du producteur appliquée aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment | Dispositif obligatoire visant à encourager la gestion responsable des déchets issus des chantiers. Les metteurs sur le marché ont l'obligation d'organiser et de financer la collecte et le traitement des produits et matériaux du bâtiment.                                                    |
| <b>RGA</b>      | Retrait Gonflement Argile                                                                                       | Désigne les mouvements alternatifs de retrait et de gonflement du sol. Ce phénomène, lié à la succession d'états de sécheresse et de réhydratation d'un sol riche en argile, provoque des mouvements de terrain différentiels pouvant endommager les constructions.                              |
| <b>RSE</b>      | Responsabilité Sociétale des Entreprises                                                                        | Démarche volontaire par laquelle les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leur stratégie.                                                                                                                                                       |
| <b>SDIS</b>     | Service Départemental d'Incendie et de Secours                                                                  | Organisme public chargé, au niveau d'un département, de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies et autres risques (accidents, catastrophes naturelles, secours d'urgence aux personnes, etc.).                                                                       |
| <b>SEE</b>      | Sociétés d'expertise et d'évaluation                                                                            | Elles ont pour activité principale d'être des fournisseurs des assureurs et sont missionnées pour intervenir suite à des sinistres, pour évaluer des demandes d'indemnisation, analyser des risques et dommages.                                                                                 |

|               |                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SIG</b>    | Système d'information Géographique                              | Système informatique qui permet de collecter, stocker, traiter, analyser, et visualiser des tous les types de données spatiales et géographiques.                                                                                                                                                                               |
| <b>SFDR</b>   | Sustainable Finance Disclosure Regulation                       | Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>SNBC</b>   | Stratégie Nationale Bas Carbone                                 | Feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, fixe des budgets carbone par période de 5 ans et oriente les politiques publiques pour atteindre la neutralité carbone en 2050.                                      |
| <b>TEE</b>    | Transition Écologique & Énergétique                             | Processus visant à transformer les modes de production, de consommation et de mobilité pour réduire les impacts sur l'environnement et le climat.                                                                                                                                                                               |
| <b>VMC</b>    | Ventilation Mécanique Contrôlée                                 | Dispositif qui renouvelle l'air d'un logement de manière continue et mécanique afin d'évacuer l'humidité et les polluants intérieurs.                                                                                                                                                                                           |
| <b>ZAC</b>    | Zone d'Aménagement Concerté                                     | Opération d'urbanisme publique visant à aménager et équiper des terrains à bâtir pour les céder ou les concéder ensuite à des utilisateurs publics ou privés.                                                                                                                                                                   |
| <b>ZAN</b>    | Zéro Artificialisation Nette                                    | Objectif d'aménagement visant à limiter l'étalement urbain en compensant toute nouvelle construction par une renaturation équivalente.                                                                                                                                                                                          |
| <b>ZNIEFF</b> | Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique | Espace naturel inventorié en raison de la richesse ou de la rareté de ses espèces animales, végétales ou de ses milieux. Elle complète les zonages réglementaires (aires protégées) pour guider les décisions d'aménagement du territoire et éviter l'artificialisation des zones à fort enjeu écologique (Source : Wikipédia). |

## 7.2. Sources documentaires exploitées

| SOURCE           | ANNÉE | TITRE                                                                                                                     |
|------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OPCO EP          | 2023  | État des lieux, facteurs d'évolution, cartographie des métiers, fiches emploi-type et plan d'action de la branche des SEE |
| OPCO EP          | 2023  | <u>Panorama de la branche : Sociétés d'expertises et d'évaluations</u>                                                    |
| OPCO EP          | 2024  | <u>Analyse des effets de la transition écologique et énergétique des Sociétés d'expertises et d'évaluations</u>           |
| France Assureurs | 2022  | <u>Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050</u>                                                   |
| France Assureurs | 2024  | <u>Rapport annuel</u>                                                                                                     |
| France Assureurs | 2023  | <u>La sécheresse et son impact sur les habitations : quelles solutions de prévention et de protection?</u>                |

|                                             |      |                                                                                                                               |
|---------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France Assureurs & Ministère de l'intérieur |      | <a href="#">Guide – Le rôle de chacun après un événement naturel</a>                                                          |
| France Assureurs                            | 2022 | <a href="#">Assurance et biodiversité : enjeux et perspectives</a>                                                            |
| France Assureurs                            | 2022 | <a href="#">Maîtriser les risques environnementaux de votre entreprise</a>                                                    |
| France Assureurs                            | 2025 | <a href="#">L'assurance agricole en 2024</a>                                                                                  |
| CCR                                         | 2025 | <a href="#">Les catastrophes naturelles en France – Bilan complet 1982-2024</a>                                               |
| CCR                                         | 2025 | <a href="#">Les catastrophes naturelles en France – Chiffres clés 2024</a>                                                    |
| CCR                                         | 2025 | <a href="#">Rapport scientifique 2024</a>                                                                                     |
| AGEA & DGPR & FSE                           | 2024 | <a href="#">Partenariat tripartite-sensibilisation des Français sur les enjeux de prévention des risques naturels majeurs</a> |
| Fédération Française de l'Assurance         | 2017 | <a href="#">Dynamiser l'intégration des critères esg-climat dans les stratégies d'investissement des assureurs</a>            |
| AQC                                         | 2016 | <a href="#">Isolants biosourcés : points de vigilance</a>                                                                     |
| CSTB                                        | 2016 | <a href="#">La pathologie des équipements de génie climatique</a>                                                             |
| Ministère de l'agriculture                  | 2023 | <a href="#">La réforme de l'assurance récolte</a>                                                                             |
| Ministère de l'agriculture                  | 2024 | <a href="#">La gestion des risques en agriculture</a>                                                                         |
| Mission Risques Naturel (MRN)               | 2023 | <a href="#">Diagnostic pour l'adaptation des habitations au retrait gonflement des argiles avant dommages</a>                 |



<https://www.opcoep.fr/>